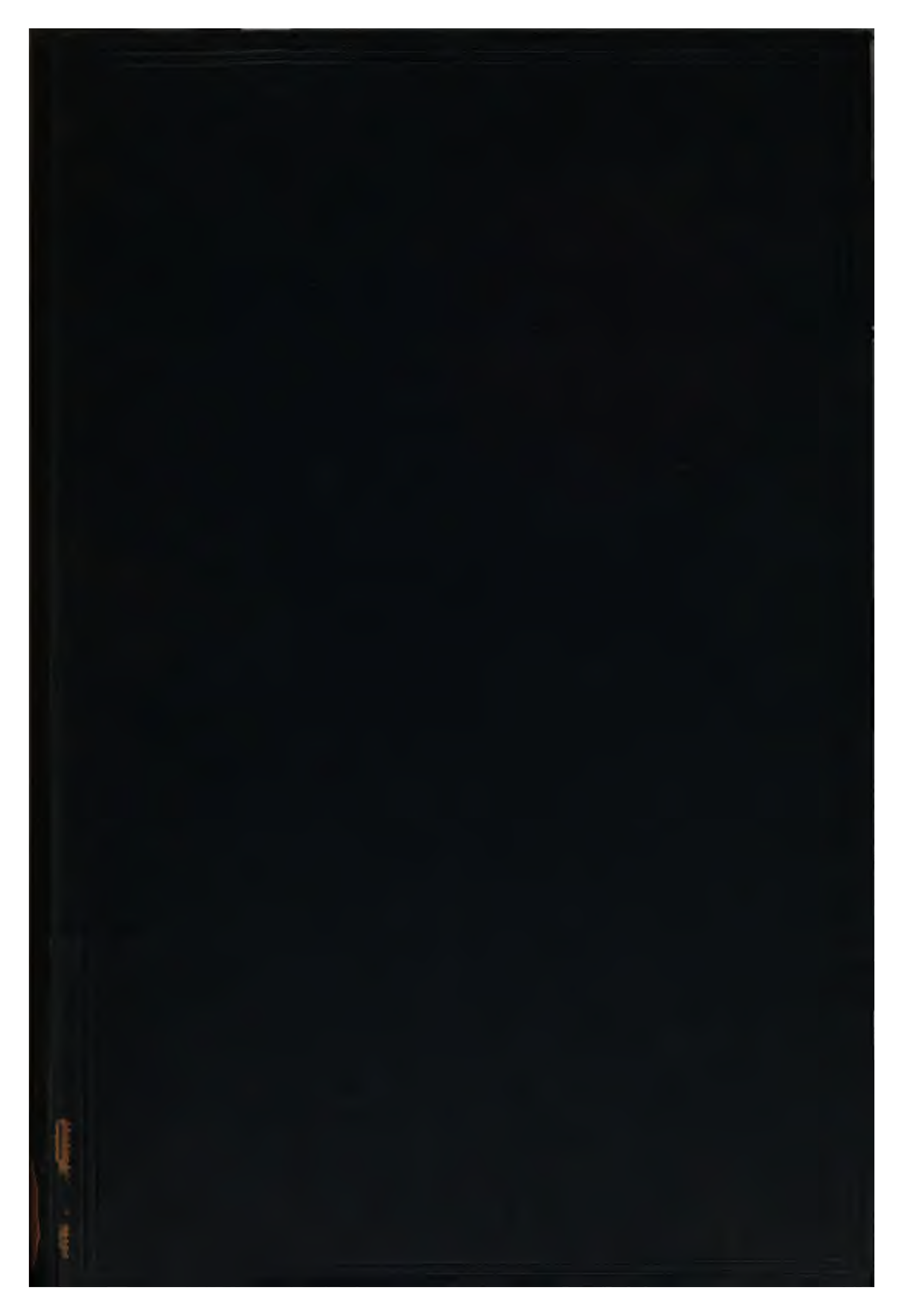
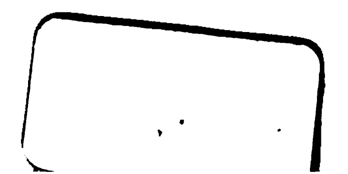



600006963U



574

L'HISTOIRE DE FRANCE

DANS

LES ARCHIVES PRIVÉES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

RELEVÉ DES DOCUMENTS

CONCERNANT LA FRANCE

DANS LES *REPORTS OF THE ROYAL COMMISSION ON HISTORICAL MANUSCRIPTS*,

1870-1876.

PAR F. DE SCHICKLER.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

Presented to

A. J. Horwood, Esq

by M. le Baron F. de Schickler

REPORTS

OF

THE ROYAL COMMISSION ON HISTORICAL MANUSCRIPTS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

DANS

LES ARCHIVES PRIVÉES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

RELEVÉ DES DOCUMENTS

CONCERNANT LA FRANCE

DANS LES *REPORTS OF THE ROYAL COMMISSION*
ON HISTORICAL MANUSCRIPTS,

1870-1876,

PAR F. DE SCHICKLER.

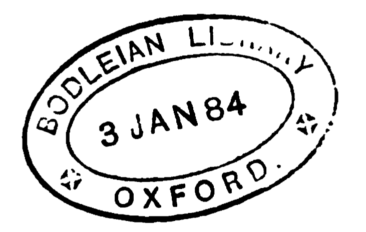
EXTRAIT DU JOURNAL DES SAVANTS.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.


BODLEIAN LIBRARY
3 JAN 84
OXFORD.

REPORTS

OF THE ROYAL COMMISSION ON HISTORICAL MANUSCRIPTS[1].

La *Royal Commission on historical manuscripts* a récemment présenté aux deux Chambres du Parlement son cinquième rapport. Le moment est peut-être venu de jeter un coup d'œil sommaire sur un ensemble de travaux d'une sérieuse importance et dont l'initiative fait grand honneur au Gouvernement britannique. Il serait superflu d'insister sur l'utilité qu'offrent, pour l'histoire en général, et pour l'histoire de France en particulier, les belles publications entreprises en Angleterre aux frais de l'État. Étudier les guerres de religion, les règnes de François I[er] ou de Henri IV, sans consulter les *calendars* où les documents des archives de l'État sont classés et analysés avec le soin le plus scrupuleux, serait renoncer aux renseignements que fournissent en abondance les correspondances diplomatiques et les rapports secrets de Henri VIII à Élisabeth.

La publication plus restreinte dont nous voudrions nous occuper, sans avoir une importance égale, n'en mérite pas moins d'être signalée et même étudiée de près. Le Gouvernement qui ouvre libéralement ses archives au monde savant a demandé que l'exemple fût suivi dans la mesure du possible et qu'il lui fût permis de relever, dans les collections particulières dont l'Angleterre est si richement dotée, tout ce qui pourrait combler quelque lacune de l'histoire ou jeter quelque lumière sur les points contestés de la science ou de la littérature nationale. Dans la mesure du possible, disons-nous : c'est une invitation qui part de haut, mais n'a rien d'obligatoire pour personne. Le 2 avril 1869, par un brevet dressé dans ces formes anciennes dont nos voisins aiment à revêtir encore les idées modernes, la reine Victoria, « défenseur de la Foi, » établissait un comité de neuf membres (porté plus tard à onze), où figuraient « son aimé et fidèle conseiller Jean, baron de Romilly, maître ou gardien des rôles, son très-fidèle et entièrement affectionné cousin et conseiller R. A. Talbot, marquis de Salisbury, » les comtes d'Airlie et de Stanhope, sir Max-

[1] Londres, 1870-1876, 6 vol. in-fol. cx pages d'introduction, 2532 pages à deux colonnes d'analyses et d'extraits.

[illegible] MM. [illegible] et [illegible] Hardy [illegible] Talbot.

[illegible] établissements [illegible] et de familles [illegible] les manuscrits et les papiers d'un intérêt général, dont la connaissance serait d'une grande utilité pour l'histoire [illegible] la science et la littérature [illegible] les papiers sont exposés à être perdus ou [illegible] d'autre part [illegible], les possesseurs [illegible] à y donner accès et à en permettre la [illegible] d'un caractère privé [illegible] les propriétaires [illegible] la Reine donne à ses commissaires [illegible] les papiers et manuscrits [illegible]. Elle les autorise à faire appel au concours des possesseurs en leur [illegible] que [illegible] aux affaires [illegible] et que rien ne sera [illegible] de leur plein consentement.

Pour se conformer à ces instructions, le secrétaire M. Georges [illegible] en [illegible] exposait dans une circulaire le but qu'on se proposait d'atteindre et les moyens d'y parvenir. Toute communication doit être volontaire et spontanée. L'examen des collections se fera, au gré des possesseurs, soit en leur demeure, par un envoyé spécial, soit au Record Office, dans un délai spécifié par le propriétaire lui-même, sans la volonté duquel aucune pièce ne peut être sortie de sa demeure. Les rapports sur les collections, les tables de matières qu'on en pourra faire, déposés au Record Office, ne seront jamais publiés ou communiqués, même séparément, sans le consentement exprès du possesseur. Enfin, dans le cas où les documents de nature privée ou des titres de propriété seraient trouvés mêlés aux pièces examinées, ils seront immédiatement mis de côté par les inspecteurs sans pouvoir former l'objet d'une analyse ou même d'un rapport. Tous les frais d'impression des rapports et des tables sont à la charge du Trésor, et les commissaires offriront les conseils qu'on pourra désirer pour la réparation et la conservation des manuscrits dont l'état serait précaire.

Il n'est pas sans intérêt de comparer cette circulaire, conçue dans un esprit à la fois pratique et judicieux, avec les instructions du même genre rédigées il y a plus d'un siècle par M. de Bréquigny, alors que, voulant former un Rymer français, le secrétaire d'État Bertin confiait aux Bénédictins la recherche des anciennes chartes, et leur recommandait d'explorer « les cabinets des curieux, les archives des gentilshommes et des seigneurs, celles des établissements de province, des sièges royaux, des cours souveraines, des églises, abbayes et communautés régulières, des villes et des communautés laïques. » Il en résulta la nomenclature des chartriers existant en France vers 1770, mine féconde que les commotions de la fin du siècle ont en grande partie anéantie, et dont M. Guizot, à l'aide de ces indications sauvées du naufrage, s'efforçait, en 1833 et 1834, de retrouver les filons dispersés. N'oublions pas, en effet, que les *collections particulières* étaient mentionnées dans le second des remarquables rapports présentés au Roi par le Ministre de l'instruction publique et dans les circulaires adressées aux correspondants historiques du Ministère.

L'Angleterre du XIXe siècle a le privilége de posséder encore des sources docu-

mentaires à peu près identiques à celles que de Bréquigny signalait dans la France de 1764. Sur un seul point, celui des collections ecclésiastiques, les bouleversements sociaux ont entraîné des pertes sérieuses, et encore la majeure partie des archives d'abbayes ou de chapitres ont passé presque intactes des mains des évêques et des chanoines catholiques entre celles de leurs successeurs immédiats, les évêques et les chapitres anglicans. D'autres ont été pieusement recueillies par les catholiques eux-mêmes, tandis qu'une partie a trouvé un refuge assuré dans les bibliothèques collégiales d'Oxford et de Cambridge.

C'est avec raison que, sous les arceaux gothiques et dans les vastes cours ombreuses des universités anglaises, on se croit reporté de plusieurs siècles en arrière. Depuis les jours où le roi Édouard I[er] sollicitait du pape, en faveur d'Oxford, « les « priviléges déjà octroyés aux universités de France » (voir Rapport V, p. 381, doc. Ormsby-Gore)[1], et ceux où la noble dame Derworgulla de Galwitha apposait son sceau aux nombreux actes de donation et aux statuts accordés par elle aux écoliers de sa maison de Baliol (analyse des pièces originales, Rapport IV, p. 42), jusqu'à ceux où Robert, comte d'Essex, en 1642, et dix ans plus tard Olivier Cromwell, signent les ordres de respecter les propriétés, les biens, les meubles et les membres des colléges de l'université de Cambridge (Rapport II, p. 115), les sanctuaires de la science n'ont été qu'effleurés par les tempêtes. Ils réservaient aux récents explorateurs une abondante moisson.

Les registres des communautés ou corporations des villes, les dépôts des chapitres ont été examinés avec fruit. Quant aux collections particulières, s'il en est dont la richesse nécessitera des calendars spéciaux sur le plan de ceux des Archives royales, il n'en est pas une seule qui ne renferme au moins quelques pièces intéressantes pour l'histoire de la politique, des mœurs ou de la littérature. L'aristocratie anglaise, se perpétuant à travers les siècles, substituant les grands noms plutôt que de les laisser disparaître, demeure la conservatrice par excellence des traditions des familles. Quels que puissent être les inconvénients ou même les abus du droit d'aînesse, il possède, au point de vue des recherches historiques, l'avantage de favoriser la concentration des chartriers, que des partages successifs auraient bientôt dispersés. Il en est de même de ces positions officielles, souvent héréditairement transmises, charges de l'État, hautes dignités d'Écosse ou d'Irlande, missions diplomatiques, où les mêmes noms reparaissent quelquefois à plusieurs générations de distance, et dont les résultats, rapports officiels et correspondances intimes, se retrouvent aussi accumulés dans les archives de leurs descendants, et dans ces châteaux que n'a renversés aucune tourmente révolutionnaire.

Dès la première année, les inspecteurs, MM. Riley, Horwood, D[r] Stuart et Gil-

[1] La pièce est curieuse : « Le roi fait l'éloge « d'Oxford. Il a appris que le pape a accordé « aux universités de France, que tous ceux « qui sont devenus maîtres dans une faculté « peuvent reprendre et continuer des lectures « dans toute partie du monde, sans examen « nouveau ou approbation préliminaire, etc. « Mais, comme il apparait, d'après d'anciens « écrits, que les études françaises ont été ori- « ginairement dérivées d'Angleterre, et que cet « octroi réduirait l'étude en Angleterre, si un « semblable n'était pas fait à Oxford..... « pour ces causes il le demande. »

bert, furent invites a examiner cent quatre-vingts collections, dont plusieurs étaient restees jusque-la ignorees du public. Le resultat sommaire de leurs premiers travaux, poursuivis depuis avec un zele aussi intelligent qu'infatigable, a ete consigne dans le Rapport I, daté du 26 fevrier 1870, et suivi de quatre autres de plus en plus étendus. Chacun de ces Rapports sert d'introduction a un appendice ou chaque dossier est analyse en detail; les principales pieces sont citees et souvent reproduites integralement.

Les possesseurs de documents ont parfaitement compris la nature de l'appel. Ils ont permis aux commissaires de déposer au Record Office une copie des pieces, et n'ont mis aucune entrave à ce que le grand public soit renseigne d'une manière générale sur le contenu de leurs collections. Le comte de Shaftesbury a eté plus loin: il a fait don au Record Office de ses nombreux manuscrits de famille, dont les rapporteurs avaient fait ressortir l'interêt exceptionnel. De leur côte, les commissaires ont souvent rendu service à leurs hôtes. Ils ont plus d'une fois apporté la lumière dans des *Muniment rooms* abandonnes depuis un siecle et plus, et retabli un classement rigoureux au sein d'un véritable chaos; pour la collection Hatton, par exemple, où treize armoires renfermaient, confondus dans un indescriptible desordre, des papiers politiques, des lettres familieres, des chartes du XVIe et du XVIIe siècle, des pièces des XIIIe, XIIe et XIe siecles, copies d'actes anglo-saxons remontant jusqu'à l'an 624. Dans la collection Philips, une liasse cataloguee *Law Papers* recelait toute une série de documents sur la conspiration des Poudres dont personne ne soupçonnait l'existence et qui ne paraissaient pas avoir été ouverts depuis 1612. (Rapport II, 58.) A la Chambre des lords, leur attention fut attiree sur de vastes dépôts depuis longtemps condamnés à l'oubli, dont il n'est fait mention dans aucun catalogue officiel. D'un premier dépouillement de trente mille documents est resultée la découverte des visitations de l'archevêque Laud et de la correspondance de Charles Ier, dont on avait déploré la perte.

Dès le troisième Rapport, les commissaires affirment qu'il n'est presque pas un evénement important de l'histoire d'Angleterre, et certainement pas une époque de cette histoire, auxquels leurs travaux n'apportent des lumières. Ils ont examiné et analysé jusqu'ici quatre cent vingt collections différentes, quelques-unes à deux reprises.

C'est sur ce recueil que nous voudrions appeler l'attention des savants français. Forcés de nous restreindre et ne pouvant pretendre à l'envisager sous toutes ses faces, nous nous bornerons à des indications générales pour la partie la plus considérable de ces documents, celle qui regarde exclusivement le Royaume-Uni; nous insisterons de préférence sur ce qui peut servir à l'histoire des mœurs et de la civilisation. La seconde partie de cette étude contiendra le relevé de tout ce qui, dans les cinq volumes, se rattache à la France de près ou de loin. A defaut des pièces originales, nos lecteurs trouveront une indication précise des éléments que les archives particulières de la Grande-Bretagne fournissent à l'histoire politique, littéraire ou commerciale de la France. Comme les analyses données par les Rapports varient d'importance, nous nous contenterons, quand les titres sont seuls relevés, de mentionner la provenance de la pièce et la tomaison du Rapport. Mais nous indiquerons

en plus la page toutes les fois qu'un recours au volume même est justifié par une citation plus étendue[1].

Il serait injuste d'accuser les historiens anglais modernes d'avoir entièrement méconnu les richesses des archives particulières de la Grande-Bretagne. La perspicacité de Macaulay ne lui avait pas permis de les négliger : des correspondances et des mémoires inédits, et en première ligne la collection de sir James Mackintosh, l'avaient aidé à éclairer d'un jour nouveau plusieurs des points les plus controversés jusqu'à lui. D'autre part, les sociétés savantes, Camden Society, Percy Society, Early english text Society, Bannatyne Club, éditent chaque année quelques-uns de ces documents, et il y a lieu d'espérer que les collections épistolaires et les mémoires les plus intéressants des XVII[e] et XVIII[e] siècles seront successivement imprimés par leurs soins ou par ceux des héritiers actuels. Il n'en est pas moins vrai qu'une grande partie de ces trésors était inconnue des propriétaires eux-mêmes, que Macaulay n'a pu en consulter qu'un nombre assez restreint, et que plusieurs des publications entreprises en Angleterre depuis six ans ont été provoquées par les travaux de la Commission royale.

Histoire proprement dite. — Les premiers siècles de l'histoire d'Angleterre ne sont que faiblement représentés dans ce recueil. On y trouve cependant la mention de chartes anglo-saxonnes et des documents ecclésiastiques importants encore garnis de leurs sceaux (Coll. Hatton, Rapp. V, Wynne of Peniarth, Rapp. II). Les archives du doyen et du chapitre de Canterbury renferment toute une série de donations originales des rois et grands personnages de l'époque anté-normande : après la conquête, le duplicata de l'accord intervenu entre les archevêques de Canterbury et d'York sur la primauté du premier siége (A. Thierry, livre V, 3), où sont apposées les croix formant les signatures autographes de Guillaume et de Mathilde (Rapp. V, 452). Dans une charte de la collection Hare, du 4 des calendes de janvier 1077, sous la croix du roi ont signé vingt-quatre témoins, dont les archevêques Lanfranc et Thomas et l'évêque Odon de Bayeux (Rapp. III, 250). Canterbury possède encore : un dossier sur les luttes des monarques Plantagenets avec les barons; des copies contemporaines de la sentence arbitrale de Louis IX, des réformes imposées à Édouard II par le clergé et les partisans du comte de Lancastre, ainsi que des deux formes du serment du couronnement, une en latin : « Si le Roi est lettré, » l'autre en français : « Si le roi est illettré » (Rapp. V, 455); une lettre d'Édouard III, 1373, à l'archevêque Guillaume, l'engageant à résister au cardinal de Cluny venu d'outre-mer comme médiateur entre Jean de Montfort et Charles de Blois, et qui prétendait être défrayé par le clergé anglais. Le roi promet de soutenir le clergé dans sa résistance aux exigences du nonce, « dont les censures ecclésiastiques doivent nécessai- « rement être sans effet, puisque la cause est si injuste. Le peuple d'Angleterre « n'est intéressé en rien à la guerre de la succession de Bretagne. » (Rapp. V, 453.)

[1] Par exemple : 1738, Lettres de Montesquieu à sir Martin Folkes (coll. Folkes, Rapport III), aucun extrait de la lettre n'étant donné dans le Rapport. — Livres de comptes du comte d'Aberdeen, grand chancelier d'Écosse, 1682-1684 (Rapport V, p. 609), à cause des nombreuses citations du prix des denrées, livres, vêtements, etc.

A cette même époque se rapporte le *Liber epistolaris quondam domini Ricardi de Bury, episcopi Dunelmensis* de la collection Ormsby Gore; nous réservons ce manuscrit pour la section suivante avec tout ce qui a trait à la domination anglaise en France.

C'est à partir des Tudors, et surtout de Henri VIII, que l'on consultera ce recueil avec le plus de fruit. On signale dans la collection Calthorpe un résumé clair et substantiel de tous les actes du conseil de la reine Marie, de 1553 à 1558. Sous Élisabeth, laissant ici de côté les négociations matrimoniales de la reine, nous insisterons sur l'importance des dossiers relatifs à Marie Stuart.

Comme on devait s'y attendre, les historiens, même les plus récents et les plus consciencieux, sont loin d'avoir épuisé toutes les sources d'information; les collections imprimées les plus complètes n'ont reproduit qu'une partie des lettres de la reine et des innombrables pièces que renferment sur elle les Cecil Papers et les grandes archives seigneuriales et ecclésiastiques de l'Écosse.

Les documents encore inédits, remontant aux premières années du règne, sont, il est vrai, d'un intérêt secondaire, si l'on en excepte la lettre du duc de Norfolk au duc de Châtellerault et aux lords sur la négociation de M. de Randan, 30 mai 1560 (collection Malet, Rapp. V), et quatre pièces sur l'assassinat du cardinal Beaton (collection de Rothes, IV, 504). L'absolution accordée aux meurtriers par François Ier est déclarée insuffisante dans les instructions en dix-huit articles données à l'évêque Ross, ambassadeur en France, 27 mai 1547 (collection Maxwell, V, 651).

Depuis le retour de Marie en Écosse jusqu'à sa fin tragique, les pièces abondent. Pour ne citer que les principales, c'est dans les chartes et correspondances des comtes et ducs de Lennox, appartenant au duc de Montrose, qu'il faut suivre les incidents de son union avec Darnley (voir la lettre originale de Marie à son beau-père, 30 septembre 1566 sur les malentendus entre les époux, reproduite Rapp. III, 395), et dans les archives du comte de Morton, à Dalmahoy (Rapp. II), ceux de sa captivité à Lochleven. La municipalité de Coventry conserve la lettre par laquelle Élisabeth lui recommande la garde de sa prisonnière; le Rév. Sneyd, la copie olographe d'une des requêtes adressées par Marie à Catherine de Médicis. (Rapp. III, 287.) Le duc de Hamilton a douze volumes de lettres originales et de papiers d'État des règnes de Jacques V et de Marie qui ont dû appartenir au conseil privé d'Angleterre, et un volume de mélanges où il est question des intrigues de la reine avec les puissances catholiques. (Rapp. I, 112.) Le lieutenant-colonel Carew possède la dissertation : « S'il « convient de mettre à mort la reine d'Écosse ou de la laisser en prison; » lord Mostyn, « l'Apologie de la reine Élisabeth » (Rapp. IV, 361), et le marquis de Bath, dans les archives provenant du château de Sheffield, beaucoup de lettres sur ce sujet, écrites par Élisabeth, Burleigh et Walsingham. (Rapp. IV.) La collection de lord Calthorpe a été formée en majeure partie par son ancêtre Robert Beale, secrétaire du conseil d'Élisabeth, chargé par elle de plusieurs missions auprès de Marie, au procès et à la mort de laquelle il assista. Le volume XXXI (analysé au Rapp. II, p. 41) se rapporte presque en entier aux complots de Norfolk et de Babington, au procès et à l'exécution de Marie. La lettre datée Sheffield, 14 novembre 1581, rend compte d'une entrevue avec elle. Un coup de ciseaux a été donné au travers de la requête des comtes de Kent, de Shrewsbury et autres demandant à être dispensés de leur

charge pour son exécution; un grand dessin à la plume représente le procès de Fotheringay, avec les noms des principaux personnages. Dans le volume LIV de la même série, consacré à l'Écosse et à la reine, nous citerons les instructions données, en 1583 et 1584, à Shrewsbury et à Beale pour leurs négociations avec Marie, et sept lettres d'elle qui manquent au recueil du prince Labanoff.

La collection de sir Alex. Malet, à Kensington, renferme des pièces d'un haut intérêt : les instructions originales données, en 1589, par les lords du conseil à Lethington, envoyé auprès d'Élisabeth; une déclaration signée de Morton et de Mar, en 1568, pour la délivrance de la reine; toute la procédure contre Norfolk, janvier 1571; une copie du testament de Marie; et, parmi les nombreuses correspondances, une lettre du roi Jacques à sa mère, 15 février 1584, pour répondre à ses reproches : « Il la reconnaîtra toujours comme reine mère pendant sa vie. » (Rapport V, 310-312.) A cette vie de sa mère Jacques ne paraît pas avoir beaucoup tenu. Une lettre de lui à Leicester, olographe, signée, en date du 4 décembre 1586, est tristement instructive : il se réjouit que Leicester ait été absent d'Angleterre lors de la condamnation de Marie, « ne nie pas que sa cause doive être haïe par tous bons « chrétiens et amis de cette île, mais assure que le procédé est injurieux pour tous « les princes de l'Europe et déshonorant pour Élisabeth. Il lui demande de faire « suspendre « le reste de la tragédie » jusqu'à l'arrivée de son ambassadeur, qui aura « lieu aussitôt que possible. Si ses offres ne sont pas trouvées raisonnables, Élisa- « beth pourra faire alors ce qu'il lui plaira. » (Rapport V, 311.)

Les manuscrits de lord Bagot contiennent vingt et une lettres intimes de sir Ralph Sadler, sir Amyas Paulet et autres, datées de Tutbury, Chartley et Fotheringay, sur les changements de résidence, la garde, le procès, la mort et les obsèques de la reine, ainsi qu'un intéressant compte rendu du procès de Davison, accusé à dessein d'avoir fait exécuter la sentence malgré la volonté d'Élisabeth. (Voir analyse, Rapport IV, 340.) Le prince Labanoff n'a imprimé que quarante-six des soixante-douze lettres de Marie à l'archevêque de Glascow, qui, du collége écossais de Paris, ont passé entre les mains de l'archevêque catholique du nord de l'Écosse. (Mss. de Buckie, Rapport I, 120.) La correspondance sur les affaires de la reine avec les autorités ecclésiastiques à Rome paraît inédite.

Enfin les Cecil Papers même sont loin d'avoir livré tous leurs trésors. Murdin n'en a reproduit qu'une faible partie, et le registre dressé par les soins du marquis de Salisbury promet d'importantes révélations. Déjà l'on a retrouvé la copie des deux lettres de la cassette qui manquaient au Record Office. En parcourant la table par ordre de dates, insérée dans les Rapports III et IV, il est aisé de se convaincre que c'est de mois en mois, souvent de jour en jour, que ces archives de Burghley permettent de suivre l'histoire de la lutte suprême entre Élisabeth et Marie. En 1568, pendant les conférences d'York et de Westminster, en 1571 et 1572, et surtout à partir de 1580, il faudrait tout signaler.

Peu de temps après la mort de Marie, l'ambassadeur d'Angleterre en France s'efforce de rassurer sa souveraine sur le peu d impression causé par cet assassinat juridique.

La lettre de l'archevêque de Glascow au roi Jacques, en date de Paris 7 avril 1587,

répond mieux à la réalité des faits : « Cet acte inhumain et détestable a touché les « cœurs de tous les bons Français. » Il propose d'affecter ce qui reste du douaire au payement des dettes de la reine en France et en Angleterre. (Coll. Maxwell, Rapport V, 651.)

Quelques années plus tard, par une lettre en français datée du 17 février 1615, Turquet de Mayerne rapportait au roi Jacques l'entretien qu'il venait d'avoir avec de Thou au sujet de Marie Stuart. Le monarque était inquiet du jugement que l'historien porterait sur sa malheureuse mère; il l'avait abandonnée aux vengeances d'Élisabeth, mais il voulait la savoir défendue devant la postérité : « De Thou écrira « sur la reine Marie aussi favorablement que les temps le permettent. Il désire que « le roi ordonne à sir Cotton de continuer ses *Mémoires* jusqu'à la fin du règne « d'Élisabeth, afin que lui (de Thou) puisse en profiter pour son histoire. » (Coll. Malet, Rapport V.)

Au moment même où il s'occupait ainsi, quelque peu tardivement, de l'honneur de sa mère, Jacques Ier se montrait fort soucieux des droits et de la dignité de sa fille. Il reprochait à son gendre, l'Électeur palatin, de prétendre à la préséance sur la princesse d'Angleterre : « Ma fille serait indigne de vivre, si elle cédait sa place « sans le consentement de son père, » et il remerciait la princesse de sa résistance aux empiétements de son époux. (Mss. Fortescue, Rapport II.)

L'épisode raconté par M. Guizot, dans le *Projet de mariage royal*, est fréquemment mentionné dans les correspondances privées de ce règne. Les collections de Northumberland (Rapport III, 66), de Bute (Rapport III, 205) et de Bath (Rapport IV, 196), fournissent de nombreux détails sur la méfiance avec laquelle le peuple anglais envisagea l'union projetée entre le prince de Galles et l'infante, et sur l'enthousiasme qui salua l'abandon de cette alliance. Il y aurait aussi plus d'un trait piquant à glaner sur Buckingham, dans les lettres adressées au lord trésorier, comte de Middlesex. La collection Fortescue est formée en majeure partie des papiers du favori, réunis par un de ses secrétaires; les sollicitations de toutes sortes s'y accumulent. Signalons l'offre d'un legs de trois manoirs contre l'obtention d'une baronnie (1620). Vingt ans plus tard, un des ministres de Charles Ier, pressé par la pénurie du trésor, propose à Walter Wrottesley la même faveur contre payement de trois cents livres, et essuie un refus « parce que les temps sont dangereux. » (Rapport II, 47.)

Le règne de Charles Ier tient une grande place dans ce recueil. Lord Clarendon raconte, dans son *Histoire de la rébellion*, qu'après la bataille de Naseby le roi dut abandonner à Fairfax parmi ses bagages le cabinet qui renfermait ses papiers et la correspondance avec la reine; ses ennemis imprimèrent peu de temps après les fragments qui pouvaient lui porter préjudice, en celant les parties qui lui eussent été favorables. Ce sont les originaux de plusieurs de ces lettres qui viennent d'être retrouvés à la Chambre des lords. Le Rapport I, pages 1 à 10, reproduit les principales pièces restées inédites. La reine écrit, à la date du 9 juillet 1643: « Les « lettres que j'ai receues de France m'assure que vous ores de se peis la tout ce que « vous desireres: Mme de Chevreuse gouverne tout et se déclare votre agent comme « Watt me mande. » Citons encore la lettre, depuis longtemps oubliée, par laquelle

Charles Ier, après la condamnation de Strafford, engage les lords à commuer sa peine en une détention perpétuelle. Elle est remarquable, non-seulement par le langage élevé qu'emploie le roi, mais par les corrections des mots, autographes comme toute la lettre, où se manifeste son désir de sauver Strafford plutôt en exerçant son droit de grâce qu'en réclamant une faveur du Parlement. (Rapport I, 10.) « Le Roi a versé beaucoup de larmes aujourd'hui et il est extrêmement affligé, » écrivait Francis Godolphin quelques jours auparavant, en racontant que les Londoniens « viennent journellement à Whitehall et à Westminster, par grandes troupes « armées de sabres et de massues, demander justice contre Strafford. » (Mss. Rogers, Rapport II.)

L'histoire de la révolution d'Angleterre nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à mentionner trois collections:

1° La collection du comte de Dartmouth, presque exclusivement formée de lettres, dont quatre volumes sur la guerre civile et la grande rébellion, et 2100 pièces sur la restauration des Stuarts et la révolution de 1688. (Rapport II.)

2° La collection du duc de Montrose, qui possède plusieurs lettres du roi et de la reine à Montrose. Celles de Charles Ier, de 1645 et 1646, sont touchantes, celles de Henriette Marie, 1647 à 1649, sont datées de Paris et de Saint-Germain (Rapport II, 170).

3° La collection du comte de Denbigh, 280 lettres sur la guerre civile et 235 lettres intimes. Tandis que le vieux comte s'engageait comme simple volontaire dans la garde du roi, son fils, sourd aux instances de sa famille, acceptait un commandement sous les ordres d'Essex: les lettres reproduites dans le Rapport IV, pages 255 à 259, surtout celles de sa mère et de sa jeune femme, forment les éléments d'une étude politique et morale d'un sérieux intérêt.

Les deux séjours de Charles II à Jersey, comme prince de Galles en 1646, comme roi sans royaume du 17 septembre 1649 au 13 février 1650, sont décrits dans le « Journal et recueil des choses les plus remarquables en l'isle de Jersey arrivées pen- « dant les guerres civiles, par Jean Chevalier, vingtenier de Saint-Hélier. » (Coll. Dr Hoskins, Rapp. II, 160.)

C'est encore dans les papiers de Montrose et ensuite dans la collection du comte de Dalhousie (Rapport I, 114) et dans celle de Mrs Erskine-Murray d'Aberdeen (Rapport IV, 525) qu'il faut suivre les tentatives du prétendant, les diverses insurrections écossaises en faveur des Stuarts, et les négociations continuées en France par les réfugiés jacobites. La correspondance du premier duc de Montrose, analysée par ordre alphabétique dans le Rapport III, pages 369 et 377, présente un tableau frappant de la situation politique de l'Écosse pendant le premier quart du XVIIIe siècle. A cette époque, une des missions principales de l'envoyé d'Angleterre à la cour de France consistait dans la surveillance des mouvements jacobites. Aussi le comte de Stair écrit-il de Paris, le 15 août 1715, que jusqu'au soir il a cru à la fuite de Bar-le-Duc du prétendant. « Les jacobites écossais en étaient si certains, que « cet après-midi son secrétaire devait recevoir d'eux la déclaration du prince. Les « Français se berçaient de l'espérance que la moitié des troupes levées en Angleterre « pour s'opposer au prétendant étaient jacobites de cœur. On a été jusqu'à frapper

« des médailles. La France se retire maintenant qu'elle voit que la partie est perdue. » Et le 21 et le 26 septembre : « On a saisi des armes au Havre par l'ordre de « d'Orléans. » Il envoie le 2 octobre le plan de la rébellion et, le 10, écrit : « Le pré- « tendant est encore en France. »

L'année suivante sir John Erskine fut envoyé en France par le prétendant et lord Mar, avec des dépêches pour la reine, le régent et le comte de Bolingbroke. Les fragments de son journal et de sa correspondance ont été conservés. Il avait reçu l'ordre d'acheter toute la poudre et les armes qu'il pourrait se procurer à Calais et dans les environs : à plusieurs reprises il se plaint de la direction que Bolingbroke donnait aux affaires en France, et des empêchements apportés au Havre à l'approvisionnement des Jacobites. Citons, parmi les documents de la collection Dalhousie, une liste des noms des Jacobites et de leurs synonymes (Rapport I, 117) et chez M. Webster d'Aberdeen trois lettres intimes écrites d'Italie par le cardinal d'York en 1767 sur « le Roi mon frère. » (Rapport III, 421.)

L'action diplomatique de l'Angleterre au XVII[e] et au XVIII[e] siècle pourra désormais être étudiée de près dans les dossiers fournis par les ministres eux-mêmes. En réservant pour la section suivante ce qui touche à la France, nous devons insister sur l'importance qu'offrent pour l'histoire politique de l'Europe les documents suivants :

Coventry Papers, appartenant au marquis de Bath. Henri Coventry fut ambassadeur en Suède de 1664 à 1671 et secrétaire d'État de 1672 à 1680 : ses papiers renferment, outre des lettres particulières, les dépêches d'envoyés et de consuls dans plusieurs cours étrangères, entre autres quarante lettres de sir John Finch, ambassadeur à Constantinople de 1674 à 1680. (Dans celle du 29 novembre 1677, 23 pages, il décrit la triste position des ministres chrétiens, et le traitement qu'essuie l'envoyé de France[1].) Les documents officiels sur la paix de Nimègue forment cinq gros volumes.

La *Correspondance de Georges Stepney*, 1694 à 1707, qui fut successivement envoyé en Saxe, à Dusseldorf, Francfort, la Haye pour le traité de Ryswick, Berlin et Vienne. Depuis l'impression du Rapport I, elle a passé de la collection Macclesfield à celle du British Museum.

La *Correspondance diplomatique de M. Gunning*, envoyé extraordinaire en Danemark, 1765 à 1771, en Prusse, 1771, et en Russie, 1772. (Coll. Gunning, Rapport III, 250.)

La *Correspondance de lord Torrington*, ambassadeur à Bruxelles, de 1782 à 1792, donnant les fils de la diplomatie européenne pendant cette période de crise, 14 volumes. (Coll. comte Bradford, Rapport II.)

Les *Manuscrits Lansdowne*, réunis par William, comte Shelburne, qui profita de sa longue carrière politique, de 1761 à 1804, pour rassembler, en originaux et en copies, les documents auxquels il avait accès. On a déjà puisé dans ces deux cents volumes et dans les nombreuses boîtes qui les complètent ; les éditeurs de la vie et

[1] Sur Smyrne, lettre de Paul Rycaut (coll. de Bath, Rapport III); sur le Japon, 1618-1620, deux lettres pleines d'informations. (Coll. De la Warr. Rapport IV.)

des mémoires de Shelburne, actuellement en cours de publication, y puiseront plus largement encore, mais il serait difficile d'en exagérer la valeur. Toute la politique continentale de l'époque s'y reflète. Ainsi les trois premiers volumes ont trait à la Russie; ils en renferment la description, en 1767, par l'envoyé Macartney, et la correspondance secrète entre le comte de Holdernesse, secrétaire d'État, et sir Ch. Hanbury Williams, chargé de négocier à Saint-Pétersbourg une alliance qu'empêchèrent Kaunitz et la marquise de Pompadour, quand ils gagnèrent l'adhésion de la Russie au traité de Versailles. (La grande-duchesse Catherine acceptait dix mille livres sterling pour favoriser les intérêts anglais, Rapport III, 126.) Volumes IV et V, correspondance de Mitchell, envoyé en Prusse, 1756-1757; plusieurs lettres ont été imprimées déjà; le Rapport III, page 127, donne quelques analyses intéressantes. Volumes VII et VIII, correspondances sur les affaires d'Allemagne, 1756, 1765 et 1766. Volume XVIII, troubles de Genève, 1766-1767. Volume XXII, négociations des cours européennes avant l'explosion de la guerre de sept ans. Volume XXV, papiers d'État relatifs au Portugal. Les affaires coloniales et américaines, de 1766 à 1783, jouent un grand rôle dans les *Manuscrits Lansdowne;* l'analyse des pièces, Rapp. V, p. 215 et suiv., en fait entrevoir toute l'importance.

Il y a également beaucoup de lettres et de nouvelles diplomatiques dans les *Correspondances* officielles et privées du *duc de Newcastle*, 1724-1768. (Coll. Chichester, Rapport III, 221.)

Les dix volumes de lettres des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, de la collection du duc de Sutherland (Rapport V, 135 et suiv.), quoique ces lettres n'aient pas un caractère aussi officiel, n'en sont pas moins remplis d'informations précieuses, voire même de piquants détails sur l'Angleterre et les pays étrangers.

Macaulay nous apprend la valeur des *News letters*, à une époque où la presse périodique était restreinte, en Angleterre, à la publication, deux fois par semaine, par la *Gazette de Londres* ou l'*Observator*, « d'une proclamation royale, de deux ou « trois adresses tories, des promotions et de quelques maigres faits divers. » La rédaction de ces lettres de nouvelles hebdomadaires devint à Londres, au XVIIIe siècle, une profession; on les envoyait en province, où elles étaient impatiemment attendues et passaient de main en main. Aussi le grand historien ne s'est-il pas trompé en présumant « qu'une recherche diligente ferait sans doute retrouver dans les archives « des vieilles familles plusieurs de ces curieux journaux. » (*Hist. d'Angl.* ch. III.) Ils y sont, en effet, extrêmement abondants (la bibliothèque de lord Mostyn en renferme à elle seule dix volumes, Rapport I, 44); en nous réservant de revenir à ceux qui insèrent des nouvelles de France, nous regrettons de ne pouvoir leur faire ici quelques emprunts sur l'histoire, au jour le jour, de la cour et de la capitale de l'Angleterre.

Pour l'histoire particulière de l'Écosse, les commissaires signalent spécialement les grandes archives des ducs d'Argyll, de Hamilton, de Montrose et la collection Erskine; pour l'Irlande, la correspondance de l'archevêque King (plusieurs centaines de lettres, de 1682 à 1727) et la collection du marquis d'Ormonde à Kilkenny; on y trouve des documents très-circonstanciés sur les négociations à l'étranger, en 1652, des royalistes irlandais (reproduits intégralement, Rapport IV, p. 570 et

suiv.). Pour le pays de Galles, histoire et linguistique, on consultera la collection Wynn de Peniarth (Rapport II).

Histoire ecclésiastique. — L'enquête des commissaires royaux a révélé l'existence de sources beaucoup plus abondantes qu'on n'osait l'espérer sur l'histoire du catholicisme anglais depuis la Réforme. Elle révèle tout encore dans les archives de Stonyhurst College, cinq volumes de lettres, 1554 à 1674, dont le tome Ier est formé de pieces originales de Pole, Marie Stuart, etc. (Rapport III, 334 et suiv.); — du chapitre catholique de Londres, entre autres le manuscrit du Rev. Tootle Dodd sur le catholicisme anglais, de 1500 à 1655, avec copie de pieces dont les originaux, deposes dans le college de Douai, y ont peri à la Revolution (Rapport V, 463 et suiv.); — de l'évêque de Southwark (Rapport III); — de l'archevêque de Westminster. (Voir surtout les lettres du nonce en France, 1623. Rapport V, 470 et suiv.) Sur les catholiques d'Écosse, un volume de 1610 à 1754, a Stonyhurst College (Rapport III, 334), les Bockie manuscripts (Rapp. I, 120) et un recueil de materiaux de 1542 à 1792, avec des annales s'etendant jusqu'en 1755, chez l'évêque catholique d'Édimbourg (Rapp. I, 121). Sur l'Irlande, le college catholique d'Ushaw (Rapport I, 91), et surtout le couvent franciscain de Dublin, ou ont ete transferes en 1872, du couvent de San-Isidoro à Rome, les manuscrits de l'ancien college irlandais de Louvain. (Rapport IV, 599 a 613.)

Les couvents anglais, irlandais et ecossais, à l'etranger, constituent un chapitre important de cette histoire. Nous relevons les mentions suivantes : Papiers ayant trait aux colleges anglais de Douai, Reims et Pont-à-Mousson (Rapport I, 120). — Histoire du college de Douai (Ushaw, I). — Proclamation pour le bannissement des Anglais de la ville de Douai, et lettre de recommandation des magistrats de Douai en faveur du college, lors de sa translation à Reims, 1578. — Lettres des prieurs des benedictines anglaises de Douai. — Visitation du college de Douai en 1612, batiments, reglements, etudiants, recettes et depenses, 353 pages. — Visitation en 1626. — Demande de secours adressee au clerge, en 1621, par les superieurs du college. — Depositions des colleges de Douai, Lisbonne et Paris sur le chapitre de Londres, en 1694. — Histoire du college de Reims (Chap. de Londres, Rapport V). — Examen du college de Douai, etat en 1666, noms des etudiants, 1627-1629 (Coll. Manning). — Deux registres des colleges ecossais de Pont-à-Mousson, Douai et Louvain, noms, caractere et fortune des *alumni*, de 1581 à 1772 (extraits au Rapp. V, 652). — Histoire du college écossais de Paris, par Thomas Winterhope, avec lettres à Marie Stuart, et l'un de ses portraits les plus anciens et les plus authentiques (évêque d'Edimbourg, Rapp. I). — Visitation du seminaire anglais de Paris (chap. de Londres). — Notes chronologiques recueillies par Ralph Weldon, moine benedictin à Paris (evêque de Southwark). — Lettres patentes de Louis XIII pour l'etablissement de la communaute anglaise de Tournay, 1642 (chap. de Londres). — Expulsion des jesuites anglais de Saint-Omer (evêque de Southwark et Stonyhurst College). — Lettre du recteur du college de Saint-Omer, decrivant sa fuite avec les enfants. (Rapp. III, 279.) — Histoire de la fondation des couvents de benedictines anglaises à Bruxelles, Gand, Cambrai, Bou-

logne, la Grâce-Dieu de Pontoise (1718), les bénédictines de Paris (1718), de Dunkerque et d'Ypres, les pauvres-claires de Dunkerque, les sœurs de Notre-Dame-de-Sion, les chanoinesses régulières de Saint-Augustin, établies à Paris en 1634. (Chap. de Londres, Rapp. V.) — Histoire du couvent des bénédictines de Saint-Edmond, à Paris, par le P. Hewlett (évêque de Southwark). — Lettre circulaire envoyée aux couvents anglais de l'étranger, sur la mort de sœur Arundel, des pauvres-claires de Rouen, 1717. (Stonyhurst Coll.) — Lettres de plusieurs religieuses du couvent anglais de Rouen, de 1734 à 1795. (Coll. Berington, Rapp. II, 73.)

Mœurs et coutumes, économie domestique. — Si, pour l'histoire proprement dite, les Rapports de la commission royale indiquent les sources d'information plutôt qu'ils ne donnent les informations mêmes, il en est autrement pour ce qui regarde les mœurs et coutumes, l'histoire du développement et du progrès de la civilisation. Depuis que les recherches historiques se portent, avec une prédilection de plus en plus accentuée, sur tous les détails de l'existence de nos devanciers, qu'on ne se contente plus d'enregistrer les grands faits de guerre ou de politique, mais qu'on désire savoir aussi comment, dans chaque siècle, on vivait, ce qu'on mangeait et ce que coûtait la nourriture, de quelle manière les champs étaient cultivés, ce que valaient les journées de l'ouvrier ou les vêtements du seigneur, aucun détail de ce genre ne semble superflu. Aussi les commissaires n'ont pas hésité à puiser largement dans les registres qu'ils examinaient, et à ajouter ainsi à leurs Rapports un intérêt documentaire à la portée directe du grand nombre. Sans les avoir parcourus, on se figurerait difficilement la multiplicité et la variété des renseignements statistiques et économiques que ces cinq volumes renferment, grâce aux emprunts faits aux archives des municipalités, des colléges, des chapitres et des grands propriétaires fonciers.

C'est ainsi que se déroule la vie municipale au moyen âge, avec ses dépenses de toute nature, depuis le payement de deux deniers pour la proclamation de la paix avec la Bretagne, sous Henri IV d'Angleterre, l'aumône donnée aux ménestrels itinérants, les frais des supplices ou des réjouissances publiques, jusqu'aux 13 sous et 4 deniers versés au sénéchal de Douvres « pour son bon conseil, et les 10 sous « alloués au secrétaire de l'échiquier pour son amitié, » en l'année 1420 (corp. de Hythe), ou le montant des armes et des sommes d'argent comptant imposées aux habitants de Bridgewater pour l'équipement de soldats en 1557, « l'année où Calais « fut prise par les Français. » (Corpor. de Bridgewater.)

Dans les recettes, les amendes jouent un rôle principal : deux délinquants sont condamnés à vingt deniers « propter verba sesquipedalia » (corpor. de Rye), un autre à cent schellings comme substitution d'un emprisonnement d'une année dans un trou de neuf pieds carrés, témoignage frappant de la valeur de l'argent au xve siècle. (Corpor. de Fordwich, V, 607.) Dans les municipalités riveraines on rencontre des mentions comme celles-ci, l'année d'Azincourt : « Payé 28^s 4^d aux hommes de Has- « tynge pour notre part de l'accord fait entre les habitants de cette côte et les hommes « de France pour la rançon et le payement mutuel des prisonniers ; — 18^s 6^d achat

« de vivres pour aller à Calais attendre le retour du roi de Harfleur : — 10^s 10^d pour « vivres pour diverses bonnes gens et mariniers ayant en mer contre nos ennemis « qui étaient sur la côte. — Comptes de Walter, maître du navire *la Marie*, pour un « voyage à Bordeaux la 4e année du roi Henri V : 25 17^s 6^d pour fret de cinquante « trois tonnes, 5^s pour la part du butin pris en route, etc. » New-Romney.

Une charte latine du 27 novembre 1459 sanctionne les mesures prises pour alléger les charges de la ville de Melcombe, « ladite ville ayant été récemment ravagée par nos adversaires de France et de Normandie. » Corpor. de Weymouth. Un siècle et demi plus tard les *côtes* de la Grande-Bretagne n'étaient pas encore à l'abri des incursions étrangères : voir un Rapport de 1636 relatif aux opérations des pirates africains, reproduit au volume V, page 562 : quinze voiles turques étaient signalées à Plymouth ; le port de Cardiff servait de refuge aux pirates pendant leurs audacieuses expéditions.

Plusieurs de ces municipalités possédaient des juridictions particulières : leurs coutumiers, livres de taxes et livres de sessions sont remplis de détails caractéristiques. A Lydd, au XIVe siècle, le voleur, pour une première faute, est cloué par l'oreille à une roue de charrette, avec un couteau dans la main pour se dégager lui-même. A Lynn, en 1449, chaque *histrion* reçoit vingt schellings par an et des vêtements, à la charge de parcourir la ville avec son instrument depuis la Toussaint jusqu'à la Purification ; un tailleur paye vingt deniers de redevance et il est sujet à l'amende pour mauvaise coupe ou façon défectueuse. (Rapport III, 247 ; municipalités de : Wells, Rapp. I, 107 ; York, Rapp. I, 108 ; Abingdon, Rapp. II, 149 ; Axbridge, Rapp. III, 300 ; Bridgewater, Rapp. III, 310 ; Hythe, Rapp. IV, 429 ; New-Romney, Rapp. IV, 439, et V, 533 ; Rye, Rapp. V, 488 ; Lydd, Rapp. V, 516 ; Dartmouth, Rapp. V, 597 ; comptes des marguilliers de Hythe, gages et nourriture d'un ardoisier, d'un serrurier, dépenses pascales, prix d'une messe en 1480, Rapp. V, 433.)

Après les municipalités, les collèges. Leurs *computi* enregistrent avec une précision minutieuse les frais de réparation, les gages des serviteurs, les moindres dépenses de cuisine. (Voir les frais de la table de 1515 à 1517, Downing College, Rapport III, 321.) Les livres d'*admonition* initient à la discipline intérieure de ces grands centres scientifiques. A la date avancée de 1636 on fustige encore pour inconduite deux sous-gradués. (Adm. Books 1586 à 1760, Emanuel College Cambridge.) Dans ceux du XVIe siècle, un latin peu cicéronien nous donne les noms de métiers, *bestiator, acicularius, pannifex* et *tobaccionista*. (Sussex coll. Rapport III, 329.) Les cinq volumes, mais surtout le troisième, renferment des extraits des archives d'Oxford et de Cambridge.

Les *Inventaires des chapitres* n'oublient ni une chape, ni un missel, ni un ornement d'autel, et la valeur de chaque objet est toujours spécifiée. (Voir également les inventaires des biens meubles d'églises paroissiales, High Wycombe en 1475, 1503 et 1519, Rapport V, 554. — La liste des livres d'offices et des ornements ecclésiastiques de Clare College au XIVe siècle, Rapp. II, 110, etc.) Parmi les pièces rares appartenant au chapitre de Wells, figure le procès-verbal autographe signé d'une réunion de prélats de la province de Canterbury en 1251, pour décider l'en-

voi d'un messager au pape. « Il lui est promis cent marcs pour ses dépenses, deux « cents de plus, s'il obtient du siége apostolique les lettres désirées; dans le cas d'in- « succès, il n'en recevra que la moitié. » Les mêmes archives contiennent des testaments de 1467 et 1473, avec des détails sur les messes fondées et les différents legs (Rapp. III, 360)[1]; de plus, un accord entre Jean, abbé de Saint-Pierre (Gloucester) et Agnès de Prestebury, document latin de 1297 : en échange d'une pitance quotidienne, la stipulatrice cède ses droits sur un quart de froment par quinzaine pendant toute l'année; elle a donné par avance vingt marcs d'argent pour les besoins du monastère et en payera vingt autres au bout de quatre ans, si elle survit: elle doit recevoir par jour deux pains de moine, un pain « d'esquire, » deux assiettées de soupe, telle qu'en a le couvent ce jour-là, six œufs, deux plats de viande solide de diverses sortes, bœuf, porc, mouton frais, salé ou cru, « équivalent à une « double portion de moine à l'infirmerie un jour de jeûne; » une oie toutes les fois que le couvent en recevra, deux gallons de l'ale du réfectoire et, par an, une robe « of the suit of our clerks » de neuf aunes avec bordure, de la valeur d'un demi-marc. (Rapp. III.) On peut rapprocher de cette pièce l'attribution, en 1495, par Robert, « abbé d'Osney, à Roger Fawell, clerc, d'une « chambre honnête, » dans le jardin du « couvent, de viande et de boisson, portion d'un chanoine, à condition de recevoir « les gens recourant à lui pour leurs malades, d'instruire dans la grammaire les no- « vices qui lui seront envoyés, de célébrer l'office aux fêtes, de visiter les malades et, « quand on l'en requerra, d'en inspecter les urines. » (Rapp. III, 317.)

Les accords étaient, au moyen âge, d'un usage fréquent, et les papiers de famille en ont conservé de toute nature. Des contrats de mariage prématurés constituaient souvent l'unique sauvegarde d'un père contre la vente, après sa mort, de la tutelle ou de l'union de ses enfants. (Rapp. III, 292.) Dans les titres de propriété des Pine Coffin, il est un acte daté : Exeter, 1290, par lequel Richard de Cokematone et Letice, sa femme, s'engagent au payement de 20 marcs sterling envers Richard de Poulesholte, à charge par lui de combattre, en leur nom, en duel contre W. Fitz-Jordan, pour une maison et dépendances et une terre de labour; on a joint à l'accord une convention postérieure stipulant que le duel n'aura pas lieu. (Rapp. IV, 375.) Dans les archives du château de Mount Edgcumbe, on trouve, à une date bien postérieure, de curieux contrats d'un autre genre, ceux par lesquels un grand seigneur du temps d'Élisabeth traitait en son nom propre avec le roi de Portugal, s'engageant à envoyer des navires à Pernambouc avec lettres de marque du roi de Portugal contre le roi d'Espagne, à charge de recevoir trente mille livres par navire capturé. (Voir extraits des correspondances, Rapp. II, 21.)

Les *livres de comptes*, se poursuivant quelquefois à travers les siècles (comptes de maison d'une vieille famille du temps d'Édouard III, et de 1518 à 1781, Rapp. III, 271), et les *inventaires* de biens meubles, sont inépuisables en renseignements. Parmi ceux dont les Rapports donnent de longs extraits, nous citerons : Computus du

[1] Bréquigny recommande l'étude des anciens testaments. On en retrouve d'intéressants, de 1291, à High Wycombe (Rapp. V, 560), de 1516 à Mendlesham (Rapp. V, 596), et toute une série à partir de 997, à Canterbury (Rapp. V).

manoir de Monkelegh, montrant l'état de l'agriculture en 1363. (Rapp. V, 370.) — Séries d'inventaires de 1545 à 1550, des effets d'habillement, armes, bijoux, meubles et bibliothèque du duc de Northumberland. (Rapp. II, 101.) — Livres de comptes, bijoutier, tailleur, écurie de sir Henry Sidney, de 1573 à 1576. (Rapp. III, 231.) — Comptes de maison, maçons, laboureurs, toilettes de dames, présents et livres, de 1556 à 1645. (Coll. Devonshire, Rapp. III, 44.) — Comptes du comte d'Aberdeen, 1682 à 1684, prix des denrées, du gibier, des livres, vêtements, aumônes, frais de voyage de Londres à Édimbourg. (Rapp. V, 609.)

Les commissaires signalent aussi, mais sans en donner d'extraits : Dépenses de la famille de Dyneham, comptes de mercier et de tailleur, séjour à Londres en 1381, pour le couronnement de Richard II. (Coll. Arundel, Rapp. II.) — Comptes des cuisiniers (*coquinarii*) de l'abbaye de Westminster, sous Édouard Ier, Henri VII et Henri VIII. (Westm. Abb. Rapp. IV.) — Dépenses privées de Thomas Holgrave, 1524. (Coll. Berington, Rapp. II.) — Livre de dépenses de Flixton Hall (1633), prix de la nourriture et de la main-d'œuvre. (Coll. Peake, Rapp. III.) — Quittances de 1647 à 1760, intéressantes pour l'histoire de la mode au XVIIe siècle. (Mss. Field, Rapp. V.)

C'est à l'économie domestique que se rapportent également les deux pièces suivantes : l'une nous conserve dix-neuf des vingt-sept règles dressées en 1293 pour l'administration de la maison et des terres d'un archevêque : « La vingte-quartime « reule vous aprent les deux reules de vendre et de batre nostre blé.... Ne suffre « en nule manere ke len bate aveine en nul liu devont noel...E apres le noel, kaunt « lem commence a semer aveine, fetes batre vostre aveine, e tel forre, batu si fres- « chement, cuntrevaudra, si un poi soit medle de foin, trestut fein, e durra grei- « nure force a vos bests e vigur a travailer, etc. » (Rapp. V, 440.) Les rapporteurs ont reproduit intégralement « les règles pour le service domestique de sir et lady Ber- « keley à la fin du règne d'Élisabeth, et l'accord intervenu entre sir Thomas et son « maître d'hôtel pour le service et les dépenses de la maison. » (Rapp. V, 353.)

L'Écosse a conservé ses coutumes locales beaucoup plus longtemps que l'Angleterre. Dans les districts éloignés, les traditions du moyen âge se sont perpétuées jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Aussi les documents des archives privées offrent-ils un vif intérêt pour l'histoire de la civilisation. Les temps plus reculés sont surtout représentés dans les chartes de la collection Stirling (Rapp. V, 667), dans celles de la Burgh d'Aberdeen, avec l'inscription : « Francis et Anglis, Flamingis et Scotis » (Rapp. I, 121), et dans les rapports circonstanciés sur les quatre cours de justice baroniale tenues, en l'an 1385, « sur un tertre, » par le baron Gray de Langforgrund, entouré de sa petite cour féodale. (Coll. Murray, Rapp. III, 410.)

Les archives de la famille Farquharson jettent une vive lumière sur l'état sauvage de la vie sociale des Highlands sous Charles II. (Rapp. IV, 534.) Les riches archives de Breadalbane présentent un tableau très-complet des Highlands du centre pendant le XVIe et le XVIIe siècle. Non-seulement les *Household books* entrent dans les détails les plus minutieux sur l'économie domestique d'un grand établissement écossais en 1590, et les inventaires à partir de 1598 ont une réelle importance pour qui veut se rendre compte de la manière de vivre d'une vieille famille écossaise, mais encore

toute une série de pièces a trait aux coutumes d'adoption, de *fosterage* et de *man-rent* : l'adoption, par laquelle le même enfant pouvait devenir successivement et simultanément fils adoptif de plusieurs familles; le *fosterage*, en vertu duquel on témoignait son affection en élevant l'enfant d'une autre famille et en lui assignant une part dans l'héritage; le *man-rent*, accord pour aide et services mutuels entre les lairds et les chefs des tribus et familles du voisinage. (Voir extraits, Rapp. IV, 511.)

Pour l'Irlande, le célèbre *Liber niger*, ou cartulaire de la cathédrale de Limerick, forme un recueil de tous les documents sur la possession territoriale, les droits, statuts, usages et priviléges du siége de 1194 à 1363 : il fournit de nombreuses informations sur la communauté anglo-normande, voir, par exemple, l'inquisition faite en 1201 des biens de l'évêque par un jury composé de douze Anglais, douze Irlandais et douze *Ost-men* ou Danois, preuve de l'importance et de la solidité du pied qu'avaient su prendre les hommes du Nord dans les villes maritimes de l'Irlande. (Collége de Limerick, Rapp. III, 434.) Le registre des statuts et antiquités de Kilkenny relève les principaux actes de la municipalité, de 1500 à 1544, indique l'âge où un bourgeois pouvait aliéner ses terres, la manière d'ensevelir les étrangers, l'habitude du déjeuner des femmes en couche, avec défense d'en donner à l'avenir sous peine d'amende, « vu les inconvénients, perte de temps et bavardages. » (Rapp. II, 260.)

Histoire littéraire. — Les commissaires royaux n'ont pas découvert de manuscrit antérieur au Psautier latin sur vélin, attribué à saint Columban (563 après J. C.), renfermé dans le célèbre Cathach dont M. de Montalembert a déjà raconté les destinées dans l'*Histoire des moines d'Occident*. (Collection O'Donnell, Rapp. IV, 584.) La tradition attribue au même saint le bel évangéliaire enluminé de Trinity College à Dublin, dit *Livre de Kells*. (Rapp. IV. 388.)

On montre à Stonyhurst College un évangile selon saint Jean, écrit sur vélin au VIIe siècle et retiré en 1105 du cercueil de saint Cuthbert. M. Tollemache possède un splendide volume anglo-saxon, la traduction d'Orose par le roi Alfred (Rapp. I, 60), et le Rév. Cope, un très-remarquable recueil écrit vers l'an mil, où figurent les Canons d'Eusèbe, le Prologue de saint Jérôme et les quatre Évangiles précédés d'arguments. (Rapp. III, 242.) Le bibliothécaire du chapitre de Canterbury a réuni des spécimens de la langue anglaise du VIIIe au XVIe siècle, ainsi qu'une série de testaments, à partir de l'an 997. (Rapp. V, 458.) Les paléographes étudieraient avec intérêt un rouleau de parchemin de la fin du XIIe siècle, de 20 pieds de long sur 7 pouces de large, sur lequel cent vingt églises ont certifié avoir répondu à la requête de la prieure de Hedinghem en priant pour l'âme de la fondatrice du couvent. Les quatre cinquièmes des attestations sont en caractère lombard corrompu ou normand, quelques-unes en gothique moderne, et un petit nombre en petites lettres lombardes. (Collection Magendie, Rapp. V, 321.) Les linguistes trouveraient des exemples de l'altération et des transformations du normand-français dans une collection d'histoires religieuses et morales, écrites en vers français du temps d'Édouard Ier, et commençant :

En aveine utre mer
Avint ceo qe vus vel cunter.

(Collection Stonyhurst, Rapp. II.)

Le même dans le texte en français, au séjour d'Édouard Ier à Norham : « Notre seigneur le roy regardant » et la réponse à son adresse : « Sire, la bone gent d'Escoce » (Rapp. II, collection Cowper) et dans la version française de la chronique de Brute, précédée d'un poème qui commence :

Si voet homme saver coment
Quant e de quele gent
Geantz grants tindrent
Que Angleterre primes tindrent

et se termine à la onzième colonne :

De Jhu Crist soit benet
Qen escripture les mettent.

puis le texte ordinaire : « En la noble cité de Grant Troye, etc. » (Rapp. II, collection Cowper.)

À la fin d'un exemplaire en latin du XIIIe siècle, de l'*Histoire de Monmouth*, ont été copiées, au XIVe siècle, sept colonnes de vers français sous le titre : *Ci est la coutre en double fet au Cauntas*.

Commencement :

Beau mester je vus diray
La tenure si cum entendez.
Volunters je vus dirrai
A la manere ke je sai . . .

Fin :

De quor e de droit amur
Vers son prince et vers nostre seignur.

Collection Ormsby Gore. Rapp. II.

Le *Livre de Seyntz medicines* du collège de Stonyhurst (Rapp. II, 145) est daté de 1354 et signé de l'anagramme de Henri, duc de Lancastre : une copie en est déposée au collège de Corpus Christi à Cambridge, où l'on voit également la curieuse requête des « Meistre et escolers de la college Corporis Christi à nostre tres redoute « seignur le Roi (Richard II) et soun counseil, » après l'insurrection de Wat Tyler. Les commissaires l'ont reproduite intégralement (Rapp. II, 65), ainsi qu'une quittance pour payement de bois, de la 41e année d'Édouard III, et une communication officielle de la délibération du Parlement sur la paix proposée avec la France en janvier 1394. (Voir les deux documents en français, Rapp. V, 498-500.)

Mentionnons enfin dans la collection de lord Mostyn un roman en vers : « Ces « sont les ways de Paon dont l'amadie est darmes et dames. » (Rapp. IV, 348.)

L'histoire littéraire proprement dite de la Grande-Bretagne ne saurait nous occuper ici. Les écrivains les plus célèbres, de Chaucer à Byron, sont représentés dans ces archives par des pièces souvent inédites. Une simple analyse entraînerait trop loin. Nous n'avons pu qu'effleurer le côté spécialement anglais de ces collections ; ce n'est que pour ce qui regarde directement la France qu'il nous est permis de ne rien omettre.

L'HISTOIRE DE FRANCE DANS LES ARCHIVES PRIVÉES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Quand M. de Bréquigny fut chargé, de 1764 à 1767, de rechercher à Londres les archives de Normandie et de Guyenne que les Anglais étaient accusés à tort d'avoir emportées, il transcrivit douze mille pièces déposées en copie aux Archives nationales, et dont M. Champollion-Figeac a extrait deux volumes publiés dans la série des Documents inédits sur l'Histoire de France. Sur ces douze mille pièces, vingt-cinq seulement provenaient de collections particulières. — M. Jules Delpit avait conçu, en 1847, le vaste projet de relever tous les documents français qui se trouvent en Angleterre : il n'a embrassé dans le seul volume publié que les fonds officiels ou semi-officiels de la Mairie de Londres, du duché de Lancastre, de l'Échiquier et de la Bibliothèque des Avocats, en signalant néanmoins l'importance d'autres collections publiques ou privées, et surtout celle de sir Thomas Phillips.

La mission de M. de Wailly, en 1842, avait aussi les Archives publiques pour objectif principal. Celle de M. Francisque Michel s'est portée, il est vrai, sur un champ plus étendu ; il a visité plusieurs fonds de Chapitres et de Colléges, mais ses recherches étaient limitées aux monuments littéraires du moyen âge « dont les copies ne « se trouvaient pas en France ou ne s'y trouvaient qu'incomplètes. » Il a donc exploré des bibliothèques plutôt que dépouillé des archives. M. Vallet de Viriville ne s'est occupé que des manuscrits appartenant au British Museum. Les nombreuses pièces relatives à la France, relevées et analysées par M. Gustave Masson, dans le Cabinet historique, ont été puisées à ces mêmes sources[1], et, à l'exception du Cartulaire et du Livre noir de Saint-Florent, de Saumur, conservés à Oxford et à Middle-hill, ce n'est qu'aux documents du Musée Britannique et aux Rôles de la Tour de Londres que M. Paul Marchegay a consacré son intéressante étude sur les Cartulaires français en Angleterre.

Les rapports des Commissaires royaux nous introduisent donc sur un terrain presque entièrement inexploré, si l'on en excepte les *Cecil Papers* et les *Shelburne* ou *Lansdowne manuscripts,* dont les richesses, déjà souvent utilisées, sont loin cependant d'avoir été épuisées par les historiens modernes.

Histoire proprement dite. — Dynastie normande et branche des Plantagenets. — Parmi les chartes qui remontent aux premiers temps de la conquête normande de l'Angleterre et de la domination anglo-normande en France, les unes n'ont un intérêt français que par le lieu d'où elles sont datées ou par les signatures qui y figurent ; les autres parce qu'elles se rapportent à des donations de terres ou de bénéfices anglais faites à des maisons religieuses situées en France.

C'est aux premières que se rattachent les pièces suivantes :

Duplicata signé, dressé en 1199, de l'acte de donation fait à Rouen en 1197,

[1] Cab. Hist. vol. IV et VIII Doc. du British Museum, — vol VIII et XI, State Papers.

par Édouard Ier en faveur de la maison de Dieu de Southampton, [illegible] mention de [illegible] personnam [illegible] professorum [illegible] est. » Queen's College. R. [illegible]. — Acte de donation à l'abb. de [illegible], de Richard Ier, [illegible] Xe année du règne. Coll. [illegible] R. III. 23[illegible]. — Acte de donation de [illegible] à la maison de Dieu de Southampton [illegible] XXI [illegible] » Q. Col. R. IV. [illegible]. Ces chartes royales manquent dans Rymer. — Plusieurs actes de donation à l'abbaye de [illegible], d'Alix, comtesse d'Eu, 1225, de son fils Henri, comte d'Eu et de [illegible]. Col. [illegible] R. II. 251. Une donation faite à Caen au XIIe siècle, par Henry [illegible] de Hertert, à Guillaume des Aubennes, [illegible] de la terre de [illegible] et autres biens près de Caen. Col. Constable. R. V. 15[illegible]. — Lettre [illegible] de Gautier, archev. de Rouen [illegible], à Richard [illegible] de [illegible]. Col. Neville. R. II. — Charte latine de Henri III, avec le grand sceau, donation de terres, datée Bordeaux, 25 août 1253. Col. Pine-Coffin. R. IV. 375. Rymer en donne une du même jour, mais sur un autre sujet. — Lettre patente certifiant la remise du cœur du roi Henri III à l'abbesse de Fontevrault, dans l'église de Westminster, selon la promesse du roi lorsqu'il visita l'abbaye, 11 déc. XX an. d'Édouard Ier. Westm. R. I. 96.

Citons aussi, dans un manuscrit du XVe siècle de la coll. du marquis de Bath (R. III. 188), huit lignes adressées à la reine Éléonore pour son entrée dans Rouen :

> Paix et honneur, salut et joie et [illegible],
> [illegible] et [illegible] bien [illegible]...

Nous avons déjà signalé l'importance du « *Liber epistolaris quondam Ricardi de Bury, episcopi Dunelmensis,* » de la collection Ormsby-Gore. Ce très-beau spécimen de l'écriture du temps d'Édouard III est formé de copies de correspondances échangées pendant les règnes d'Édouard Ier et d'Édouard II entre les papes et les monarques de la chrétienté, entre les hauts dignitaires de l'Église, et, ce qui, pour l'histoire de France, a un intérêt plus direct, entre les rois de France et d'Angleterre, et surtout entre les rois d'Angleterre et leurs officiers en Gascogne et en Périgord. Le plus grand nombre de ces lettres étaient restées inconnues, n'étant reproduites ni dans les Fœdera, ni dans Hoveden. On trouvera dans le Rapport IV, p. 379, une table analytique très-détaillée, où nous relevons les indications suivantes, en omettant les lettres citées ou imprimées ailleurs :

Lettre du pape Benoît à Philippe, roi de France. — L. à Bertrand, arch. de Bordeaux. — Le roi Édouard recommande à un cardinal l'archidiacre de Montalte, Delgot, élu archevêque de Bordeaux. — Trois lettres du roi « à tous Anglais et Gascons « défendant son château de Bourg-sur-Mer. » — Édouard à Philippe : « Le maire et les « jurats de Bayonne ont reçu des mandements du roi de France; il est surpris de « cette ingérence et en demande la révocation. » — Guy Turpin et Jean Morel, nonces du roi Philippe, accordent au roi Édouard le délai jusqu'au milieu du carême pour la reddition d'hommage. (1319. Voir la lettre du roi dans Rymer.) — Édouard II

à Philippe V : demande de sauf-conduit pour des évêques et seigneurs traversant la France, se rendant auprès du pape. — Édouard à Eustache de Conflans, gouverneur, pour le roi de France, de la ville d'Aire : « Henry Nasard, marchand, a voulu « porter en Brabant du drap pour le roi et sa femme Isabelle, lequel drap a été saisi, « à la traversée de France, en défiance des Flamands ; mais le roi de France, appre« nant à qui il était destiné, a donné un laissez-passer. Remerciments du roi Édouard « qui certifie que le drap est pour leur usage particulier. » — Édouard à Philippe : demande de réhabilitation en faveur de Gasce et Berin, compris dans les décrets d'exil et de confiscation des citoyens punis pour avoir obéi à Asmus de Gaillard[1]. — Édouard à Philippe : demande de sauf-conduit pour Robert de Musgrave, allant acheter du blé en France. — Édouard au Pape : prière de nommer Guy de Balle à l'évêché de Dol. — Édouard à Philippe : demande d'aide pour la délivrance d'Aymar de Valence, comte de Pembroke, fait prisonnier à son retour de Rome par Jean de la Marck. — Édouard au sénéchal de Gascogne et connétable de Bordeaux, ordres pour remédier à l'oppression du peuple du duché par les préposés royaux. — Ordre de rendre justice, selon la loi marchande, dans l'affaire du navire la *Marguerite*. Édouard à Guillaume de Cazis, son juge ordinaire à Agen, sur des profits touchés par le sénéchal de Périgord et devant revenir, non au pape, mais au roi. — A l'évêque d'Ely et Almaric de Credonio, pour la garde de certains châteaux du duché. — Aux prélats du duché : institution d'Amanenus de Fossato comme vice-sénéchal, pendant l'absence du sénéchal Antoine de Pessaigne. — Patente accordée à Pierre d'Escorce pour l'exercice, sa vie durant, de la charge d'huissier pour toutes exécutions du sceau et du contre-scel royaux *ad contractus in Burdeg. deputatorum*. — Le maire et les jurats de Bordeaux ayant accordé au roi Édouard cinq cents dolia de vin pour la guerre d'Écosse, ils ont taxé quatre citoyens à cent trente-huit dolia : ordre de leur faire rendre justice. — Protection spéciale accordée à l'abbé et au couvent d'Useph. — Le roi Édouard aux sénéchaux de Gascogne et Périgord : Permission d'étendre au nouveau bâtiment du château de Molers, la coutume de ne rien faire payer (*ratione prisonagii*) aux habitants de La Bastide emprisonnés dans le vieux château et déclarés ensuite innocents, et, dans le cas de culpabilité, de les taxer uniformément à douze deniers. — Le roi aux maire et jurats de Bordeaux : Réitération de l'ordre de divers payements à Raymond de Lemonicis. — Au sénéchal de Périgord en réponse à une pétition de Foulques de Roussillon, possesseur du château d'Urselles avec haute et basse justice ; le roi désire lui accorder en fief le *captennium* qui lui revient sur chaque couple de bœufs. — Au sénéchal de Gascogne : sur la *scribania* accordée à Pierre de la Rue dans les juridictions de la cour de S[t] Aesterius et Palnatus... — Au sénéchal de Périgord : sur la *scribania* de la cour de « Bamlie de « Lyndia » (?) tenue par Pierre de la Rue pour une redevance annuelle de cinquante

[1] C'est avec regret qu'il nous faut constater une grande incorrection dans l'orthographe des noms d'hommes et de lieux. S'il en est d'aisés à rétablir, d'autres demeurent presque inintelligibles. N'ayant pas sous les yeux le manuscrit original, et sans prétendre faire retomber sur les rapporteurs la responsabilité de ces incorrections, nous nous bornons à dégager la nôtre.

sous. — Protection accordée a Pierre de Vineis, chapelain. — Le roi recommande au sénéchal de Gascogne une petition d'Aspanus Daraus. — Le roi au sénéchal d'Agen, sur les differends existant à propos de la maltôte entre les consuls, université et marchands d'Agen et les Bordelais. — Le roi à maître Pierre de Galetianus, trésorier d'Agen: payement de quatre cent cinquante livres au marchand Guillaume de Toulouse, pour achat et expedition en Angleterre de seize grands chevaux. — Protection spéciale accordée à Bertrande et Bernarde, filles de feu Jean de Casalibus. — Le roi au senéchal de Gascogne et connétable de Bordeaux, sur une contestation entre Arnaud de Salminiac, de Bayonne, et feu Arnauld de la Comere. — Le roi au sénéchal de Gascogne et connetable de Bordeaux, sur la réclamation des habitants de Laburte relatifs à leurs droits de pâturages, de par le bajulus royal. — Patente de confirmation d'Élie Gancelin, de Libourne, comme tabellion du duché. — Le roi à Jean Mauveysin, capitaine de Calais, sur les excuses du Conseil de France et de l'amiral Gautier de Châtillon, de ce que personne ne s'est trouvé, de la part du Conseil, à l'entrevue au sujet du navire *Dromond*. — Le roi au sénéchal de Gascogne, sur la garde du château de Xaintes confiée à Gaillard Assailit. — Le roi au senéchal de Gascogne, sur la garde du château de Marmande confiée à Ponce de Toulouse. — Le roi au sénéchal de Gascogne, sur la garde de Saint-Sever par Bertrand de la Môle. — Le roi à Jean Guidardi: payement entre les mains des agents des Bardi de Florence, des subsides en argent et en vins accordés par la municipalité de Bordeaux et la sénéchaussée des Landes. — É. au sénéchal de Gascogne : mise en liberté sous caution de Pierre et Raymond de Mercaditi, accusés d'avoir blessé Raymond de Catuscio de Penne en Agénois. — É. au connétable de Bordeaux: sur des sommes dues à feu Pierre Aymeric pour voyages en Angleterre et au parlement de France. — É. au sénéchal de Gascogne: demande de renseignements : des marchands de vins de Bazas s'étant plaints du changement arbitraire du taux des droits dont ils sont fermiers, la taxe traditionnelle étant de cinq sols quatre deniers par baril, et de deux sols huit deniers par Issak d'Agen. — Protection accordée a Gerard de Lane, Raymond Arnauld et autres. — É. au sénéchal de Gascogne: compensation pour Bertrand Caillau, son valet, auquel il avait accordé le *salinum* d'Agen, avant d'avoir attribué au feu pape Clément V les provenances du duché. — É. à tous: donation aux gens de Puylaurens et annexion perpétuelle a la couronne. — É. au sénéchal de Gascogne, plaintes du connétable de Mauléon, Odon de Mille-Sanctis, contre le sénéchal des Landes — É. au même, sur les plaintes d'Arnaud de Podio-Moto pour taxation excessive. — É. à tous, l'annexion directe et inaliénable a la couronne de Port-Sainte-Marie, dans l'Agénois, est étendue à tout son ressort. — É. à Guillaume de Casil, Guillaume Debroil, Austence Jordan et Bernard de Lermian, ses procureurs en cour de France, pour empêcher la réhabilitation en cette cour de Pierre Vigier de la Rousselle, exécuté à Bordeaux pour haute trahison, — trois pièces à ce sujet. — É. à tous, le 30 juin de sa 6ᵉ année de règne les biens des Templiers situés dans le duché ont été donnés aux Hospitaliers, compensation pour Guillaume de Toulouse auquel en avait été accordé un. — É. à tous: confirmation du pardon accordé, contre payement d'une amende, par le juge-maire d'Agen a Bernard Ferrer de S. Liberata pour meurtre de juifs et pillage. — É. au tré-

sorier d'Agen, pour l'exercice de la charge de Raymond Duranti dans la cour d'A. — *Id.* sur la location d'un bois par les citoyens de Lectoure. — É. à tous : Annexion à la couronne d'Angleterre des ville, comté et château de Senhary (?) diocèse d'Agen. — *Id.* annexion des maire, jurats, cent pairs et commune de la cité de Bayeux. — *Id.* autorisation à Dominique de Franci de construire un château fort à Durmandie. — E. au sénéchal de Gascogne, protection accordée à Arnaud de Ruiali, neveu et héritier de feu Pierre Améric, connétable de Bordeaux. — É. au connétable de Bordeaux : payement d'une dette à Gérald Daidir, dont quarante livres pour un cheval. — É. au sénéchal de Gascogne, sur les réclamations de Pierre Descorce de Bayeux pour arriérés de payement d'hommes de guerre ; assignation du baillage et de la pêcherie de la Lynde. — *Id.* nomination, sur caution, de Franc Oddi de Lucques comme monnayeur à la place de Bernard Mandavini, décédé. — *Id.* payement au sénéchal de Périgord des dépenses de constructions au château de Moliers. — *Id.* recouvrement de créances par Pierre Arnaud, d'Aix. — É. à tous : confirmation de la transaction intervenue sur les droits des vins et l'issak, entre Toulouse, Bordeaux et autres grandes villes et les consuls, corporations et particuliers. — É. au *prepositus umbrarum* de Bordeaux : réclamation de Jean de Vyenia, clerc, contre Gazendis, veuve d'André de Lemmonitis et autres. — É. au connétable de Bordeaux : payement d'une dette du feu roi à Pierre Darsac. — É. aux sénéchaux : protection accordée aux président et chanoines de Saint-Caprasius d'Agen. — É. au maire et sénéchal de Bordeaux : sur une charte du roi Henri accordant à Sanche Garsius Ferrand la moitié du péage de Portus Peregrinorum à Bordeaux contre redevance annuelle d'une paire d'éperons dorés. — É. au sénéchal de Gascogne : permission à Raimond Vitalis, citoyen de Bordeaux, de renoncer à sa bourgeoisie, d'être exempté de la juridiction du maire et des jurats, et de pouvoir cependant payer les droits sur les vins à la douane de Bordeaux. — *Id.* sur les plaintes des frères Dosmon et autres marchands de Bazas, de la fluctuation du tarif des droits, au lieu de l'ancien droit fixe de cinq sols quatre deniers par barrique, et de deux sols quatre deniers pour l'issak des vins apportés par eau à Bordeaux. — É. sur la demande de Bertrand de Salviato, comte de Campanie, pour le renouvellement du bailliage de Bazas. — *Id.* confirmation à Thomas de Askeby de la charge d'écrivain *marinand'curie senescalcie Agenis.* — É. à tous : restitution à Guillaume Arnaud de la charge de greffier de la sénéchalerie de Saintonge, dont il avait été dépouillé sur un faux rapport d'Iterius Borel. — É. au sénéchal de Gascogne : payement du salaire de douze deniers par jour à Aymeric Massoner, *magister latonum* de tous les travaux dans les châteaux royaux. — É. à tous : protection accordée à Pierre de Lyners, prepositus de Trémolat. — *Id.* nomination d'Élie Audoen à la garde du château de Podio Normanni. — *Id.* approbation de la nomination de Raimond Durand comme procureur du roi dans la Cour du roi de France. — É. à son secrétaire Guillaume de Casis : se concerter avec les évêques de Norwich et d'Ely et autres afin de récuser la cour de Rome à Paris et d'en référer à la cour du roi de France. — É. au sénéchal de Gascogne : réparations du château de Mauléon. — *Id.* arbitrage d'Arnaud Calculus pour l'héritage de Resplendina, veuve de Jean de Bourg. — *Id.* dissensions entre les hommes d'Agen et les citoyens de Bordeaux ; protection royale accordée

aux premiers. — *Id.* [illegible] à Pierre [illegible] de la charge qui lui avait été accordée temporairement [illegible] à ce sujet. — *Id.* Les consuls d'Agen pourront, selon leur demande, continuer pendant quatre ans à Bernard de [illegible] le [illegible] d'Agen, à condition de ne rien [illegible] au [illegible] des revenus [illegible] au pape Clément. — Thomas de [illegible], pénitencier du pape, à Philippe, roi de France: recommandation en faveur de Jean [illegible] de Paris, à l'œuvre des Bons-Enfants de P[illegible] un des trente-neuf [illegible] de Gand [illegible] dans l'indigence. — Simon de [illegible], docteur en théologie à Paris, au roi de France [illegible]. — Le roi É. au pape: il a reçu sa demande [illegible] Amanieu, seigneur de Lebret, le château de M[illegible], à cause d'un échange [illegible] envers Arnaud de V[illegible]. — Le pape Clément au roi É. I[er], en faveur d'une [illegible] entre l'Angleterre et la France. — Réponse du roi. — É. au pape, sur son désir de voir cesser les hostilités entre la France et l'Aragon. — Le pape Martin au roi É. I[er]: refus d'accéder à sa demande d'attribuer la dîme de Terre sainte au frère du roi [illegible] pour sa non-participation à la croisade. — É. I[er] au pape: [illegible] entre les trois papes sur l'[illegible] de Léo[illegible], prince de Galles, aidé par les enfants de feu Simon de Montfort. — *Id.* La querelle entre la France et la Castille suspend la question de Terre sainte; il va rencontrer [illegible] en France. — *Id.* demande que l'excommunication de Simon de Montfort subsiste. — Le pape Martin IV au roi É. I[er]: continue l'intervention de son prédécesseur Nicolas en faveur de son chapelain Aimeric de Montfort, fait prisonnier par le roi. — Le pape Boniface VIII au roi: envoi du prieur des Frères Prêcheurs et du général des Mineurs pour rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et de France, dont il a reçu les lettres. — *Id.* négociation pour la paix. — *Id.* comme arbitre, il demande la remise entre les mains de son légat Raimond, évêque de Vienne, de tous les lieux et vassalages tenus par les deux rois avant la guerre, en attendant sa décision. [illegible], l'acquiescement du roi. — *Id.* Vœux pour la paix: il autorise l'évêque de Toulouse à recevoir les terres de Gascogne tenues par le roi d'Angleterre et par le roi de France et à les remettre, jusqu'à nouvel ordre, entre les mains du duc de Bourgogne, des comtes de Bretagne et de Saint-Pol; Bretagne et Saint-Pol sont parents du roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne est son ami, il pense donc que les arrangements seront agréés[1].

Ce précieux épistolaire a été formé dans le règne d'Édouard III; on trouve de la même époque, éparses dans diverses collections:

La suite du roi au siège de Calais et pendant son séjour en France. Coll. Cowper, B. II., — Lettre du roi, vingt-cinquième année du règne, à l'abbé et au chapitre de Westminster, demandant leurs prières pour le voyage qu'il est obligé de faire en France «à cause de la fraude du roi par rapport à la Gascogne, malgré les «efforts médiateurs du pape.» — Copie du traité de paix de 1360. (Westm. Abbey, B. IV 193). — Copie de la délibération des États du royaume quand le roi (de

[1] Nous avons dû nous conformer à l'ordre irrégulier du Recueil, et donner l'analyse de la correspondance d'Édouard I[er] après celle des lettres de son successeur Édouard II.

France) fut fait prisonnier, 18 pages d'un manuscrit du xv[e] siècle, commençant : « Comme nostre très-cher, » fin : « se le dit consent ne luy donnassent. » (Coll. de Bath. R. III.)

Parmi les quinze traités en latin et en français d'un manuscrit du temps de Richard II, ayant appartenu à G. Lambardi: « Les articles de pacification parenter le « roy E. III et le roy de Fraunce et donatio princip. Aquitan. facta E. principi. — « Tractatus de 4 Ducibus Franciæ obsidibus. — La manier de coronner un Roy « et Reigne de Fraunce et bene editio Vexilli. — Monumenta et reliquiæ quæ visun- « tur in ecclesia Scti. Dionisii. » (Coll. Towneley. R. IV.)

Dans les archives de la municipalité de Rye, une lettre de Guillaume Beaufils, sénéchal, datée Fécamp, 18 décembre 1389, sur la rançon de Thomas Gosselin, attestée par Pierre Cusin, Mathieu Gournay et Philippe le Ronyer, bourgeois de Fécamp, avec sceau. (R. V. 502.)

La bibliothèque de lord Mostyn possède un exemplaire de « l'Exile du comte « d'Artois par le parlement de Paris, 1331. » Lancelot en connaissait trois, dont deux à la chambre des comptes. Ce quatrième est sur vélin, orné de deux enluminures et pourvu d'un sommaire « par les rebriches qui en ces deux feuillez ensuient peut-on « de legier savoir tout ce qui en ce livre est. Et aussi de legier trouver ce qu'on « veult veoir et lire. » (R. IV, 363.) On relève encore au Trinity College de Dublin un manuscrit des « Jugemens du roi Philippe à ses Barons. »

Après la conquête normande de l'Angleterre, conquête dont bénéficièrent largement les hauts dignitaires de l'Église de Normandie, il s'établit des liens étroits entre les siéges épiscopaux et surtout entre les couvents de l'un et de l'autre côté de la Manche. Non-seulement les prélats normands occupèrent des siéges ou possédèrent des bénéfices dans les possessions d'Angleterre ou de France, mais des communautés, situées d'un côté de la mer, reçurent souvent des donations dans une province de l'autre rive. La réunion de la Normandie à la France sous Philippe-Auguste ne suspendit point entièrement ces relations[1]. C'est dans les archives du chapitre de Canterbury qu'ont été recueillies le plus de chartes anciennes relatives aux abbayes de l'étranger. On y trouve les documents suivants :

Rouen (*Sainte-Marie*). — 1060. Inspeximus d'une charte d'Édouard le Confesseur, donnant à l'église de Sainte-Marie à Rouen « villam quamdam nomine Ottregiam » en Angleterre. — Ampliation d'une charte de Henri II, par laquelle il confère à l'église de Sainte-Marie une moitié du manoir de Killum, pour être appropriée à la table des chanoines, avec certificats de Richard, évêque d'Évreux, et de R., abbé de

[1] Voir, dans les documents publiés par M. Champollion-Figeac, les lettres de Louis IX à Henri III en faveur des possessions de l'abbaye de Saint-Denis; celle de Philippe III à Édouard I[er] sur les biens anglais de l'abbaye du Bec; de l'archevêque de Rouen à Édouard I[er], pour la vente ou l'échange des propriétés anglaises de son église; la pétition des communes d'Angleterre pour que les possessions des monastères français en Angleterre, passées entre les mains du roi pendant la guerre, y restent après la paix de 1414, et l'accord de 1446 sur la question des revenus des ecclésiastiques sujets d'un prince, situés sous la domination de l'autre.

Saint-Ouen. 1227 et 1236 — Inspeximus par les abbés de Bec, Jumièges et Saint-Ouen d'une charte de Henri II, accordant au doyen et au chapitre de Sainte-Marie un marché hebdomadaire et une foire de deux jours à leur manoir de Kilham, et d'une seconde charte assignant à ladite église le manoir de Care, 1227.

Saint-Ouen. — Citation au prieur et au couvent de Canterbury à comparaître à Saint-Ouen dans la cause de Theodosius de Camilla.

Abbaye de Bec. — 1130. Reconnaissance formelle par Alexandre, evêque de Lincoln, des titres de l'abbaye à certaines possessions en Angleterre. — 1190. Bulle originale de Clement III, confirmant à l'abbaye toutes les propriétés à elle appartenant en Angleterre à cette date. — 1227. Deux confirmations par Henri III de la charte de son grand-père, approuvant les donations faites à l'abbaye, tant en Angleterre qu'en Normandie, par l'impératrice Mathilde et trente-deux autres bienfaiteurs. — 1297. Confirmation par l'archevêque Winchesley, à l'église Saint-Philibert, d'une rente sur l'église de Saltwood, et Commission du pape Boniface VIII au doyen de Londres pour terminer le litige elevé à ce sujet par l'abbé de Bec.

Abbaye de Saint-Bertin. — Huit documents sur les possessions anglaises de l'abbaye, donations des églises de Chilham et Throwley. R. V. 428. — Lettre, vers 1200, de l'abbé au prieur de Canterbury, prelude d'un contrat solennel, par lequel les deux maisons s'allient pour l'accomplissement d'actes de charité mutuelle, messes pour les morts, visites réciproques, etc. (curieuse pièce latine, reproduite presque en entier. (R. V, 449.) — 1497. Note envoyée par l'abbé avec un *rotulus* annonçant la mort de son predecesseur, et reclamant les bons offices spirituels accoutumés; cette piece etait portee d'un monastere à l'autre.

Abbaye de Pontigny. — Vers 1193, recommandation en faveur du frère Hugues, delégué de l'abbé « copiosa vestra benignitatis horrea et promptuaria vestra promptitudina largiflua, etc. » — 1311. Nomination de deux delegues à Canterbury.

Lyon. — Vers 1175. Acte de l'archevêque Guiscard etablissant un asile sur le continent pour les archevêques de Canterbury. (R. V. 449, l'acte en entier.) Les *Statuta ecclesiæ Lugdunensis*, 1321, mss. in-4°, font partie des archives de lord Mostyn. (R. IV, 356 [1].)

Dans la liste des bénéfices ecclésiastiques du comté de Kent, tenus en 1374 par

[1] Lord Mostyn possède tout un dossier sur la ville de Lyon, provenant de la collection Hobart : « Plusieurs choses remarquables arrivées à Lyon depuis l'année 1536 jusqu'à 1562; mémoires curieux de la ville de Lyon; mémoires et instructions pour monstrer à la postérité comme l'on se debvra comporter en certaines occurences d'actions pendant le consulat de Jean Eschevin, ou sont adjoutez plusieurs autres matières et choses advenues pendant son consulat 1612-1630. » Deux additions de 1709-1711. (R. IV, 348.)

des étrangers, nous relevons : « Abbas et conventus monasterii de Lollay (Lonlay) alienigene, optinent ecclesiam de Folkstan... cujus valor... se extendit ad xxxiii marcas. »

« Abbas et conventus de Insula Dei (Isle Dieu) alienigene, habent ecclesiam de Upchurche... quæ valet per annum xxxv marcas.

« Abbas et conventus monasterii de Pontiniaco, alien. habent... ecclesiam Sci. Nicholai de Romenal cum capellis suis, quæ valent xv marcas.

« Abbatissa et conventus monasterii de Gynes, alien. habent... ecclesiam de Nywentun... quæ valet per annum xx marcas, ac eciam ecclesiam de Prombell... ac eciam ecclesiam de Grensete. » (R. V, 427.)

Dans les autres collections :

Abbaye de Saint-Salvius, Montreuil-sur-Mer. — 1220. Acte par lequel l'abbé Robert et le couvent accordent à Guillaume Faret, sa vie durant, leur église de Saint-Laurent à Londres et ses revenus, contre payement annuel de 60 schellings. — Deux autres documents relatifs à un don semblable. — 1247. Permission donnée par l'abbé Warnerius à son prieur Jean de vendre la *soke* que le couvent possédait à Londres. (Ball. Colleg. R. IV, 449.)

Abbaye du Tréport. — Charte royale de la trente-septième année de Henri III, confirmant des donations faites par l'abbé. — xiiie siècle. Lettre d'Arthur, abbé, et de son couvent à tous les hommes de Rape de Hastings, grands et petits, leur ordonnant d'accomplir tous services pour l'abbé et le couvent de Robertsbridge; sceau du couvent. — Deux conventions entre les abbés de Tréport et d'Hastings. (Coll. lord de l'Isle. R. III.)

Abbaye de Saint-Vigor, à Cerisy. — Convention faite par les moines, probablement sous Henri II : le prieuré de Monk-Sherborne, en Angleterre, était, à l'origine, une cellule de cette abbaye. — Acte du roi Henri en faveur des moines : « Præcipio « quod omnes res monachorum de Cereseio, quas homines eorum poterunt affidare « suas esse proprias, sint quietas de tholonio, et passagio et omni consuetudine. » — Deux actes de l'abbé Laurent, dont un daté de 1273, avec sceau, prêtre baptisant deux enfants : « Quod cum nos habeamus duos prioratus, unum in Normannia in « diocesi Baiocensi qui vocatur Prioratus de Duobus Gemellis, et alium in Anglis, « in diocesi Wintonensi qui dicitur « Syreburnia, » et priores et monachi nostri « utriusque priorati affectu divino cupiant alter alterius honera portare, etc. » (L'acte en entier, R. IV, 455, Queen's College.)

Prieuré de Saint-Martin de Jumiéges, de Duobus Gemellis. — Acte de donation des dîmes de Littleton, Henri II. (Queen's College, R. IV, 452.)

Prieuré de Saint-Fromont. — Les trois pièces y relatives figurent peut-être dans le cartulaire rédigé en 1844 par l'archiviste du département de la Manche. — Acte de donation de l'église de Séez à l'église de Sainte-Marie et Saint-Fromont. — Deux

lettres du prieur à l'évêque de Salisbury confirmant l'octroi de l'église de Séez au prieuré de Monk-Sherbonne, et donation de l'évêque au prieuré. 1207. Reproduites, R. IV, 453. Queen's College.

Nous ne citons que pour mémoire les cinq cents pièces sur le prieuré anglais de Selé, dépendance de *Saint-Florent de Saumur*, conservées au collège de Sainte-Marie-Madeleine, à Oxford (R. IV, 403), M. Paul Marchegay ayant donné dans la Bibliothèque de l'école des Chartes la description du cartulaire de Sele. Quelques actes se rapportent à un arbitrage entre le prieuré et l'*abbaye de Fécamp*, 1285 à 1299.

Les commissaires citent, sans donner de détails, dans la collection du duc de Bedford, des copies en français et en latin ayant trait à la Normandie et surtout à Rozel, de 1168 à 1643 (R. I).

Un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Augustin, à Cantorbery, permet de restituer à l'archevêque Hugues de Rouen, une lettre adressée à Adrien IV, sur un faux commis par Guerno moine de Saint-Médard, à Soissons, lettre attribuée, dans les « Anglia sacra, » à Giles, évêque d'Évreux. (R. IV, 431.)

Les archives de Cantorbéry renferment encore une série de documents sur la donation annuelle de cent muids de vin de Triel, promise au couvent par Louis VII, quand il se rendit en pèlerinage au tombeau du saint pour en obtenir la guérison de son fils, donation confirmée par Philippe II, continuée par ses successeurs et expressément exemptée de droits d'octroi par les rois d'Angleterre, de Henri II à Édouard IV[1].

BRANCHE DES LANCASTRE.

Henri IV. — 1412. Préliminaires du traité entre le roi d'Angleterre et les princes français confédérés, par lequel ils reconnaissent Henri pour leur seigneur et souverain. Le traité même est dans Rymer. (Westminster Abb., R. IV, 194.) — Composition ou accord, signé par le bailli et les jurats de Romene, au nom des maîtres et matelots des villes de Romene et de Lydd : fixation des rançons à exiger pour les maîtres et matelots, bateaux de pêche, filets, cordages provenant des côtes de France « from Harfleur as far as Hendrenesse, » 7 novembre 1412. (Ce curieux document est reproduit, R. V, 537.)

Henri V. — Lettre de John Albon à Thomas Palmer, sur les préparatifs de la bataille d'Azincourt, d'un haut intérêt (reproduite, R. II, 94, chartrier de Neville). La lettre du roi à Charles de France « apud castrum nostrum de Togna, mensis « Aug. die 13, 1417, » se trouve dans Rymer, mais non la réponse de Charles, en français, 31 août 1417. (Coll. de Bath., R. III.) — Sommation du roi à son adver-

[1] En 1478, Louis XI confirme encore le don annuel, et consent à ce que le vin soit délivré en Gascogne et Bordelais, les environs de Poissy étant ravagés et les vignobles détruits. — Le couvent de Cantorbéry possédait en propre un petit vignoble à Saint-Brice. Robert de Lonjumeau surveillait à la fois, en 1300, la livraison de Triel et la culture de Saint-Brice.

saire de France de renoncer à ses prétentions sur la couronne. (Coll. Calthorpe, R. III.)

Henri VI. — Les charges contre William de la Pole, duc de Suffolk, accusé d'avoir, par sa conduite déshonnête en France, amené la perte de l'Anjou et du Maine. Cette pièce importante, de la collection Peake, est reproduite intégralement. (R. III, 279.) — Ordonnance en latin, 8ᵉ année du règne, pour l'observation du traité de Henri V avec Charles de France. — Règlements pour l'armée anglaise en France, et déclaration des droits de Henri VI sur les duchés de Normandie, de Guyenne et de Gascogne..., vingt-cinq chapitres, écriture du xviᵉ siècle. (Coll. Calthorpe, R. II.)

Édouard IV. — 1474. Contrat entre le roi et Thomas Wortheley, par lequel Thomas s'engage à servir le Roi dans ses guerres « dans le duché de Normandie et « dans son royaume de France, » pendant un an, avec deux lances, dont il sera une, et vingt archers : chaque lance recevra par jour douze deniers de salaire et six de gratification, chaque archer six deniers. (Coll. Wharncliff, R. III, 225.)

C'est à la fin de ce règne que se rapporte le dossier d'une procédure intentée (1481-1485) devant le parlement de Paris, par Marguerite, duchesse de Somerset, contre la duchesse d'Orléans, et relative à la rançon du duc d'Orléans, l'un des prisonniers d'Azincourt : Inventaires des lettres et pièces produites, attestations des dites pièces, ordres officiels de la cour, pétition de la duchesse de Somerset, demandant que certaines lettres anglaises qui devront être produites soient traduites en français; autres pétitions de la duchesse au parlement; copie de lettre du comte d'Angoulesme à la duchesse de Somerset, datée, Orléans 21 mars, pétition et autres pièces du comte d'Angoulesme, compte rendu de la procédure. (Westminster abb., R IV, 192[1].)

BRANCHE DES TUDORS.

Dans un mémoire de la fin du xvᵉ ou du commencement du xviᵉ siècle, en faveur d'une guerre contre la France, l'auteur anonyme compare l'Angleterre à un respectable seigneur d'un pays tranquille qui a épousé une digne dame, belle et agréable, mais grandement pauvre. Il prend l'avis des lords spirituels et temporels et de ses nombreux serviteurs, qui lui conseillent de rabattre l'orgueil de la dame. On devra attribuer à certains comtés la surveillance des ports français. (Coll. Wymme, R. II.)

Henri VII. — « Custus et expensæ per dominum Regem diversemodo ante festum « Pascha anno sexto habiti occasione guerre inter ipsum dom. Regem et Regem Fran- « corum mota racione specialis amicicie inter dictum dom. Regem et Ducissam Bri- « tannie concluse pro defensione et protectione patriæ Britannie contra Francos. » Rouleau de trente feuilles. (Westminster Abbey, R. IV.)

[1] Voir, sur ce procès, les registres du conseil à partir du 2 mars 1480, v. s. (Arch. nat., Xia, 1489 et 1490); les pièces ci-dessus n'y sont point reproduites.

Les commissaires signalent l'intérêt des papiers de sir Gilbert Talbot, député gouverneur de Calais sous Henri VII et Henri VIII. Ils contiennent beaucoup de renseignements sur les tentatives de Perkyn Warbeck et sur les relations entre les cours de France et d'Angleterre, ainsi que la volumineuse correspondance de l'officier Jean de Houppelines, qui remplissait le poste de secrétaire français pour la garnison anglaise de Calais. Ces lettres se rapportent aux négociations entre l'Angleterre et la France, d'une part, et entre le duc de Bourgogne et ses alliés, de l'autre. (Coll. Shrewsbury, R. I, 50.)

Henri VIII. — Pour ce règne déjà on peut utiliser les *Cecil Papers*. Dans les tables données par les commissaires, en attendant les calendars préparés sous les auspices du marquis de Salisbury, sont mentionnés les divers traités de paix successivement conclus par Henri VIII, tantôt avec François Ier, et plus souvent contre lui, depuis celui de 1515, au début du règne, jusqu'à celui de 1547, qui précède de peu de jours seulement la mort du roi d'Angleterre. Comme on les retrouve ailleurs, nous ne les citerons pas, nous bornant à indiquer les pièces suivantes : 1515, 13 décembre. Lettre de François Ier à l'ambassadeur anglais. — 1524, 5 avril. Articles proposés à François Ier par Fra Nicolas. — 1527, 18 août. Engagement de François Ier pour cinquante mille couronnes et ratification du traité de Paris. — 1542. Décret, escriptures, etc., concernant l'Adrien et la Guillemotte, de Rouen et Dieppe. — 1546. Articles pour la reddition de Boulogne. Argent envoyé à Boulogne, Calais et Guisnes, depuis la venue du Roi (Henri) de Boulogne. — Réponses à faire par les commissaires du Roi sur les articles relatifs à la cession de Boulogne. Approvisionnements pour les garnisons de Calais et de Guisnes. Vivres et approvisionnements pour Boulogne. — 28 septembre. Traité entre François Ier et Charles-Quint. (Marquis de Salisbury, R. IV.)

Dans les autres collections, sur le même règne : Histoire et cérémonie du sacre de la Reyne de France (Marie d'Angleterre), incomplet, commence : « La noble « dame arriva à Saint-Denis le salmedi au soir, » finit : « prions Dieu et la vierge « Marie qui leur doint fruict bon et longue vie. » (Lord Mostyn, R. IV.) — Récit par sir Nic. Vaux de la réception des quatre ambassadeurs anglais en France, 1518. (Westm. Abbey, R. IV.) — Copie de lettre du comte d'Hertford au Roi, datée de Guisnes, sur une entrevue avec le commissaire français pour la fixation des frontières. (Coll. Bath. R. III.) — Brouillon de lettre du Roy à mylord de Winchester, sur une entrevue projetée entre le roi de France et l'Empereur, et qui lui déplaisait. — Instruction du Roi à sir H. Knywelt sur des matières à communiquer à la reine de Navarre. — Copie de lettre du Roi à son ambassadeur en France sur la médiation en Écosse proposée par la France. (Coll. Calthorpe, R. II.) — 1524. Lettres et instructions de Henri et de Wolsey à divers ambassadeurs auprès du Pape, de l'Empereur, de Venise, des Suisses, et leurs réponses. (Coll. marq. de Westminster, R. III.) — Lettre du cardinal Wolsey à Pace, ambassadeur en Italie, sur la ligue à conclure avec Venise contre la France, 6 pages signées Wolsey. — Instructions pour Pace. — Lettres à Henri VIII sur la défaite des Français par les Espagnols. (Coll. de Bath. R. III, 185, 194.) — Tractatus deprædationum, à propos du traité

de paix du 30 août 1525, avec les traités de 1526 et 1527. (Coll. Calthorpe.) — Lettres de Th. Cromwell à sir John Wallop, ambassadeur-résident à la cour de France, lui indiquant de quelle manière il doit justifier la conduite du Roi dans l'affaire du divorce et dans l'exécution de sir Thomas More. (Coll. de Bath.) — Entrevue de Boulogne de 1532: Liste des personnes devant accompagner le Roi. — L'Ordinaire du roi de France. — Rôles pour la table des rois d'Angleterre et de France à Calais. — Recorde cum rege apud Boilen, noms des nobles français venus à Boulogne du 20 au 27 octobre. — Noms des personnes devant accompagner le Roi à l'entrevue de Calais. — Livre des dépenses de maison du Roi à Calais, la 24ᵉ année de son règne. — Déclaration de l'artillerie de Guisnes, artillerie de Calais, 30ᵉ année du règne. — Noms des personnes résidant à Calais, lieu de naissance et parenté, 69 pages. — Ordre pour la fortification de Calais. (Coll. marq. de Bath. R. III.) — Noms des étrangers naturalisés, 36ᵉ année de Henri VIII, volumineux rouleau portant en tête la signature royale : on y trouve les deux mentions suivantes : « François à naturaliser pour les forges, François étant marins, admis par les commissaires « du comté de Dorset. » (Abb. de Westminster, R. IV, 194.) — Les documents français : Instructions au cardinal du Bellay et autres de ce qu'ils auront à faire avec le roi d'Angleterre ou ses députés pour le fait de la paix... doivent être restitués à ce règne, quoique les rapporteurs leur aient à tort attribué la date de 1554. (R. III. Coll. Bath.)

Édouard VI. — 1548, 27 janvier. Instructions au sieur Davoys, envoyé du roi de France. — 1549. Traité entre l'Angleterre et la France. — 1551, 12 mars, 25 et 26 avril. Lettres du Roi au roi de France. — 1553, 9 juillet. Lettres du conseil privé au roi de France. (Coll. Salisbury, R. IV.) — Dans une lettre de Jean Dudley (Warwick) au lord chambellan, du 25 juillet 1551, on relève ce passage : « Il y a « une demi-année ou un peu plus, quand Guydot donna au Roi une tasse dorée, il « lui présenta aussi un portrait de Madame Isabelle (Élisabeth de France), au sujet « de laquelle maintenant on commence à dresser le contrat entre le Roi et Sa Ma« jesté; — mais Guydot n'était qu'un instrument de la reine de France, qui est celle « qui désire le plus ce mariage. » — Il renvoie le portrait, dans le cas où il plairait au Roi de le tenir en réserve pour le dernier jour. « Regardant dans mon secrétaire, « je l'y ai trouvé et je me suis rappelé que, lorsque Guydot le donna au Roi, le Roi « me le donna. » (Coll. Bath. R. III, 195.)

Marie. — Instructions à sir Guido Cavalcanti, envoyé auprès du roi de France. — Articles accordez entre les deputez du Roy de France, Roy et Royne daulphine, Roy et Royne d'Escosse et ceux de la Royne d'Angleterre. (Coll. Salisbury.)

Élisabeth. — Le côté plus spécial à la France, dans les volumineux dossiers de ce règne, fournirait matière à plusieurs subdivisions. De même que dans les volumes récemment parus des Calendars, on y trouve d'abord un écho des grandes luttes civiles et religieuses des derniers Valois, auxquelles Élisabeth prit plus d'une fois une part directe. Les projets de mariage de la reine, si souvent ébauchés, inter-

[illegible] [illegible] et [illegible] de [illegible], y tiennent une large place. Quand Henri IV reconstruit lentement son royaume, quand puis [illegible] enfin il pourvoit, par le rétablissement de l'ordre et d'une administration sévère, aux grands desseins qu'il ne lui fut point donné de réaliser, les relations entre les deux pays, les correspondances entre les souverains se multiplient à l'infini; surtout dans les *Cecil Papers*, des lettres royales qui n'ont figuré jusqu'ici dans aucun recueil imprimé.

Le *Journal* de Walsingham (Coll. du lieutenant-colonel Carew) a ete publie en 1870 par la Camden Society, et les Instructions à sir Walsingham, envoye par la reine au roi de France du 11 août 1570 au 30 août 1573, avec copie de toute sa correspondance jusqu'à son rappel, dont il existe des exemplaires manuscrits dans les Coll. de l'Isle et Dudley, Calthorpe et de Neville, ont ete imprimes en 1655 sous le titre du *Compleat Ambassador*. Mais la bibliothèque du docteur Williams possède en plus la seconde negociation de W. en France du 11 janvier au 13 septembre 1581 (R. III, 367), et l'interessant recueil d'instructions diplomatiques du chartrier de Neville renferme les copies de celles donnees : à Henri Killigree, qui remplaça Walsingham en France pendant son congé de 1571 ; au même envoye en *Écosse* « immédiatement apres le grand meurtre en France ; » à Thomas Randolph envoye en ambassade speciale aupres de Henri III, le 2 avril 1576, « afin de le persuader de ne pas se meler de la protection des Pays-Bas et de consentir à la paix « pour terminer les guerres civiles ; » à sir Amyas Paulet, « nomme ambassadeur resident en France. »

Une lettre des archives du comte de Saint-Germans relate une mission à Paris de sir Nic. Throgmorton, sans date. (R. I.)

Le recueil de lettres et memoires français de 1557 à 1596, de la Coll. de lord Moston (R. IV, 349), semble ne rien contenir d'inedit.

Parmi les pieces isolees, nous relevons dans les diverses collections, selon l'ordre chronologique, les mentions suivantes : 1558, 16 mars. Engagement pris par d'Oysel, commandant les troupes françaises en Écosse, de ne pas permettre les incursions en Angleterre. — 1559, 21 mars. Lettre du duc de Châtellerault à l'ambassadeur de France, et, 21 decembre, Lettre de l'ambassadeur Noailles à la reine. — 1560, juillet. Le commerce des marchandises à Jersey et Guernesey entre l'Angleterre et la France est-il, en temps de guerre, avantageux ou préjudiciable? — Rapports de l'espion envoye en Normandie. — 1563. Navires reçus des Français par Ralph Chamberlain. — 1565, 1[er] avril. Lettre à l'ambassadeur d'Angleterre des prisonniers anglais détenus sur les galères de France. — 1568, 9 novembre. Lettre du cardinal de Châtillon à Cecil. — 16 decembre. Accord au sujet de la Rochelle entre A. de Cavagnes pour le prince de Condé et le Dr. Hadon pour la Reine; instructions du Prince à de Cavagnes, proclamation défendant la capture de Français; convention pour le sel à fournir par le prince de Condé. (Coll. Salisbury, *Cecil Papers*, R. IV.) — Recit des événements d'Amboise (Coll. Bath., R. IV), à la date évidemment fautive du 22 janvier 1571. — 1572 (?). Patente du roi Charles IX créant sir Philip Sidney gentilhomme de sa chambre et baron. (Coll. de l'Isle et Dudley, R. III.) — 1572, 14 juin. Noms de tous les gentilshommes de France venus à Londres aupres de la Reine. (Coll. de Northumberland, R. III.) — Demande de

Calais par la Reine et réponse de Charles IX, en français, copie. (Coll. Calthorpe, R. II.)[1]—Lettres de nouvelles, 8 pages, description du mariage de Henri de Navarre, menaces faites au prince de Condé, libelles contre l'amiral ; «les prêtres sont sûrs «que tous devront se conformer (au catholicisme) ou quitter la France.» (Coll. Bath., R. III.) — Description du massacre de la Saint-Barthélemy. (*Cecil Papers.*) — 1575. Lettres de Pierre Vassainct à M. du Belloy, 10 mars, de Montmorency et du prince de Condé à lord Burghley, 23 et 28 octobre, du prince Casimir au même, 1er novembre, de Catherine de Médicis au même, 5 décembre. (*Cecil Papers.*) — 1579, 27 août, Paris. Lettre aut. de l'évêque Leslie à l'abbé de Ratisbonne, remplie de détails sur les affaires publiques et privées. (College Cath. de Blairs, R. II.) — 2 octobre. Lettre du prince Casimir à la Reine. — 4 décembre. Testament de dame Anne de la Queulle, veuve de Jean Stuart, seigneur d'Aubigny, désirant être enterrée à Aubigny et son cœur à Oizon. (Longue et curieuse pièce française, coll. Montrose, R. III, 394.) — Lettre du secrétaire Walsingham à M. Cretoy, principal secrétaire du roi de France, pour défendre la conduite de la Reine envers les catholiques en causes ecclésiastiques. (Coll. Tollemache, R. I.)

Les projets d'alliance matrimoniale entre Élisabeth et un prince français remontent à 1564, et le Rév. Hopkinson est possesseur d'un long et curieux rapport adressé à Catherine de Médicis par l'envoyé de France en Angleterre, provenant évidemment de papiers d'État, sur les entretiens de la Reine, le portrait de Charles IX qu'elle porte sur son cœur, l'utilité qu'il y aurait à envoyer, à l'occasion de la remise de l'ordre à Leicester, quelque personne prudente et de confiance, serviteur de la reine Catherine et appartenant à la religion réformée, afin de sonder les véritables intentions d'Élisabeth. (Analyse, R. III, 262.)

Les *Cecil Papers* ont conservé tous les documents importants relatifs au projet du mariage Anjou-Alençon, depuis 1571, où pour la première fois il en fut question, jusqu'à la fin des négociations, en 1583. — 1571, 16 avril. Éclaircissements sur les articles envoyés au roi de France. — 20 avril. Correspondance entre Bailly et l'évêque de Ross; demandes diverses de la Reine au sujet de son mariage. — 28 août. Stipulations pour la garantie de la religion protestante, articles signés par la Mothe-Fénelon et articles additionnels de la part du roi de France. — 1572, 27 mars. Extrait des propositions de l'amb. de France. — 22 août. Lettre de la Reine à la Mothe-Fénelon. — 1576. Abrégé d'un discours secret entre Sa Sainteté et aulcuns de ses confidents, après le départ de Monsieur, frère du Roy, trouvé dans les papiers de David, avocat du parlement de Paris. — 1578, mars. Objections à faire contre le mariage et mémoire en faveur du mariage. — Novembre. Réponse des commissaires de la Reine aux articles français. — 1579, 4 mars. Observations sur les articles de Simier. — 27 mars. Objections au mariage et répliques. — 28 mars. Questions à considérer dans le traité avec Simier. — 31 mars. Les périls qui peuvent

[1] Voir aussi sur ce sujet : les instructions données par Cecil à sir Th. Smith, 22 mars et 3 déc. 1566, sur Calais, la lettre de Norris et Smith à la Reine, Paris, 1567, et une série de raisons pour prouver les droits de la Reine à revendiquer Calais, 3 août. (Coll. Saint Germain. R. I, 42).

atteindre la Reine, si elle vit sans se marier, par lord Burghley. — 1er avril, Remèdes aux inconvénients du mariage; dangers et remèdes en cas de non-mariage de la Reine. — 2 octobre. Ordre à observer dans la discussion sur l'entrevue de Greenwich. — 4 octobre. Arguments pour et contre. — 6 octobre. Considérations diverses. Minute, de la main de Burghley, de ce qu'il faut considérer à propos du mariage, mémoire sur les débats du conseil. — 7 octobre, Message du conseil à la Reine, raisons pour consentir au mariage. — 25 octobre. Minutes des délibérations du conseil. Matériaux pour les projets de traité d'union avec le duc d'Anjou, de 1571 à 1579. — 1580. Simier au duc d'Anjou; plusieurs lettres «du Moine.» — 1581, 24 janvier. Commission du duc d'Anjou pour traiter de concert avec les commissaires du roi de France; trois lettres de Mme de Marchaumont à Du Bex, une de Le Prevost à Du Bex; lettres de Du Bex à de Farouille, Pasquier, Hardy, de la Fougère, Birard, Chaussé. — 2 mai, réponse pour l'amb. de France. — 10 mai. Sauf-conduit secret pour Anjou. — 2 juillet. Mémoire de ce qui doit être représenté à la Reine sur la venue du duc en Angleterre. Causes qui empêchent le prompt passage d'Anjou. Clefs des chiffres employés par Anjou et ses agents. Une lettre du roi de France à la Reine et trois réponses d'Élisabeth. — 1582, 22 août. Lettre de Henri de Navarre à la Reine.

La correspondance du prince, contenue dans les *Cecil Papers*, a été récemment reproduite en grande partie par M. le baron Kervyn de Lettenhove dans l'analyse des documents relatifs au projet de mariage d'Élisabeth et du duc d'Alençon conservés au château d'Hatfield. (Bull. de l'Ac. royale de Belgique, 1872.) Nous n'avons mentionné ci-dessus aucune des pièces relevées par le savant académicien, mais nous devons ajouter à son intéressant résumé l'indication des lettres qu'il n'a point citées: Anjou à la Reine: 1573, deux lettres. — 1575, deux lettres. — 1578, 27 février, 29 mai, 5 juillet, 16 septembre, 7 octobre. — 1579, 5, 29 septembre, 15 novembre. — 1580, 11 et 18 février. — 1581, 25 mars, 2 juillet, 17 août, 3 septembre. — 1582, 4 et 15 septembre, 5 et 15 octobre. — 1583, 19 mai, 19 août, 27 novembre, et neuf lettres sans date. — Élisabeth au duc: 1578, 16 et 20 janvier, 21 juillet et trois sans date. — 1580, 27 juillet. — 1581, onze lettres sans date. — 1582, 15 et 17 mars, 4 et 24 mai, 25 juillet, 7 octobre, 19 décembre, une sans date. — Simier à la Reine: 1579, 25, 28, 29 et 30 novembre, 29 décembre. — 1580, 9 et 25 janvier, 8 et 30 mars, 18 avril, 30 juin, 11 juillet, 4 et 9 août, 1er septembre. — 1581, 14 mai. — 1583, cinq lettres. — Anjou au lord amiral, 21 juillet 1580; à de Marchaumont, 13 et 17 mai 1581, et 11 octobre à du Bex. — Anjou au roi de France, 5 et 8 novembre 1583.

Les copies des contrats de mariage (1579-1581) sont multiples. On en retrouve dans les collections de lord Mostyn, de Miss Griffith (R. V, 406); de lord Calthorpe, copie certifiée par Pinat, conseiller du Roi, secrétaire d'État (R. II, 39); du lieutenant-colonel Carew, avec la mention que le mariage devra être célébré dans six semaines «*per verba de præsenti*» (R. IV); du comte de Saint-Germain, qui possède en plus les thèmes de deux discours tenus au collége de Rheims, *pro* et *contra* le mariage proposé; l'analyse latine de la réponse de la Reine et conseil aux propositions du Roi sur le mariage, 24 août 1571, et un discours de Th. Smith, sur le

mariage, en forme de dialogue, 28 pages : « Je me promenais seul dans mon jar-« din, J. W. vint à moi, etc. » (R. I, 42.) M. Ormsby-Gore a un volume entier, in-folio, du XVIe siècle, de copies de lettres et documents sur ce même sujet, commençant par une protestation de la Reine et du Duc, 11 juin 1581, portant que « le contrat ne sera valable qu'après explication de vive voix. » (R. II, 80.) Une lettre du 14 mars 1581, de Mer. Paton à R. Bagot, reproduite au Rapport IV, 342, décrit l'entrée du duc d'Anjou à Anvers; ce récit d'un témoin oculaire, quoique très-vivant, n'ajoute que peu de détails à ceux des publications de l'époque.

Pour les années suivantes, nous remarquons : 1582, 17 juillet, le duc de Joyeuse à sir H. Cobham, sur un navire endommagé par un Français; août, le roi de Navarre à Walsingham, lui recommandant lord Wemyss. (Coll. Fortescue, R. II.) — 1583, 5 février, Montmorency à la reine. — 1584, minutes par sir Stafford de deux de ses lettres adressées de Paris en 1583 à Burghley, et de son audience du roi de France, du 3 mars. — Tragi-comédie sur l'histoire de notre temps, depuis l'an 1556 jusque et y comprenant 1584, avec l'éloge de Pompée et la descente du cardinal aux enfers, par un gentilhomme françois. — 1585, Ségur à Burghley; 29 juillet, Buzenval au même; Marguerite de Valois à Élisabeth. (Cecil Papers, R. IV.) — 1588, 17 juin, d'Épernon à Walsingham : le porteur a d'importantes nouvelles pour la reine; 20 juin, le roi de Navarre au conseil, plaintes de la capture d'un vaisseau muni de son passe-port; 7 et 8 juillet, de l'Aubespine et de Moiny à Walsingham, plaintes de ce que les gens de l'ambassade de France ont insulté le roi de Navarre; 13 juillet, Duplessis-Mornay au même, éloge du roi de Navarre; 16 juillet, de Buzenval à W. recommandant quelques négociants de la part du roi de Navarre, et 19 juillet, demande d'aide pour le roi de Navarre; 12 août, Sedan, la duchesse de Bouillon à W. demande de passe-port; 21 août, Angoulême, d'Épernon à W., compliments; 29 août, de l'Aubespine à Burghley et Walsingham, affaires d'amirauté; 9 septembre, Me de Rohan à W., félicitations sur la défaite de l'Armada; Duplessis-Mornay à W.; le roi de Navarre envoie féliciter la reine; 23 octobre, de Buzenval à W., demandant des nouvelles de France. — 1589, 5 février, de Beauvoir à W., sollicitant pour un homme pauvre l'autorisation d'exporter à Boulogne des draps pour vêtements de soldats; demande du même genre de Jacques Maulmault pour les troupes de Bretagne. — 1590, 26 janvier, de Beauvoir à W., protestation contre l'admission dans les ports anglais de vaisseaux appartenant à Morlaix, ville en révolte; affaires d'argent; 10 mars, demande d'arrestation de Saint-Christophe; 17 mai, demande d'exportation de blé à Dieppe; 14 août, Noyon, ratification par Henri IV du contrat fait par son ambassadeur au sujet de remboursements à Élisabeth. (Coll. Fortescue, R. II.)

Nous ne mentionnerions point, à la date de 1589, un manuscrit de la Première apologie de M. de Villeroy (Coll. Manchester, R. I, 13, et un exemplaire Coll. de Bath.), si elle n'était adressée « à M. de Rambouillet, son inthyme amy, » tandis que les éditions imprimées portent que ces mémoires étaient destinés uniquement à M. de Bellièvre et au président Jeannin.

Pendant la lutte de Henri IV contre les ligueurs, on trouve dans les Cecil Papers de nombreuses correspondances, et comme pièces détachées : 1590, le récit de la

bataille d'Ivry, par un ligueur; l'accord entre la France et l'Angleterre pour l'envoi en Bretagne de 6,000 hommes; — 1592, 4 juillet, transport de vingt compagnies de fantassins des Pays-Bas en Bretagne; — 1594, discours de la prise du marquis d'Aremberg par le maréchal de Biron; — 1596, obligation du duc de Bouillon et de M. de Sancy pour la défense de Boulogne.

Les lettres suivantes paraissent inédites : Lettres d'Élisabeth : à Henri IV, 1589, deux lettres; — 1592, juillet, deux lettres, 20 septembre; — 1593, 7 octobre, 12 et 24 novembre; — 1595, 21 janvier; — 1596, septembre, trois lettres; — à la reine de France, 21 janvier 1595; — à Catherine de Bourbon, 1592, 23 septembre et 1594, 13 novembre; — deux lettres de Catherine de Bourbon à Élisabeth en 1593, une du 7 août 1595 du duc de Nevers, et trois du duc de Bouillon en 1597.

Lettres de Henri IV : à Burghley, 20 mai 1589, à M. de Beauvoir, 5 et 9 juin 1590, au duc de Montpensier, 28 décembre 1595; à la reine Élisabeth, 1591, 20 juin (peut-être celle que donne Rymer à la date du 19); 1596, 22 janvier et deux sans date; 1597, 6 mai; — au comte d'Essex : 1590, 28 avril, 19 septembre; 1591, 15 et 21 mai, 18 juin, 14, 17, 19 et 30 août, 14 et 17 septembre[1]; 20 octobre, 2 novembre; 1595, 20 avril, 17 août, 8 décembre; 1596, 8 janvier; 1597, 3 avril et 8 juin. Il ne serait pas sans intérêt de comparer ces lettres du roi à Essex, dont aucune mention n'est faite dans le recueil de M. Berger de Xivrey, avec le dépouillement par M. Gustave Masson (Cab. Hist. XI) de la correspondance relative à l'ambassade de sir Henry Unton en 1591 conservée au British Museum.

A la date du 28 juin 1595 sont indiquées une demande du duc de Mayenne et la réponse du roi.

Tout le volumineux dossier d'Essex a une réelle importance historique. Laissant de côté, non sans regret, ses correspondances anglaises, nous relevons dans l'*Index* en lettres à lui adressées par des Français : Biron, 1591, 27 septembre, 13 octobre; 1592, 30 octobre; 1597, deux lettres. — Beauvoir, 1592, 1er novembre; 1595, 4 janvier, 9 février, 27 mars, 2 mai, 2 juin, 8 novembre, trois sans date; 1597, 22 janvier. — Bouillon, 1595, 24 janvier, 1 et 2 mars, 12 avril, 22 juillet, 2 et 21 août, 25 septembre; 1596, 31 janvier, 16 février, 29 avril, 18 septembre, 2 oc-

[1] On lit dans une lettre d'Antoine Bagot à son père (Coll. Lord Bagot, R. IV, 238), datée du camp volant de Cailly, entre Rouen et Dieppe, le 6 septembre 1591 : « Sur le « voyage de Monseigneur (?) pour voir le roi, « nous le trouvâmes campé au petit village « d'Attichy, trois lieues au delà de Compiègne. « Il traita fort amicalement Monseigneur et « nous tous qui le suivions; ils restèrent près « de deux heures ensemble; Monseigneur « alla ensuite une grande lieue plus loin à « ses quartiers, mais, avant que nous fussions « à un demi-mille, le roi, avec une demi- « douzaine de gentilshommes, nous rejoignit, « amena Monseigneur à son logis et resta une « heure avec lui; alors Monseigneur le re- « conduisit à son quartier et dîna le lende- « main avec le roi; c'était il y a aujourd'hui « 15 jours. Le roi alla ensuite à Noyon où « ils se séparèrent, le roi pour rencontrer les « Allemands et nous pour retourner à Dieppe. « Mais, Villars, gouverneur de Rouen, étant « sur notre chemin avec 1000 cavaliers et « 1500 fantassins, nous traversâmes la Seine « à Vernon et la retraversâmes à Pont-de- « l'Arche... Ce voyage a été si dur, qu'il a dé- « couragé plusieurs jeunes soldats. »

tobre, 11 décembre; 1597, 4 avril, 30 mai, 11 juin, 20 et 28 novembre. — De Loménie, 1595, 12, 29 et 31 octobre, 3 décembre. — Montmorency, 1591, 22 août, 14 novembre; 1595, 23 décembre; 1596, 25 octobre (et une lettre du conseil privé à Montmorency, 27 mai 1592). — Catherine de Bourbon à Essex, deux lettres, 1596-1597; Henri de Bourbon (Condé), 13 octobre 1591 et 8 décembre 1595; de Mony, 6 septembre 1591, 14 février 1595, 1596 et 1597; le gouverneur de Dieppe, 1595, 2 mars, 12, 14, 17, 22, 24 et 30 août, 1er septembre, 22 novembre; 1596, 7 avril et 31 août; 1597, 31 mai; le gouverneur de Bayonne, 15 mars 1595 et 20 décembre 1596; le gouverneur de Brest, 1596; M. de la Fontaine, 1591, 1595 et 1596; M. de Sancy, 1594, 1596 et 1597. De plus, en 1592, une lettre de Duplessis-Mornay et une en décembre des ministres de l'Église de Dieppe; en 1595, des lettres de Montpensier, Nevers, la Trémoille, de Montmartin, de Réau, de Saint-Luc; en 1596, du vidame de Chartres, de François d'Orléans, du comte de Saint-Pol, de M. de Moucheron; en 1597, de MM. de Bellegrande et de Moucheron. Citons enfin dans cette collection des lettres d'Essex au sieur de la Noue, 1589; de Beauvoir à Burghley, 13 juin 1590; d'Hotman à Arch. Douglas, 21 décembre 1590; de du Perron à Henri IV, 1595; de Villeroy à Bouillon, 11 septembre 1596, et de Neuville et Villeroy à de la Fontaine, 1597, ainsi que le privilége accordé par Henri IV, le 26 décembre 1597 à Fabry et à ses sept fils pour inventions agricoles. (Coll. de Salisbury, R. IV.)

M. Ormsby Gore possède une missive autographe, signée de Henri IV, datée du camp de Gisors, 13 octobre 1590, certifiant qu'il a conféré la chevalerie à Guillaume Sackville, comme récompense de ses services en Espagne (R. II). Il déplaisait à Élisabeth de voir ses sujets accepter des distinctions étrangères, et ce sentiment s'est conservé en Angleterre jusqu'à nos jours. Le Lord Trésorier, dans une dépêche à Unton, citée par M. Masson, exprime le désir de la reine que le roi de France ne confère plus l'ordre de chevalerie à des Anglais. Il semblerait que Henri IV n'en ait pas tenu compte. Richard Broughton écrivait à son beau-père Bagot, le 27 mai 1594 : « Sir A. Shirly et sir N. Clifford ont été tous deux écroués dans la « prison de la Fleet par ordre de Sa Majesté pour avoir reçu des mains du roi de « France l'ordre de chevalerie de Saint-Michel. L'ambassadeur de France fait valoir « que, lorsque Montmorency et d'autres Français reçurent l'ordre de Saint-Georges, « les rois de France n'en ont pas été mécontents, mais, jusqu'ici, on n'avait jamais vu « personne de si peu de marque recevoir l'ordre. » Et il ajoute : « Le roi, après son « couronnement à Chartres, s'est rendu à Paris où, en tuant quelques-unes des sen« tinelles, il entra dans la ville et fut joyeusement accueilli par les Parisiens. Une « proclamation ordonne à tous les étrangers de se déclarer et sa gloire s'accroît de « jour en jour. » (Coll. Bagot, R. IV, 356.)

Un document de la collection Wilson, à Eshton Hall (Rap. III), reproduit le cartel adressé au duc de Guise en mars 1592 par l'ambassadeur d'Angleterre. Rymer en donne deux semblables à la date du 22 août 1591. L'Instruction baillée à M. de Loménie l'envoyant en Angleterre (Coll. Bath, R. III) doit être en double au British Museum. Les Notes de R. Beale, sur un traité et ligue offensive et défensive entre Sa Majesté et le roi de France (Coll. Calthorpe, R. II), paraissent se rappor-

ter à l'année 1596; on trouve à la même date un récit, en italien, des fêtes célébrées à Rouen pour l'investiture du roi de France de l'ordre de la Jarretière. (Arch. Manning, R. V.) Les négociations en France, du secrétaire d'État Cecil en 1598, forment un volume de 150 pages, des archives du duc de Westminster (R III, 211). Il se compose des instructions aux négociateurs sur la paix proposée à Henri IV par le roi d'Espagne, d'une lettre d'Élisabeth et du journal circonstancié de tous les actes, discours, lettres et entrevues, du 1er février au 1er avril, jour de la rentrée à Londres des trois envoyés [1].

Les comptes de voyages de Keith, grand maréchal d'Écosse, et de sa suite, de Dieppe à Saumur, pourrait fournir des renseignements curieux; le voyage, du 15 juin au 7 juillet 1603, par Rouen, Paris, Orléans et Tours, revint à 216 livres sterling. (Coll. Keith-Murray, R. III.) Il est probable qu'il faut assigner la date de 1601 à la lettre française d'Élisabeth à Henri IV, qui figure dans le riche ensemble d'autographes du Rév. Sneyd : « M. de Boissise, qui a fait un si long séjour, déclarera quelle sincérité et affection il a toujours trouvées en elle pour accepter les « demandes du Roi et pour rendre droit et justice à ses sujets. Plût à Dieu qu'il le « sût aussi bien qu'elle le sait, car alors ils n'auraient pas besoin d'autant de com« missions qu'ils en ont eu... » (R. III, 287.)

C'est encore à l'époque d'Élisabeth qu'appartiennent quelques pièces plus exclusivement protestantes : 1560, 11 février, Paris, lettre de F. Bedford, nouvelles des bons commencements de la Réforme. — 1570, 3 janvier, Paris, lettre de Norris à Leicester, nouvelles religieuses. (Coll. Malet, R. V, 309.) — 1578, 20 mars, Strasbourg, lettre de Jean Sturm à Grindal, arch. de Canterbury. (même Coll.) — 1590-91, lettres du réfugié Jacques Melousius (?) à ses amis d'Oxford, avec copies de lettres de Pezelius, Capiton et autres. (Collége Sainte-Marie-Madeleine, R. IV.) — 1593, 20 mars, lettre de Théodore de Bèze à Sibrandus Lubbertus. (Bibl. du docteur Williams, R. III.) — 1596, 2 juin, proposition contre les protestants présentée au Parlement par Pennet, chanoine de Notre-Dame de Rouen. — 1597, Brief discours d'une cruauté plus que barbare exécutée en la ville de Tonnerre en Bourgogne, contre le corps mort de feu M. Isaac de Laune, docteur en médecine, et ce pour le faict de la religion. (Coll. Salisbury, R. V.) — 1601, traduction anglaise de la Discipline des églises réformées. (Coll. de Tabley, R. I.) — Les œuvres latines de Daniel Rogers (1538-1591), qui fut envoyé diplomatique en Allemagne, en France et en Danemark, et secrétaire du Conseil, renferment plusieurs poésies inspirées par les événements et les personnages contemporains. Dans les *Épigrammes* : « A « Pierre Daniel, Aurélius; sur la guerre civile en France dont l'auteur fut specta-

[1] Ambassade envoyée en France à la suite de celle de Hurault de Maisse en Angleterre, 1597 (voir Prévost-Paradol, Élisabeth et Henri IV). Ce manuscrit servirait d'introduction au recueil trop peu consulté de Sawyer, *Memorials of affairs of State in the reigns of queen Elizabeth and king James*, Londres, 1725, dont le premier volume est presque entièrement consacré à la France : Négociations en France de sir H. Neville 1599 (de la Coll. Neville), transaction du traité de Boulogne 1600, et négociations en France de M. Winwood 1600 à 1602, avec toutes les correspondances empruntées aux archives du duc de Montague.

« teur; sur l'indigne sort de Pierre Ramus; sur Catherine de Médicis; tumulus de « Charles IX, d'Élisabeth Ferrer, fille du vidame de Chartres, de Catherine de Mé-« dicis; sur le sort immérité de G. de Coligny. » Dans les *Sylvæ* : « A Pierre Ron-« sard, à Laurent Noël, à Hubert Languet, très-vieil ami bourguignon. » (Coll. Hertford, R. IV.)

La mort d'Élisabeth ne suspendit point les relations entre l'Angleterre et la France, elle les ralentit et les rendit moins intimes. Nous continuerons à suivre l'ordre chronologique en puisant dans les diverses collections :

1603, 14 avril, lettre de Henri IV à Jacques Ier. — 1604, septembre et décembre, l'ambassadeur de France à Cecil (Cecil Papers). — 1605, Jacques Ier aux ducs de Montpensier et de Mayenne. — 1606, 29 mars, les ducs de Lorraine et de Bar à Jacques Ier (Coll. Fortescue, R. II); 26 avril, Jacques Ier à Henri IV, sur la mission du chevalier Parry, chargé de régler des différends en matières commerciales (Coll. Rev. Sneyd, R. III); décembre, M. de Vitry à Cecil. — 1607, 5 avril, assemblée de la Rochelle à Rohan et à Sully; 2 mai, Henri IV au président de Harlay (Cecil Papers); Jacques Ier au duc de Lorraine [1]. — 1608, Jacques Ier au comte de Choisy, au marquis de Havre, au comte de Vaudemont (Coll. Fortescue). — 1609, Bassompierre à lord Cramborne (Cecil Papers).

Les archives privées explorées par les commissaires royaux ne renferment, pour les premières années du règne de Louis XIII, qu'un petit nombre de pièces inédites françaises, ou se rapportant à la France, et presque toutes proviennent des papiers de Buckingham gardés par son secrétaire Paxton (Coll. Fortescue). — 1611, 23 novembre, lettre de Joinville à Cecil (Cecil Papers). — 1612, 10 mai, Jacques Ier remercie Louis XIII d'un présent de vin et de perdreaux [2]; 17 mai, accusé de réception du message apporté par le duc de Bouillon; 21 mai, Jacques Ier exprime aux prince de Condé et comte de Soissons la satisfaction qu'il éprouve de leur rentrée à la Cour. (Coll. Fortescue, R. II.) — 1613. Dans une lettre de nouvelles datée de Paris, 20 juillet, sir R. Phelips raconte la remise du livre du roi Jacques au jeune roi de France, les remarques de ce dernier : « le père Cotton, jésuite, lui en « fait la lecture et saute les passages qu'il ne pourrait réfuter. » (Mss. Phelips, R. III, 251.) — Octobre, lettre du cardinal du Perron au docteur Carrier. (Chap. Cath. de Londres, R. V.) — 1614, 2 mai, le duc de Rohan au comte de Somerset, compliments; 13 mai, le même au roi Jacques, espérances dans l'union pour le bien des églises [3]; 20 juillet, du même au même, Saint-Jean-d'Angély, le porteur, donnera les nouvelles du synode national; 25 août, M. de Villiers au comte de Somerset, il retourne auprès de Rohan. — 1615, deux lettres du prince de Condé à sir G. Villiers (Buckingham), le remerciant de ses bons offices. — 1618, 6 octobre, M. de Boisloré à Jacques Ier; il part pour l'assemblée d'Orthez, muni par sir Rob. Naunton d'un

[1] Une lettre de Jacques Ier à Henri IV, de 1607, et une du 25 mai 1609, ont été imprimées dans le recueil des *Paxton Letters*.

[2] Lettres du même genre de Jacques Ier en 1618 à MM. de Vaudemont et de Vitry.

[3] Cette lettre doit se rapporter à celle que le roi Jacques venait d'adresser au synode de Tonneins pour l'apaisement des controverses et l'union sur la doctrine.

passeport pour l'Espagne; 11 décembre, sir Rob. Naunton à Buckingham : « On a « essayé d'enivrer La Forêt pour obtenir copie de ses dépêches; le projet a échoué; « les lettres partent par un médecin français qu'on peut arrêter à Douvres et tenir au « secret. » Louis XIII au même, pour lui recommander le capitaine Graham. — 1620, 3 février, sir Rob. Naunton à Buckingham, il a reçu le serment du roi de France; 29 juillet et 15 septembre, Leveneur de Tillières au même, plaintes; 22 octobre, lettre de recommandation pour M. Richard, liste de la maison du roi de France (Coll. Fortescue, R. II); 11 décembre, lettre de Soubise au comte de Rochefort (Coll. Salisbury).

1621, 19 juillet, le vicomte Doncaster[1] à Buckingham, les lettres reçues des députés de la Rochelle prouveront combien sa tâche a été lourde (Coll. Fortescue); 9 novembre, Rohan à Jacques Ier (Marq. de Bath. R. III); 17 novembre, de Tillières à Buckingham, demande d'audience royale. — 1622, Bassompierre au même, compliments. — 1623, 19 décembre, M. de Bellegarde au même, félicitation sur le retour d'Espagne. — 1624, 9 janvier, le même au même, le félicite sur la rupture du mariage espagnol, espère que le projet de mariage français va être repris; 14 avril, M. de Martinengo au même, la reine mère et le roi de France sont bien disposés envers Buckingham; 17 septembre et 6 octobre, lettres de compliments de la Ville aux Clercs, Schomberg et de Beaulieu à Buckingham; 26 novembre, Londres, d'Effiat à Buckingham, les courriers de Paris témoignent de la joie générale. (Coll. Fortescue.)

Parmi les documents de Buckingham qui se rapportent au mariage de Charles Ier avec Henriette de France, trois des lettres les plus intéressantes, celle de B. à Louis XIII, 16 août 1624, et celles d'Effiat à B., 25 février et 22 mars 1625, viennent d'être imprimées dans le recueil Paxton. — 1625, 6 février, Paris, M. de la Ville aux Clercs à Buckingham, « le père de Bérulle arrivera sous peu; il admire la « prudence et la générosité de B. d'avoir confirmé ses paroles sur le passage de « Mansfeld; » 8 février Mme de la Trémoïlle au même, la tempête n'a pas seulement empêché le passage de la cavalerie française, mais a même endommagé les navires qui devaient l'escorter; 2 mars, d'Effiat au même, demande d'audience pour annoncer l'arrivée de la dispense; « la persécution contre les catholiques con- « tinue; » les prisonniers de la Conciergerie au même, « ils ne sont pas encore en « liberté; » 22 juin, Marie, reine douairière de France, à Buckingham : « Elle « apprend que la tempête a empêché la traversée de sa fille; » M. de Bonneuil au même pour lui recommander M. de Blainville; 24 août, M. de Barodat (?) au même; regrets de n'avoir pas été visité par lui à Compiègne; Trois lettres du duc

[1] Dans les comptes du lord trésorier, 1622, Doncaster, ambassadeur auprès du roi de France, touche 2,000 livres, et son premier secrétaire 175 livres sterling, pour services secrets (coll. de la Warr, R. IV). Dans une lettre de nouvelles de la même collection, datée de Paris, 12 mars 1622, on lit : « Le général des Cordeliers a voulu imposer de nouvelles règles, pas de souliers, pas de chemises, pas de lits; résistance; le roi a envoyé des gardes dans le couvent, et évoqué la cause devant lui-même. Le prince de Condé est pour les Cordeliers, mais le général est Italien; on croit au succès du premier. »

de Chevreuse au même. — 1626, mai, Effiat au même, lui fait part de sa nomination à la surintendance des finances. Une lettre attribuée à Buckingham contient l'assurance que le duc n'a pris aucune part aux démêlés du prince de Condé avec le roi. (Coll. Fortescue, R. II.)

Les archives du duc de Northumberland (R. III) conservent un exemplaire du rapport sur le message du roi transmis au Parlement, le 4 août 1625, en réponse à une pétition des Chambres sur la religion, « afin de montrer au monde, aussitôt « qu'il a été marié, qu'il a épousé non sa religion, mais sa personne. » (R. III, 67.) Le premier volume d'une vie encore manuscrite du pape Urbain VIII (Coll. Évêque de Southwark. R. III), est consacré aux négociations en cour de Rome nécessitées par cette union.

Les pièces relatives à l'ambassade de Bassompierre en Angleterre (Coll. de Bath., R. III), ne sont pas inédites, mais on lit dans une lettre de Greville au comte de Middlesex, 6 janvier 1626 : « Lord Conway m'apprend que le roi et le conseil de « France désavouent les traités conclus ici par Bassompierre. Le roi a donné l'ordre « de saisir tous les navires et marchandises de France. On a déjà ramené dans nos « ports assez de navires français richement chargés pour contre-balancer, et au « delà, la valeur de tout ce que nous avons de navires et de fret à Bordeaux. » (Coll. de la Warr, R. IV.)

Les rapporteurs indiquent, pour l'année 1627, quatre pièces intéressantes sur les combats de l'île de Ré : Relation des événements arrivés avant et après la descente (Coll. Tollemache, R. I); liste des personnes tuées ou faites prisonnières; récit de la descente, description claire et précise des opérations militaires et navales, par un témoin oculaire. (Coll. de Miss Griffith, R. V.) Une lettre de Richard Owen, datée Saint-Martin-de-Ré, 17 septembre, a été reproduite presque en entier au rapport III, page 69. C'est aussi le compte rendu de la descente : « De notre côté, « le choc principal tomba sur nos commandants dont nous voyons et constaterons « encore plus tard la perte; car telle est la bravoure de ces *monsieurs*, qu'ils ne « visaient que ceux qu'ils considéraient leurs égaux; on peut le voir par les noms « des tués et blessés dont la liste suit. » (Coll. Northumberland.) — 1628, copie de la lettre de neuf pages du duc de Rohan au roi d'Angleterre, demandant son appui pour les protestants français, et supplique des protestants à Charles Ier (Coll. Westminster, R. III); l'état de la Rochelle à l'entrée du roi. (Coll. Tollemache.) — 1629, 12 mars, copie de la lettre de l'assemblée de Nîmes au roi de la Grande-Bretagne, — avec copie de la lettre de Rohan. (Coll. sir Malet, R. I[1].)

Les *Gordon papers* (Coll. de Richmond, R. I) contiennent plusieurs commissions accordées par Louis XIII à lord Gordon, capitaine de gens d'armes d'Écosse, et au marquis de Huntly, avec lettres aut. du roi de 1624 à 1637. Pour ne rien négliger, nous mentionnerons encore, dans la Collection de Bath, les observations faites en France, 1634, par Bulstrode Whitelocke sur les divers degrés d'hommes de loi, sur

[1] Dans la même collection, à la date de 1626, la copie de la réponse du conseil du Roi sur les plaintes et demandes de ceux de la religion; c'est probablement celle imprimée en 1625.

[illegible] l'admission des [illegible] et la conduite insolente des étudiants de l'Université de Paris (R. III), ainsi que le fragment endommagé d'une lettre de nouvelles adressée au comte de Middlesex, 30 septembre [illegible] : « Intrigues politiques à la cour « de France. [illegible] de voir la Reine mère arriver subitement en Angleterre; une « grande dame de France, puissante ennemie du cardinal, est attendue d'heure en « heure. Elle s'est même enfuie de la [illegible] de la Reine; l'on a découvert que celle-ci « a averti son frère le roi d'Espagne de toutes les intentions de son époux et de tous « les secrets d'État qu'elle avait pu découvrir, etc... » (Coll. de la Warr, R. IV, 293.)

Les riches archives du duc de Northumberland à Alnwick Castle renferment trois séries de lettres, où les nouvelles de France, dans la seconde moitié du règne de Louis XIII, tiennent une place considérable. Les rapporteurs ne fournissent aucun extrait du Registre de la Correspondance de sir Isaac Wake avec le secrétaire d'État et autres pendant son ambassade à Paris, 24 avril 1631-13 mai 1632 (R. III), mais ils donnent beaucoup de citations de la Correspondance générale d'Algernon, comte de Northumberland, grand amiral de la flotte, surtout des lettres en partie chiffrées qu'il a reçues de Leicester, ambassadeur en France. En 1637, 9 juillet, les lords de l'Amirauté font savoir à l'amiral que « le Roi, étant très-sensible à la « hardiesse du vaisseau français de Calais, lui commande de saisir autant de navires « de cette ville qu'il en pourra rencontrer et de les amener dans un de ses ports, « comme réponse à la dite insolence. » Nous relevons dans les messages de Northumberland à Leicester : 1639, 17 octobre : « Sa Majesté est très-mécontente que les « Français aient gardé le traité si longtemps sans le signer. » — 31 octobre : « Je crois « aisément que les Français retiendront le prince électeur jusqu'à ce qu'ils auront « arrangé leurs affaires à Brisac. » — 21 novembre : « La reine de Bohême sollicite « l'intervention du Roi pour la mise en liberté de son fils, le prince électeur; le Roi « enverra des lettres au roi de France et ne veut pas entendre parler de la conclusion « du traité avant que son neveu ne soit délivré. » 28 novembre, même sujet : « Vous « comprenez quel sera notre langage avec les Français sur la détention du prince « électeur; néanmoins je crois que nous resterons tranquilles à l'extérieur et ne nous « occuperons que de nos difficultés intestines.... — 5 décembre : « L'ambassadeur « de France a dit au Roi, de la part de son maître, qu'il désirait vivement entendre « quels étaient les projets du prince électeur; ce à quoi le roi répondit qu'il désirait « vivement entendre pourquoi le Roi avait mis son neveu dans une situation pareille; « la demande et réponse ont été faites par écrit. Le jeune Windebank a reçu ordre « de visiter le Cardinal. » — 19 décembre : « Le Roi est maintenant plus disposé que « je ne l'ai encore jamais vu à conclure avec la France et la Hollande. Le Cardinal a « clairement dit à notre petit ambassadeur (Windebank), qu'ils ne se laisseront pas « amuser plus longtemps avec cette neutralité du Roi; qu'il doit donc se déclarer dès « à présent, ou qu'ils prendront les voies qu'ils jugeront les meilleures pour leurs « affaires. » — 1640, 6 février : « Je ne crois pas que nous rompions avec la France « ou que Votre Seigneurie soit en danger d'être rappelée; seulement les payements « seront incertains; » suivent des détails sur les embarras financiers de Charles I[er]. — 14 février : « On a parlé depuis longtemps du double mariage entre nos prince et « princesse et les enfants du roi d'Espagne, et M[me] de Chevreuse surtout l'a négocié,

« mais il est encore loin d'être conclu. » — 25 juin, « la vérité est que nous sommes « dans la position la plus misérable (*most wretched and beggarly*). Mme de Chevreuse « a proposé assez sérieusement un mariage pour notre jeune princesse. » Les lettres portent à chaque page la trace des grands embarras financiers du roi qui, jointes aux dissensions intestines, empêchaient le gouvernement anglais de parler aussi haut que l'eût désiré l'ambassadeur; lui-même ne recevait que de rares subsides et son ami lui écrit : « Si nous continuons à vivre dans de telles nécessités, je conçois qu'il vous sera moins préjudiciable de retourner en Angleterre que de demeurer en France sur votre bourse. » (R. III, 71 à 81.)

Un précieux volume intitulé *Lettres royales*, provenant du prince Rupert, en contient de curieuses à la reine Élisabeth de Bohême, sœur de Charles Ier, de son mari, l'électeur Palatin, et de son fils, momentanément prisonnier à Vincennes. Parmi celles du comte Palatin, il y en a une du 19 février 1639, pendant sa captivité; à la date du 23 mars 1640, il rend compte de sa mise en liberté, décrit, le 7 avril, la cérémonie du lavement de pieds des pauvres par le roi et Mademoiselle, « qui le fit très-joliment, mais non sans le désastre de laisser tomber deux plats « sur sa robe; » le 12 mai, il a été avec le roi et le cardinal qui sont pleins de professions d'assistance, mais cependant le refrain de leur chanson était : « pourvu « que l'Angleterre fasse quelque chose pour vous. » (R. III, 115-117.) On remarque dans la collection de Lord de l'Isle et Dudley, vol. XII et XIII, plusieurs lettres de nouvelles écrites de Paris par John Battier, de 1639 à 1641. Les rapporteurs n'en ont rien cité. (R. III.) Dans une des missives qui font partie des documents retrouvés à la Chambre des Lords, Hungerford prévient, en février 1642, le gouverneur de Jersey de l'arrivée à Saint-Malo de quatre mille soldats. « Toute notre « navigation est arrêtée par le transport de ces troupes; les uns les disent destinées « à Barcelone, les autres à Calais. Je crois que le roi est déjà revenu du voyage « projeté en Catalogne et qu'il marche vers la Picardie; il ne faut pas se fier à ce « cardinal plus qu'au diable. » (R. V, 14.)

Nous relevons encore quelques-unes des pétitions présentées à la Chambre des Lords dans les années 1642-1643: 1642, 24 août, Michel Lesne, sieur de Rabinet, de Dinan, réclame son navire chargé de blé, pris en mer en temps de paix et conduit à Plymouth, quoiqu'il ne contînt ni poudre ni munitions; 26 août et 7 sept. Barth. de Montague, ancien serviteur du roi Jacques et maintenant du roi et de la reine, se plaint que sa maison à Covent-Garden ait été forcée et ses biens enlevés, sous le prétexte qu'il est catholique; il demande la restitution et un passe-port pour retourner en France; 30 septembre, 13 et 19 octobre, accusations réciproques de deux marchands français, Richard Legrand et Crispin Desormeaux. — 1643, 15 mars, l'ambassadeur de France sollicite un délai de trois jours, afin de prouver par écrit pourquoi les moines capucins de Denmark-House ne devraient pas être expulsés; 1er mai, demande de passe-port pour le comte de Sancourt; 9 mai, Adam de Cardonel, négociant français résidant à Londres, réclame un navire saisi en mer près de Bristol, au nom du roi d'Angleterre. (R. V, 84.)

Les documents suivants, empruntés à diverses archives, se rapportent plus exclusivement à l'histoire particulière du protestantisme : Recueil provenant de la Biblio-

[illegible] Guichenon. Mémoires des affaires de ceux de la religion, extraits du Mémoire de la province de Bourgogne, en 1596-1621. Col. de lord Mostyn R. IV. — 16[illegible] [illegible] de M. Jurnal, traducteur des ouvrages de Sa Majesté Jacques I[er], et [illegible] une place d'[illegible]. Col. de la Warr. R. IV. — 1611, [illegible] avec plusieurs lettres d'Isaac Casaubon. Trinity College Dublin. R. IV. — 16[illegible] lettre de Casaubon au docteur [illegible]. Chap. Cath. de Londres. R. V. — 16[illegible] [illegible] sur la famille et l'histoire particulière de J. Calvin, [illegible] à Genève. Même Col. — 1623, 16 octobre, pension de [illegible] accordée par le Roi au sieur Saint-[illegible], écuyer français. Col. de la Warr. R. IV. — 162[illegible]. Extrait des actes du synode provincial de l'Île de France tenu à Charenton. Col. Sir [illegible]. R. V. — 1628, lettre d'introduction de [illegible] pour M. [illegible], principal du collège de Nîmes. (King's College Cambridge. R. I. — 16[illegible], pétition au Roi des Églises des nations étrangères, à Londres, au sujet de l'ordre de l'arch. de Canterbury sur l'assistance au culte des enfants des étrangers. Col. Westminster. R. III ; la discipline ecclésiastique des Églises réformées ; Mémoire de tous les synodes nationaux de 1559 à 16[illegible]. Col. [illegible]. R. V. — 16[illegible], pétition de François de [illegible], autrefois capucin et supérieur dans divers couvents, maintenant converti et réfugié en Angleterre. Ch. des Lords. R. V, [illegible]. — 1643, 11 et 2[illegible] janvier, deux pétitions des ministres et anciens des congrégations flamande et française de la cité de Londres, pour suppression de [illegible], et pétition du ministre Jean Despagne, pour les arrérages de son traitement à [illegible] et [illegible]. Id. R. V.

On conserve également à la Chambre des Lords un volumineux dossier sur la mission de John Durye qui s'efforça d'effectuer, de 1630 à 1641, avec l'appui de l'archevêque de Canterbury, une réconciliation permanente entre les Luthériens et les Calvinistes. (Voir au Trinity College de Dublin son manuscrit *De pace ecclesiastica* et une partie de sa correspondance au sujet de la pacification des Églises réformées 1634 à 1641. — R. IV. Parmi ces nombreuses pièces, nous signalerons une lettre approbative adressée à Durye par les pasteurs et les professeurs de Sedan, 1[er] juin 1633, et deux autres du 13 juin des mêmes à l'archevêque de Canterbury et à l'évêque de Londres, les priant de provoquer un synode général. Dans sa réponse l'archevêque rapporte que le Roi trouverait une conférence ecclésiastique encore prématurée, et les engage à préparer une confession de foi. Le 22 novembre Pierre du Moulin promet à l'archevêque de s'occuper de cette confession de foi commune aux deux parties. — 1633 s. d. copie de lettre latine des pasteurs de Paris sur le projet « Sententia theologorum Parisiensium. » (R. IV, 159.) Toute cette correspondance serait d'un grand intérêt pour l'histoire des essais d'union entre les deux branches principales du protestantisme.

Il est toute une série de documents qui, sans rentrer strictement dans le cadre de l'histoire proprement dite, ne sauraient être passés sous silence. Ce sont les relations de voyage : lettres adressées aux parents par le jeune gentilhomme envoyé sur « le continent » pour y compléter son éducation élégante ou artistique, et par le précepteur qui l'accompagnait, ou encore écrites aux amis de Londres par quelque secrétaire d'ambassadeur ; journaux de route reflétant l'impression du

moment, et déposés au retour dans les archives de famille qui les ont religieusement conservés. On aimerait à feuilleter ces recueils et à choisir au passage quelques traits de mœurs pris sur le vif, quelques détails oubliés et qui trouveraient cependant leur place dans le tableau de la France au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous ne pouvons qu'en réunir ici les titres, depuis le commencement du règne de Louis XIII jusqu'à la fin de celui de Louis XIV : Récit, en français, par Th. Wilbraham, de Lincoln's Inn, d'un tour fait avec sir Th. Edmunds, ambassadeur en France, 1614, et second voyage (100 pages in-4°), commencé le 28 juin «de l'année où l'Angleterre reçut la première beauté de France,» 1625. (Coll. Wilbraham, R. III.) — Observations pendant mon voyage à travers la France, par sir E. Filmer; l'auteur partit de Dieppe en novembre 1640, et visita Rouen, Pontoise, Saint-Denis, Saint-Germain, Saint-Cloud, Vincennes, Paris, Orléans, Blois, Tours et Richelieu. (Coll. Filmer, R. III.) — Observations de sir Thomas Overbury sur l'état des dix-sept provinces de France, 1 vol. du XVIIe siècle. (Coll. Tollemache, R. I). — Quarante-quatre lettres adressées au comte de Lothian par le gouverneur de ses fils, pendant leur éducation à Leyde, Saumur, Angers et Paris; description des études et relevé des dépenses à chaque endroit, 1649 à 1678. (Coll. de Lothian, R. I.) — Situation, mœurs et gouvernement de la France, et briève description de ce que j'y ai vu de plus remarquable, par John Cope, parti de Douvres le 17 septembre 1654, et qui visita Paris, Orléans, Blois, Chambord, Tours, Marmoutier, Saumur, Angers, Chinon, Poitiers, Châtellerault, Mirebeau, Thouars... (Coll. Cope R. III) — 1669, fragments d'un journal à l'étranger de sir Nic. Le Strange (Coll. Le Strange, R. III), et Journal de Voyage de sir Lod. Cottrell. (Coll. Cottrell, R. II.) — Lettres de John Forbes, gouverneur du comte de Derby, adressées au duc d'Ormonde pendant un voyage en France, 1673 à 1675 (Coll. Cholmondeley, R. V, 357); curieux détails sur l'arrestation du gouverneur à l'instigation de l'élève, son interrogatoire par Claude Lefèvre, juge du bailliage, et la suite de leurs démêlés; dès l'arrivée ils se rendent à Versailles pour apercevoir le roi, 18 octobre 1673. «Il était dans sa calèche, avec une maîtresse à chaque côté, l'air très-changé, très-«chagrin et de mauvaise humeur.» — Observations faites pendant un voyage dans le royaume de France, formant un recueil de divers monuments, inscriptions, croquis de villes et de châteaux, par Thomas Dineley, 1675. Les observations sur l'Irlande, qui sont la seconde partie du volume, ont été récemment imprimées (Coll. Winnington, R. I.) — Lettres des fils de lord Halifax à leur père, datées de Marseille, Vérone, Paris et Madrid, 1684-1694. (Coll. comte Spencer, R. II, 16.) — Notes d'une tournée sur le continent, par John Harvey, 1688-1689. A Angers, la nouvelle du débarquement du prince d'Orange lui fit craindre la guerre, il prit des chevaux pour Lyon et passa en Italie; description des églises, monuments et curiosités[1]. (Coll. Harvey, R. I.) — Voyages en France et en Italie de sir Le Strange, 1713, volume de 104 pages, signalé comme intéressant. (Coll. Le Strange, R. III.)

[1] John Coffin, jeune étudiant à peine sorti d'Oxford, écrit à sa mère, de Versailles, le 30 novembre 1699 : «Si le danger du voyage dans ces quartiers est la «seule objection que vous me fassiez, sachez que je ne rencontre aucun obstacle,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Les papiers de [illegible] secrétaire d'État sous Charles I [illegible] archives du marquis de [illegible] se composent de cinq volumes [illegible] de [illegible], et d'une correspondance diplomatique des plus [illegible] sur presque toutes les cours de l'Europe. Nous y trouvons d'abord [illegible] lettres de R. Montague à lord Arlington et au roi Charles II, datées de Paris du 23 avril 1669 au 13 avril 1672; en 1677, le 29 décembre, les instructions pour R. Montague, ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France; en 1678, la minute des instructions données au comte de Sunderland, chargé de s'enquérir des intentions du roi au sujet des villes occupées par lui dans les Pays-Bas espagnols; ensuite, les missives officielles adressées par le secrétaire d'État aux ambassadeurs en France : sir W. Lockhart, lord Berkeley, MM. Montague et Brisbane, du

« car un voyageur peut traverser la France « avec plus de sécurité que l'Angleterre, les « brigandages étant moins fréquents et les « gens tout aussi complaisants. Et quant à « leur religion, de même qu'elle n'est pas « très-observée, il en est peu ou jamais « question en société, si ce n'est de la part « de quelques prêtres bigots qui font leur « métier de s'exclamer contre toute opinion « qui n'est pas la leur. » (Coll. Coffin, R. V.)

17 septembre 1674 au 30 avril 1677 (vol. V); Montague, lord Sunderland et Savile, du 3 mai 1677 au 5 avril 1680 (vol. IX); et enfin les dépêches reçues par lui de France: en 1671 et 1672, de Henry Savile; 1672, du comte de Sunderland; 1674, du 21 mars au 31 mai, de sir W. Lockhart; 1675 à 1679, du capitaine Augier; du 10 décembre 1676 au 6 novembre 1676, de lord Berkeley; 1675-1678, des consuls anglais à Bordeaux et à Marseille; du 14 octobre 1677 au 11 juin 1678, de R. Montague; du 13 juillet 1678 au 12 juillet 1679, du secrétaire d'ambassade Brisbane; 1677-1679, cinq lettres en français, de Duras, comte de Feversham, sur les négociations de paix dont il fut chargé auprès de Louis XIV; 1678, vingt-quatre lettres de Sunderland, sur les négociations de la paix; 1679-1680 et une de 1687, de Henry Savile [1].

Les rapporteurs n'ont rien emprunté aux dépêches du secrétaire d'État lui-même; sans les analyser ils signalent le grand intérêt des cent cinquante lettres de l'ambassadeur Montague [2] et donnent de nombreuses citations de celles de Lockhart, Brisbane, Berkeley et Sunderland. La correspondance de lord Berkeley n'offre rien de neuf [3]. Dans les lettres du comte de Sunderland, nous remarquons celles des 2, 6 et 10 août 1678, rendant compte de trois audiences de Louis XIV, des conditions proposées pour la paix, et du refus formel du roi au sujet du duc de Lorraine [4]. (R. IV, 245.) Les seize colonnes d'extraits des dépêches de sir W. Lockhart justifient amplement un renvoi au Rapport même: nous ne pouvons ici qu'insister sur l'intérêt qu'elles présentent pour l'époque de la guerre du Palatinat, les préparatifs du congrès de Nimègue, et les négociations avec Pomponne d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France. La lettre du 26 septembre 1674 est très-explicite; le 2 février 1675, au retour de Turenne, l'ambassadeur signale la faveur

[1] La collection Lefroy contient également des lettres de H. Savile, pendant son ambassade à Paris, d'avril 1679 à mai 1682, et trois lettres de sir W. Lockhart. (R. I, aucun extrait.) Le révérend Sneyd possède une lettre de Savile, du 27 mai 1680: «Demain, l'ambassadeur de Hollande et «moi, nous nous rendons à Fontainebleau, «pour voir si nous pourrons amener Sa Majesté «à descendre des hauteurs sur lesquelles elle «se tient, et qui causent tant de malaise à «tous ses voisins. Dieu nous accorde bon «succès, mais en vérité nous ne pouvons «nous glorifier d'y être habitués en pareille «matière, et il ne faut pas s'étonner si nous «ne recouvrons pas les points mieux que les «villes.» (R. III, 289.)

[2] Voir dans la collection Webster d'Aberdeen trois lettres de Montague à lord Danby, janvier et avril 1678 sur les négociations de la paix, avec les minutes autographes des réponses et les propositions envoyées le 25 mars à l'ambassadeur; ce sont les préliminaires de la paix de Nimègue. Au moment où s'ouvrait la campagne de 1678, le prince d'Orange avait écrit le 5 mars à lord Danby (lettre autographe de la même collection): «Il n'est plus dans le pouvoir du roy de faire «la paix ny remettre les affaires qui vont se «perdre.» (R. III, 420.) — Une partie de la correspondance de Montague avec lord Danby a été imprimée à Londres en 1710.

[3] Dans une lettre d'Augier à Coventry: «Lord Berkeley sera traité à la cour tout au«trement que ne le fut sir Lockhart; on lui «permettra de voir le *grand* Colbert aussi «bien que M. de Pomponne.» (R. IV, 244.)

[4] Lettre semblable de Sunderland à lord Danby, 12 août 1678, rendant compte de son entretien avec Louis XIV. (Coll. Webster, R. III.)

que le roi témoigne à Turenne « dont la conduite honorable et modeste désarme « même la malice de ses ennemis. » Le 2 mars, il rend compte de son entretien avec l'ambassadeur de Suède, puis avec Pomponne au sujet des lettres du prince d'Orange « accueillies sans empressement; » le 6, il est certain que la France acceptera Nimègue comme lieu du congrès. Dans les lettres du 13 et du 17 avril 1675, il est question de la retraite momentanée de Mme de Montespan, « le roi paraît très-mé- « lancolique: est-ce dévotion ou dégoût? je ne saurais le dire... le secret des affaires « de Mme de Montespan se trouve dans la poitrine de M. l'evêque de Condom, » et le 27: « l'évêque de Condom gagne du terrain dans l'estime du roi; il y a un grand « changement dans son humeur, ce qui donne à quelques-uns raison de penser qu'au « fond il y a plus que ses seules amours. » Lockhart écrivait encore le 24 décembre 1674: « M. de Louvois est grand vicaire général de l'ordre de N. D. de « Mont-Carmel et de Saint-Lazare; trouvant que les revenus de ces ordres ont été « aliénés dans la suite de quatre ou cinq siècles aussi bien que ceux des autres ordres « et hôpitaux que le roi a dernièrement fusionnés avec ces deux, il a envoyé un commissaire à Londres examiner le registre de la Tour. Il a appris qu'il y avait à « Westminster d'autres registres qui peuvent fournir plus de lumières, surtout pour « la Normandie, la Bretagne et les autres provinces maritimes, et me prie de vous « recommander M. Esnart, afin qu'il en puisse faire des extraits. »

De la correspondance de Brisbane, nous pouvons extraire les fragments suivants: 1679, 12 janvier. « Mercredi, Brisbane eut audience, et demanda au nom du roi « d'Angleterre quelles atténuations aux conditions de paix proposées à Nimègue par « le plénipotentiaire de France; réponse, elles ont été approuvées par le roi et accep- « tées par le duc de Lorraine, il regrettait de n'y pouvoir rien changer. Brisbane in- « sinua que ce serait placer le duc sous une obligation envers le roi que de lui donner « plus de sécurité qu'il n'en peut avoir par ces articles qui ne lui laissent pas une place « forte, et à peine une maison convenable pour y demeurer. Il me répondit que le « duc avait mal agi avec lui. » — 25 janvier: « un arrêt du conseil défend à tous les « protestants qui sont escuyers et maîtres d'Académies, de continuer leurs fonctions, « ainsi que d'enseigner aux jeunes gentilshommes dans leurs maisons les exercices « et perfectionnements accoutumés. On le signifia jeudi dernier à M. Foubert, le seul « maître d'Académie protestant de Paris, et cela si rigoureusement, qu'on ne lui ac- « corda pas une heure pour se défaire de ses nombreux équipages: à l'avenir les « jeunes gens anglais ne pourront être élevés (ici) qu'exposés aux embûches des jé- « suites. » Il pense qu'on devrait avoir en Angleterre un de ces établissements qui ont rendu en France de grands services et il recommande Foubert. — 11 février: « M. de Vauban a dressé deux plans pour les fortifications de Longwy; aucun ne « satisfait M. de Louvois, parce qu'ils sont trop petits et qu'il veut avoir là une grande « place dans le voisinage de Luxembourg, formant le centre de la chaîne, entre « Sedan, Montmédy, Thionville et Metz. » — 19 février. Les ambassadeurs de Hollande réclament pour leur entrée les mêmes honneurs qu'ont eus ceux du duc de Savoie et de l'État de Venise, « mais ces deux-là étaient *rois*. » — 25 février. Compte rendu d'un entretien avec Pomponne sur les rigueurs exercées en Angleterre contre les catholiques, et sur les préparatifs maritimes de la France. — 1er mai. « Au cou-

« cher du roi, la conversation étant sur le duc de Lorraine, quelqu'un lui dit que la « soumission du duc devrait influer sur la bonté de Sa Majesté. Le roi répondit: « Je n'ai point de bonté quand il s'agit de la grandeur de l'État. » — Même date: « Il paraîtrait conforme à ce qu'on fait maintenant en Angleterre contre l'extension « du papisme, de faire quelque loi en faveur de tous les protestants étrangers qui « viendraient s'y établir, leur accordant à peu de frais et facilement la naturalisation, « l'exemption des droits étrangers, et, pendant un certain temps, celle des corvées, « et même la faculté de repartir[1]. » L'ambassadeur insiste sur ce que les protestants français « ne sont ni aussi découragés ni aussi méprisables que quelques-uns le « prétendent. Ils ne sont pas moins de 1,600,000; parmi eux il y a beaucoup de gen- « tilshommes de qualité et de considération. Le conseil qui s'est occupé chaque se- « maine des affaires de la religion a suspendu, jusqu'en septembre, à la fois ses « séances et l'exécution de la sentence qu'il a rendue pour la démolition de seize « églises du Languedoc et du Dauphiné, et de quelques-unes du Périgord. C'est leur « ruse ordinaire; quand on se plaint d'un arrêt comme contraire à l'édit de Nantes, « ils ne révoquent jamais la sentence, mais le roi ordonne d'en suspendre l'exécu- « tion à jour indéterminé, l'arrêt reste ainsi en force et peut être exécuté selon le « bon plaisir. » — 6 mai. « Les ministres empêchent Salleneuve d'aller solliciter en « Angleterre la ratification du traité de commerce, Colbert le trouvant inégal, étant « conclu entre une partie seulement de nos colonies et toutes les leurs. » — 13 mai. Détails sur le procès des empoisonneurs, la procédure et l'exécution. — 31 mai. « Colbert a signifié aux fermiers des gabelles et grosses fermes le *plaisir du roi*, « qu'ils remplacent leurs commis protestants par des catholiques. Dans l'affaire du « poison il n'y a pas un huguenot d'impliqué ou de soupçonné. » (R. IV, p. 242.)

En dehors de ces correspondances officielles, les papiers de Coventry renferment encore quelques pièces détachées: 1673, 18 octobre. Avis aux citoyens d'Anvers et autres d'avoir à retirer de France leurs biens, la guerre étant déclarée entre l'Espagne et la France. — 1675, 23 mars. Lettre de Ruvigny au roi d'Angleterre, Nimègue est accepté pour la conférence. — 1675, 23 octobre. Copie des lettres de Coleman au père La Chaise. — 27 novembre. Pièce signée de Louis XIV pour la reprise des négociations. — Lettres de Louis XIV au roi d'Angleterre: 1675, 3 février. Refus de Mœurs comme lieu de conférence; 1676, 17 octobre. Recréance pour lord Berkeley; 1677, 23 avril. Demande de la médiation de Charles II pour une trêve entre la France et l'Espagne, datée Thérouanne, contre-signée Arnauld; 25 avril. Créance pour Barillon. — 1676, 16 novembre. Lettre signée du roi et contre-signée de Colbert, portant défense aux vaisseaux de guerre de molester les navires anglais, écossais et irlandais. — Cinq lettres de Barillon, 1677-1680; dans la dernière, il intercède en faveur du sieur Charles, enfermé à Newgate, comme prêtre et jésuite. — Quelques lettres de Madame Royale à Charles II. — Brouillon sans date, par sir W. Coventry, d'une déclaration de guerre contre la France, re-

[1] Une lettre de Ph. Edgcumbe, du 8 février 1673, fait déjà mention de l'acte consenti en Parlement pour la naturalisation des protestants étrangers venant en Angleterre avec leurs biens. (Coll. Mount Edgcumbe, R. II.)

[illegible] trop longue et trop semblable à un manifeste (Coll. du marquis de [illegible] R. I, [illegible])

La collection [illegible] fournit quelques lettres autographes de Louis XIV : 1678, [illegible] annonce de la signature de la paix avec l'Espagne. — 1682, [illegible] au duc d'[illegible] : il se [illegible] de ce que le duc verra le roi ; il croit sa fermeté [illegible] dans l'acceptation des moyens proposés en vue de la [illegible] au roi Jacques sur la mort de Charles II. A la même [illegible] de l'Oratoire, au roi Jacques. (R. V, 318.)

[illegible] la correspondance du baron de Ginckell, general et con[illegible] demeurée inconnue à Macaulay et surtout precieuse pour [illegible] de la guerre en Irlande, 1691. Les lettres du 12 au 19 juillet, après [illegible] manifestent une vive crainte sur le sort des huguenots prisonniers [illegible] pour le comte de P[illegible], cornette de la compagnie [illegible] grand persecuteur des protestants, a [illegible] en France pour [illegible] De Ginckell ajoute qu'il usera de représailles [illegible] entre ses mains, entre autres le lieutenant-colonel [illegible] les séparer des autres prisonniers, doubler leurs [illegible] il serait bon de leur en faire connaître [illegible] (Coll. de Ros. R. IV, 321.)

[illegible] nous ne relevons plus qu'un cahier de notes du 26 février au 1er août [illegible] sur l'expedition projetée contre Saint-Malo et Brest (Coll. du [illegible] R. I), et plusieurs pièces relatives à l'Amérique : 1687, 8 et 11 septembre, lettres du colonel D[illegible] sur une invasion française ; correspondance des commissaires sieurs de Bari[illegible]n et de Bonrepaux, nommes par le roi de France pour veiller, avec les lords Middleton et Godolphin, à l'exécution du traité de neutralité ; memoire des commissaires français sur les Iroquois. (Coll. Lansdowne, R. V, 216.)

Les archives du duc de Manchester (R. III) conservent le volumineux dossier de l'ambassade du comte de Manchester en France, 1699-1701 ; les instructions données par le roi Guillaume ; un grand nombre de lettres et de minutes de l'ambassadeur à M. Blaithwayte, au secretaire Vernon, à lord Jersey ; des copies de lettres adressées à des personnes, en France et ailleurs, évidemment des espions, demandant des renseignements, 1701-1703 ; des copies de lettres adressées de Paris, 1701, par un inconnu que le gouvernement anglais chargeait de le tenir au courant des mouvements des troupes et des affaires maritimes. Il est regrettable que les rapporteurs se soient bornés à noter le grand intérêt de cette correspondance, sans en donner d'extraits : il en est de même des onze lettres, presque exclusivement militaires de M. de Dampierre à lord......, 1703-1704. (Coll. Hatton. R. I.)

La famille Dillon, demeurée fidèle aux Stuarts, entra au service de France, et le régiment de ce nom se couvrit de gloire à Fontenoy. Le 24 septembre 1706, Chamillard envoie la notification de la promotion de Dillon au grade de lieutenant-colonel : après la bataille de Castiglione, le 23 août 1707, il le remercie de la part prise à l'attaque de Croix-Furon et Sainte-Catherine. Les archives de la famille gardent des lettres et copies de dépêches sur les opérations militaires françaises par Voisin, le

duc de Berwick, et Dillon; celles de 1711 et 1712 sont datées de Briançon; en 1713, Dillon demande une place à Mme de Maintenon. (Coll. Vic. Dillon, R. II, 32.)

Dans les cent-cinquante lettres de James Cathcart, officier dans l'armée de Marlborough, 1709 à 1713, il y a des ordres de marche, signés du commandant en chef; des dispositions de troupes dans les cantonnements, et autres détails militaires: dans celles de Ch. Cathcart, 1702 à 1740, soixante-dix lettres militaires datées des Flandres, six petits volumes de copies d'ordres 1707 à 1709, à la date du 11 juin 1708, le récit de la bataille d'Oudenarde; septembre, 1709, les ordres généraux et le compte-rendu des préparatifs de la bataille de Malplaquet. (Coll. Cathcart, R. II, 24.) Deux collections, celle du comte de Dartmouth (R. II), et celle de sir Th. Hare contiennent des lettres officielles de Mathieu Prior et de lord Bolingbroke, Paris, 1712 à 1714[1]. (R. III.)

Pour la seconde série, *lettres intimes* et *news letters*, on aura recours, avant tout, aux dix volumes de lettres originales appartenant au duc de Sutherland: le commissaire royal, M. Alf. Horwood ne leur a pas consacré moins de cent soixante colonnes du rapport V. Nous devons y renvoyer le lecteur auquel ne suffiraient point quelques rapides extraits. Deux lettres de Londres, 21 décembre 1652, s'occupent de l'incident qui fit différer la réception par le Parlement de l'envoyé de France, et de la modification de l'en-tête de ses lettres (voir Guizot, *Hist. de la Rép. d'Angleterre*, l. III): « L'envoyé fut reçu par un comité de onze, dont quatre l'ont compris; « il prononça de très-bonnes paroles et dit entre autres que les princes ne devaient « pas être considérés à moins qu'ils ne fussent justes, et que, puisqu'il avait plu à « Dieu de les constituer en État, son maître leur en souhaitait beaucoup de joie; « je laisse aux journaux le message officiel et ne vous mande que ce dont les ga« zettes ne se mêlent point. » (R. V, 183, 192.) Le nom de Mazarin revient plus d'une fois dans ces correspondances. Soutien de la politique de Cromwell, il était, de la part des adversaires et des partisans du Protecteur, l'objet des appréciations les plus opposées. Une lettre du 21 décembre 1652 s'occupe de l'arrestation du coadjuteur. « Le cardinal Mazarin, préparant son entrée dans Paris, était résolu d'écar« ter d'abord le cardinal de Retz, étant jaloux de ses grandes capacités, de son « pouvoir sur le peuple et de la faveur du pape, qui est particulièrement porté vers « lui et qui entretient sa réputation comme un appui de sa propre autorité en France « et comme contre-poids à Mazarin, qu'il déteste. » Le 28, on écrit encore[2]: « La brèche « entre Rome et la France s'élargit; le pape somme Mazarin de se rendre à Rome, « mais le nonce qui portait le monitoire a été arrêté à Marseille et dépouillé de ses « papiers. » En 1654, le 20 mai, on écrit de Rouen: « Les marchands anglais sont

[1] Une partie de cette correspondance de Bolingbroke avec Torcy et le duc de Shrewsbury a été imprimée à Londres en 1798.

[2] Dans la même lettre: « L'envoyé de « France dîna aujourd'hui avec un de mes « amis, c'est un compagnon spirituel et bu« veur, littéraire et *roundhead Huguenot*. Sa « mission, laissant les prétextes de côté, est « en réalité d'établir le commerce entre Bor« deaux et l'Angleterre, afin qu'ils puissent « vendre leurs vins, sans quoi ils sont réduits « à la mendicité, et le roi désire faire quelque « chose pour la satisfaction de cette ville, avec « laquelle il est encore en délicatesse. » (R. V, 192.)

« faite la joie de la paix si ardemment désirée entre l'Angleterre et la Hollande. Le
« roi d'Écosse, Charles II, recevra vingt mille pistoles du roi de France et la Cham-
« bre avec promesse d'une pension annuelle prise sur la cassette du roi, si Mazarin
« veut bien l'accepter. Il est prodigue à l'excès de représentations et spectacles som-
« ptueux, selon la coutume italienne d'occuper le roi de jeux et de fêtes tandis
« que lui gouverne tout le royaume à sa volonté. Mazarin est accusé par dérision
« de représenter tous les partisans du prince de Condé (les Frondeurs), mais par [illegible]
« [illegible] ils sont devenus maintenant deux amis », c'est-à-dire Cromwell et lui. —
([illegible]) J. Lemesne à sir Lawson: « Le pape voudrait effectuer la paix entre
« la France et l'Espagne et il blâme le roi de se joindre aux ennemis de l'Église,
« Cromwell et le roi de Suède. L'ambassadeur à Rome a présenté au pape une lettre
« du roi et une de Mazarin, manifestant un grand désir de paix générale, mais avec
« [illegible]. Le pape comprit et dit qu'il voyait bien
« que la cour de France n'était pas disposée à la paix, et il dénonça l'ambition de
« Mazarin, faisant allusion à ce que M. avait empêché la paix à Munster quand lui,
« le pape, y était comme nonce. » Quelques jours plus tard, l'incident est amplifié
au point de faire écrire par Sam. [illegible] que le pape a envoyé en France deux car-
dinaux porteurs d'une bulle d'excommunication contre Mazarin, lequel les aurait
envoyés à la Bastille et fait arrêter l'archevêque de Rouen. Il ajoute avec plus de vé-
racité: « On s'attend à une querelle entre le clergé et Mazarin, car, sauf la Sorbonne,
« tout le clergé est pour la paix. Ceci s'ajoutant aux difficultés entre le roi et le par-
« lement sur l'altération des monnaies dont le cardinal est le promoteur, pourrait
« bien occasionner sa chute, à moins qu'il ne joue puissamment sa partie. Si le
« roi de Suède et le cardinal [illegible], nous perdrons les deux meilleurs piliers de
« nos espérances. » Le même envoie, en 1657, plusieurs détails sur le siège de
Montmédy (R. V. 155), et, le 20 juillet 1658, fait part d'un on-dit des nouvellistes
du jour: « J'appris aujourd'hui que le cardinal l'a échappé belle. Le frère du roi
« lui demanda un ordre pour quelque argent; le cardinal répondit par un refus la-
« conique; le duc sortit un pistolet de sa poche et tira, mais un des gens du car-
« dinal s'interposa et reçut le coup. » Le 4 septembre, pendant le voyage en Flandre
du grand ministre, sir R. Newport écrivait d'Amiens à son frère: « Ces quatre der-
« niers jours, j'ai accompagné le cardinal, qui est reçu comme un roi dans toutes les
« villes, avec ses armoiries sur les portes: les bourgeois, magistrats, officiers, et tout
« le peuple, lui rendent les plus grands honneurs imaginables. J'ai attendu sa
« marche parce que le convoi était comme une armée, et que, sans cela, ceux d'Hes-
« din m'auraient fait prisonnier dans mon voyage à Paris. À partir d'Abbeville,
« j'ai changé de route, étant recommandé par un évêque irlandais à la compagnie
« du nonce. Il est déjà entré en discussion sur la religion et je lui ai rendu compte
« de ma foi comme doit le faire tout bon anglais; entre le français, dont il n'a pas
« grande connaissance, et le latin, que je sais moins encore, nous parvenons à dis-
« cuter sans aboutir à une conclusion. Cette nuit, je loge chez le marquis d'Aumont.
« Vous trouverez étrange sans doute que le Protecteur ait des espions dans la cour et
« l'armée françaises; j'en ai été averti par un qui se mêle beaucoup de ces affaires se-
« crètes, en sorte qu'il est nécessaire de veiller sur nos lèvres ici comme en Angleterre,

« car tout ce qu'entend le cardinal passe immédiatement en Angleterre. Jamais on « ne vit alliance observée avec plus de tendresse ; le moment des jalousies approche, « car l'âge et les infirmités du Protecteur font réfléchir quelques-uns des gens modé« rés sur ce que cette confédération a de peu stable. » Cromwell mourait neuf jours après.

Une lettre du 26 avril 1660 rapporte que les ministres réformés de la Rochelle et autres villes de France ont certifié de la constance du roi Charles II dans la religion protestante. (R. 148.) Le 30 juin, le bruit court d'un mariage secret de la princesse Henriette avec le duc d'Anjou. Le 6 novembre, Th. Gower écrit à sir Levison : « Les Chambres ont voté le don de dix mille livres à la princesse; il y a eu « quelques mots vifs contre la multitude des Français à présent à Londres, qui « mangent le pain des natifs; on assure que, depuis 1657, il n'est pas venu moins de « 35,000 tisserands en soie. Les « enfants de Bélial » n'ont pas été oubliés, et « la « descendance de Babel, qui n'est pas digne de converser avec les fils et les filles de « Sion, » ce sont les propres expressions d'un membre pieusement zélé. Le bruit de « la rue s'accordant avec ces discours, et pareilles doctrines énoncées du haut des « chaires, ont donné à l'ambassadeur français l'occasion, si ce n'est le désir, de s'en « aller. J'ai vu aujourd'hui les deux Anglais, abbés français, Daubigny, seul frère « du dernier duc de Richmond, et Montague, frère du comte de Manchester. » Le mécontentement du commerce de la cité s'accentue quand, pour la rentrée solennelle à Londres du roi Charles II, presque tous les objets « de galanterie et d'ap« parat » sont importés de France. (Lettres d'avril 1661, coll. duc de Northumberland, R. III, 90, et Maxwell Witham, R. V, 652 [1].) Au commencement de 1666, au moment où Louis XIV se disposait à aider la Hollande contre l'Angleterre, on raconte, dans une missive de la collection Spencer, que « les acteurs français ont « essayé de jouer, ce que les gens du Temple ne leur ont pas permis; sifflets à l'in« térieur, coups de poing au dehors, scènes démolies, croisées enfoncées; l'ambas« sadeur de France ne put se dérober aux insultes. » (R. II, 19.)

Les lettres écrites de Paris par Henri Savile au fils du comte de Rochester (Coll. de Bath), appartiendraient à cette série : les rapporteurs n'en donnent aucun extrait, tandis qu'ils analysent avec soin vingt lettres de nouvelles de la Collection de Northumberland, écrites de Paris du 10 octobre 1693 au 19 avril 1694. On retrouve dans ces intéressantes analyses beaucoup de nouvelles de la cour, de l'armée, des succès de Jean Bart, des projets de campagne de la France, des négociations pour l'élection de l'évêque de Liége. Peu de ces détails ont échappé aux mémoires du temps, mais on a lieu de s'étonner de l'exactitude, et surtout de la rapidité des informations : les nouvelles sont envoyées en Angleterre plusieurs jours avant que Dangeau ne les enregistre dans son journal. On écrit le 23 décembre 1693 : « On « s'occupe de réformes militaires; par le soin qu'on prend de régulariser l'emploi « des fonds pour la prochaine campagne, il est certain qu'on commencera, en

[1] Voir aussi, même collection, les commissions données par Percy à un ami alors à Paris « étuis à la mode, couteaux de poche, « essence » (R. III, 92), et l'exclamation de lady Lyttleton, après un voyage dans ses terres : « J'étais perdue, si je n'avais eu « Cyrus! »

« Flandre et en Allemagne, à une époque bien meilleure que pour la précédente, « afin que, d'une part, on puisse profiter de l'absence du roi Guillaume pour « pénétrer en Hollande, ce à quoi le souvenir des dernières guerres et la désunion « des Hollandais avec les Espagnols font toujours viser cette cour comme le meilleur « moyen de leur faire [illegible], et, d'autre part, pour qu'ils puissent s'em- « parer des principales positions du Neckar et des montagnes de Souabe, pour s'ou- « vrir le passage en Allemagne, avant que l'armée ennemie soit sur pied. » — Le [illegible] janvier [illegible]. « Ils ne pensent qu'aux moyens de se procurer des fonds pour la « prochaine campagne, qui sera, selon toute apparence, une des plus sanglantes « qu'on ait jamais vues. L'objet du roi de France est d'obliger les alliés à accepter « la médiation des cours du Nord, qui proposeront, comme préliminaires, une sus- « pension d'armes, pendant laquelle on débattra les prétentions de chaque partie, « et surtout l'abdication du roi Jacques; dans cette intention, ils approvisionnent « tous les magasins et font des préparatifs extraordinaires, même au préjudice des « affaires intérieures du royaume : par la suspension de tous payements, même ceux « des troupes, ils amassent des sommes considérables qui, étant distribuées avec « intelligence au début de la campagne, pourront produire de merveilleux effets. « Le désarmement des vaisseaux n'était qu'une feinte. » — 12 mars : « Les pauvres, « dont cette ville est pleine, souffrent beaucoup. Tous les matins on en trouve de « morts. Les malades de l'Hôtel-Dieu sont en ce moment au nombre de 3,420. Il en « est mort en novembre 1,480; en décembre, 1,960; en janvier, 2,190; en fé- « vrier, 2,100; et le plus grand nombre est si affamé, que, lorsqu'ils entrent dans la « maison (l'Hôtel-Dieu), ils mangent avec une telle avidité, qu'ils en meurent. » — 26 mars. « Le roi a résolu de porter l'effort de la guerre dans la Méditerranée : « vingt vaisseaux doivent rallier les vingt-huit de Toulon et les galères de Marseille, « afin que toute la flotte, sous le commandement de M. de Tourville, entraîne « l'ennemi à un combat, et permette ainsi aux vaisseaux demeurés dans les ports de « l'Atlantique, d'agir avec plus d'effet. Ce dessein a été formé sur les remontrances « faites au roi par MM. de Noailles et de Tourville, qui lui ont exposé la faiblesse « de l'Espagne. » Plan de Tourville pour occuper les côtes espagnoles et fermer le détroit, etc. — 5 avril. « Le roi a été très-vexé, à la revue des quatre-vingts compa- « gnies de carabiniers, de les trouver si mal montés. On dit plus que jamais que « Mme de Maintenon va se retirer à Saint-Cyr, et y demeurer le reste de ses jours. » — 16 avril. Fortification des côtes de Normandie, de Cherbourg à Fécamp. « Les « projets formés pour la campagne commencent enfin à se manifester. Il n'est plus « douteux que le marquis de Catinat ne doive garder la défensive en Piémont jusqu'en « septembre, et M. de Lorges, sous les ordres du Dauphin, prendre l'offensive sur « le Rhin avec toute la vigueur possible; le roi de France est également décidé à « employer tous les moyens pour seconder les efforts des Ottomans pour amener « une paix aussi désirée par notre peuple que par les infidèles. » — Douze lettres sem- blables, non analysées, décrivent les principaux événements de la campagne du 19 avril au 9 juillet 1694. On y a joint la liste des quatre-vingt-dix navires de la ma- rine française, le nom du capitaine, le nombre des canons et la force de l'équipage. (Coll. de Northumberland, B. III, 102 à 107.)

Une lettre du 23 septembre 1697, de Wm. Somerville, s'occupe surtout des articles de la paix de Ryswick : « On pense que, si quelque chose est fait en faveur « des protestants français, c'est par conventions privées; et il n'y a pas de doute que, « si une bonne et solide amitié s'établit entre les deux monarques, notre roi leur « procurera enfin la faveur du roi de France. Les lettres de nouvelles ne nous apportent « qu'un seul incident digne de remarque : le roi de France aurait dit qu'il n'avait « jamais cru à la présence, en Hollande, du czar, jusqu'à ce qu'il ait appris que le « roi d'Angleterre lui avait fait visite; c'est la première fois qu'on l'ait entendu appe- « ler le prince d'Orange roi. » (Coll. miss Stirling, R. V, 649.) — Le 21 septembre 1701, Ch. Lyttleton rend compte de la visite de Louis XIV à Jacques II, à Saint-Germain. (Coll. Lyttleton, R. II.) — Voir encore 30 et 31 décembre 1704, deux lettres de Chetwynd à lord Gower, sur la sortie faite de Verrue (Coll. de Sutherland, R. V, 187), et dans les Fortescue Mss., une lettre datée : Fontainebleau, 28 juillet 1708, de Mme de Maintenon à la comtesse de Caylus. (R. II.)

. . .

Il a été plus d'une fois question des protestants français dans les citations reproduites ci-dessus : quelques documents, d'une portée moins généralement historique, ne doivent cependant pas être passés sous silence. Ce sont d'abord les *Icones sacræ Gallicanæ*, de Quick, biographies de cinquante pasteurs des églises réformées de France (Bibl. du Dr. Williams [1]), puis : Pétition de l'église française de Somerset Chapel « à l'autorité suprême de cette nation, le Parlement de la république d'An- « gleterre, » signée par le pasteur d'Espaigne et les anciens. (R. V, 314.) — Lettre du marquis d'Ormonde au ministre Bochart, Paris, 19 janvier 1652, lui demandant de réfuter un livre présenté au roi, son maître (Coll. Ormonde, R. IV, 572); deux lettres du duc de Schomberg : dans la première, Paris, 2 septembre 1668, il raconte que la cour de France vient de lui offrir la pension d'un maréchal, ce dont il s'est poliment excusé; dans la seconde, Paris, 9 avril 1671, il introduit en Angleterre M. Micaeli, « de la famille de ces Micaeli qui ont quitté l'Italie pour cause de « religion. » (Coll. Winnington, R. I.) — Lettre de recommandation de M. de Beauvoir au vicomte Hatton, en faveur de M. de Brissac, chassé de France à cause de ses prédications. (Coll. Hatton, R. I.) — A l'avénement du roi Jacques, Parallèle, en français, entre les lois pénales de France contre les protestants, et celles d'Angleterre contre les catholiques, avec un commentaire. (Coll. Malet, R. V, 318.) — 1689. Dans les lettres du Dr Prideaux à sa sœur, critique d'un ouvrage de Jurieu. (R. V, 377.) — 1703, 13 février. Lettres du baron Dalez (d'Alais?) à lord Galway (Ruvigny), sur les soulèvements des protestants cévenols, et lettre sur le même sujet de M. Dubourdieu ; Liste de quelques officiers français à la « pension de « Sa Majesté, en Irlande. » (Coll. Hatton, R. I.) — 1705, trois lettres adressées à l'archevêque King par les pasteurs des églises françaises de Sainte-Marie et Saint-Patrick (reproduites R. II, 231), intéressantes pour l'histoire du Refuge en Irlande; enfin ces deux nouvelles empruntées à des lettres particulières : 3 avril 1656 : « Dernièrement, cinq cents (?) personnes ont quitté Avignon pour se faire protes-

[1] Une copie est déposée à Paris à la bibliothèque du protestantisme français.

« tants : ils se sont dispersés dans plusieurs villes de France. » (Coll. Sutherland, R. V, 111. — 17 mars 1688 : « Un Français, que je connais fort bien, m'a conté « que le dauphin a présenté au roi, son père, une liste de tous les protestants qui « ont quitté le royaume depuis le commencement de la persécution, dans le des« sein de l'intéresser; mais il lui répondit : Mon fils, quand vous viendrez à régner, « vous prendrez votre voie; moi, je suis résolu à terminer ce que j'ai commencé, et « [illegible] » (Coll. Pure Coffin. R. V. 378.) — L'incident est-il réel, ou [illegible] seulement un écho de la protestation du dauphin lors de la signature du décret de révocation?

Sous Louis XV, les souffrances des Cévenols préoccupèrent vivement quelques prélats anglais. La correspondance des archevêques de Canterbury, Herring et Secker avec le pasteur réfugié Majendie (Coll. Majendie, R. V, 322), en fournissent des preuves nombreuses. Le 22 septembre 1754, Herring s'afflige de l'esprit rigoureux qui se fait jour en Languedoc et particulièrement du sort de Lafage (Teissier); il vient de recevoir les détails de cette maudite exécution, et a cru la chose assez importante pour être remise entre les mains du ministère. Le 26 avril 1761 : « Les « pasteurs Majendie et Muysson m'ont amené M. Gibert, pasteur officiant en France, « muni de lettres de créance de plusieurs de ses frères et d'un acte du synode des « Hautes Cévennes, de 1758, assurant qu'ils quitteront le pays, s'ils ne sont pas déli« vrés de ce qu'ils ont à endurer pour la religion. » Le mémoire de Gibert est annexé. Le narrateur rend compte de son entretien sur ce sujet avec le duc de Newcastle, Pitt et lord Bute : « Ils furent d'avis que de s'adresser à la France pourrait « retarder la paix et les exposer à des demandes semblables de la part des catholiques. « Si les protestants français s'expatrient, ils seront bien accueillis en Angleterre, en « Irlande ou en Amérique. On s'est rendu chez le roi, et il a déclaré qu'il aimerait « à les secourir, mais ne pouvait s'en mêler sans leur faire du tort; qu'ils seraient « bien reçus s'ils venaient; qu'il donnait plus de dix-sept cents livres pour les pas« teurs français, et qu'une partie serait appliquée aux besoins des fugitifs. » — 29 septembre 1761, Secker hésite à remettre au roi la lettre de Du Plan, à cause de son affirmation que les communes ont voté un don annuel aux réfugiés de 15,000 livres, tandis qu'elles n'ont autorisé la levée de cette somme que pour une seule fois. — 1762, 1er mars, lord Ligonier à l'archevêque, sur les réfugiés La Rivière et Causse. — 1763. Lettres de lord Egremont à l'archevêque, sur la demande adressée au roi par ce dernier, et l'opinion du roi au sujet des réfugiés. (Coll. Majendie, R, V, [illegible].) — Dans les manuscrits Lansdowne (R. III), une lettre du comte d'Albermarle sur la persécution des protestants du Midi, 10 octobre 1754, et le devis de ce que coûterait la colonisation par des protestants étrangers de 20,000 acres dans la Floride orientale.

Les documents historiques qui se rapportent au règne de Louis XV, en dehors des manuscrits du duc de Newcastle et de l'importante Collection Lansdowne, sont les suivants : 1717. Mémoire historique et discours général sur les fortifications de Malte, et ce qui reste à faire pour les mettre en état de défense, ensemble plusieurs lettres et certificats de MM. les ministres et officiers, gouverneurs des armées

de France, qui ont rapport à ces ouvrages; lettres du grand maître et de Vauban. (Coll. Bunbury, R. III.) — 1722. Dans la correspondance diplomatique de Whitworth, cinq volumes de lettres et pièces sur le congrès de Cambrai. (Coll. De La Warr, R. III[1].) — 1742-1748. Représentation de l'état de la Provence, par Wm. Mildmay, avec un supplément sur l'état d'Aix et de Marseille, en novembre 1749. (Coll. duc de Bedford, R. II.) — 1748, 11 mai. Description par lord Cathcart, de la bataille de Fontenoy. (Coll. Cathcart, R. II, 25.) — 1756, 20 mai. Description, 6 pages in-fol., du combat naval de Mahon. (Coll. Lyttleton, R. II.) — 1761, juin. Plusieurs pièces sur la prise de Saint-Domingue, et la lettre (reproduite dans le rapport) de Pitt à lord Rollo, annonçant l'intention du roi de réduire la Martinique. (Coll. lord Rollo, R. III, 402.) — 1772. Correspondance diplomatique entre M. Gunning, envoyé à Saint-Pétersbourg, et M. Horace S. Paul à Paris; aucun extrait.

Les papiers du second comte de Stair (vingt-huit volumes), successivement ambassadeur en France, feld-maréchal et ambassadeur en Hollande, abondent en documents sur la politique européenne; le rapporteur en croit une grande partie encore inédits; voir dans les volumes II à XXIII, correspondant à l'époque de son séjour à Paris, «les instructions du roi au comte, lors de sa nomination, 30 avril «1715,» les correspondances avec les autres envoyés anglais à l'étranger, avec les secrétaires d'État, avec l'amiral Byng, 1718-1719, les lettres de lord Stair à l'abbé Dubois, et les réponses de l'abbé, 1718-1719. (Archives du comte de Stair, R. II, 188.)

Les manuscrits provenant du duc de Newcastle (Coll. comte de Chichester, R. III), renferment toute sa correspondance ministérielle et une partie de sa correspondance privée. On y relève: 1724, cinquante-neuf lettres envoyées en France à M. Walpole, de septembre à décembre avec copies de documents étrangers. — 1727, mai et juin, lettres de France. — 1729, juillet et septembre, lettres de Stanhope, Walpole et Poyntz, écrites de Paris au duc, et copies de traités. — 1730, 1er janvier au 3 mai, lettres semblables et copies de papier d'État; juin à décembre, lettres adressées en France. — 1731, janvier à septembre, lettres de France. — 1731 à 1733, copies des lettres du duc à Waldegrave, à Paris, en partie chiffrées. — 1732, janvier à juillet, 1734, janvier à juin, lettres adressées en France. — 1734, octobre au 30 janvier 1736, lettres de Waldegrave au duc, datées de Paris, plusieurs chiffrées, toutes secrètes et confidentielles, sur les projets de la France. — 1735, liasse de lettres d'Horace Walpole. Dans la correspondance d'André Mitchell, ambassadeur en Prusse (1754 à 1761), quelques dépêches sont datées de France; plusieurs s'occupent de l'alliance projetée entre l'Angleterre et la Prusse, pour protéger la Suède contre la France. — 1758. Long interrogatoire, en conseil, du Dr Hensey, sur le comte de Gisors, son secrétaire La Ponce, et le projet de conquête de l'Irlande par les Français; plusieurs

[1] Dans des fragments autographes de Chesterfield, l'auteur des Caractères, une anecdote sur le mariage de Louis XV avec Marie Leckzinska, dont la première pensée aurait été suggérée à Mme de Pric par sa femme de chambre. (Coll. Shirley, R. III, 364.)

[illegible] en divers [illegible]

[illegible] des manuscrits [illegible]

[illegible] et à Genève. [illegible] Lettres [illegible] entre les deux pays [illegible] et de l'interprétation [illegible] allusions aux affaires [illegible] de Mme de Pompadour [illegible] influence de Mme de Pompadour [illegible] ministre de France [illegible] mémoire [illegible] de Sainte-Lucie par M. de Silhouette [illegible] sur les négociations des principales cours européennes [illegible] de la guerre de sept ans, entre autres : [illegible] janvier. Circulaire de Fox sur les armements de la France. — Mémoire de M. de [illegible] envoyé à sir Keene, sur les différends entre les Français et les Anglais en Amérique. — [illegible] février. Sur l'offre de médiation du roi de Prusse, pour entretenir une rupture avec la France, et réponse. — [illegible] février. Conduite probable de la France : — [illegible] mars. Fox à sir Keene, sur la médiation entre la France et l'Angleterre, proposée par l'Espagne. — [illegible] avril. le même au même, sur les mesures prises pour s'opposer à une invasion française : — [illegible] mars. mémoire

[1] *Life of [illegible], Earl of [illegible] [illegible] Memoirs of [illegible]* Londres, [illegible]. 3 vol.

de la cour de France pour dissuader les États généraux d'aider l'Angleterre; — 22 mars, 13 avril, 7 juin, sur l'alliance de la France avec l'Autriche; — 10 mai, Fox à Keene, la France refuse toute médiation; — 18 juin, tentative pour empêcher l'accession de l'Espagne à la ligue franco-autrichienne; — 16 et 30 juin, Keene à Fox, sur l'alliance. — 1757, 4 février, Pitt à Keene, sur l'accession de la Russie au traité de Versailles[1]; — 1er février, sir J. Yorke à lord Holdernesse, ouvertures de paix de la France, par l'intermédiaire de Slingeland, et 8 février, réponse à ces ouvertures; 18 février, la France retire ses propositions. (R. III, 134.) De plus, dans la correspondance de l'envoyé en Prusse, Mitchell: 1756, 14 mai, opinion du roi de Prusse sur les intentions de la France; 27 mai, la France compte envahir l'Angleterre; 19 novembre, lettre du roi de Prusse sur les projets de la France dans les Indes; décembre, moyens dont la Grande-Bretagne pourrait se servir, pour ruiner les projets de ses ennemis, ou rendre la guerre plus difficile, par le roi de Prusse. Mémoire envoyé par le roi, concernant les principales opérations projetées par la cour de France pour la prochaine campagne; 9 décembre, forces et projets de la France; 27 décembre, lettres du roi à Mitchell sur les projets français d'invasion de l'Irlande et du Hanovre; 31 décembre, lettre de Holdernesse à Mitchell, plan de campagne français pour l'invasion de l'Allemagne. (R. III, 127, 128.)

Dans le volume LXXXII, qui est tout entier relatif à l'île de Minorque, 1757, mai, Versailles, lettres patentes du roi, en forme d'édits, pour l'administration de la justice dans l'île; nomination d'un assesseur criminel (et en 1764, pétition des marchands anglais contre le séjour des Français dans l'ile). (Rap. V, 248.) — 1758, dépêches originales des commandants anglais et de Pitt, pour l'expédition sur les côtes de France. — 1759, correspondance militaire entre le prince Ferdinand et lord Holdernesse; le 4 août, récit de la bataille de Minden (dans les archives du duc de Rutland, disposition générale de M. le marquis de Contades, pour l'attaque de l'armée alliée à Minden, avec la relation de la bataille qu'on suppose être celle de M. le duc de Broglie, 7 pages et 2 plans, R. I.). — 1760, dans la correspondance diplomatique sur le Portugal, lettres de Lisbonne : du 16 avril, sur les dispositions hostiles de la France; du 30 mai, sur l'appui de l'Angleterre; du 21 juin, sur la capture de vaisseaux français près de Lagos. — 1761, dossier très-complet sur le siége et la capitulation de Belle-Isle en mer (vol. XXXI). — 1761, la correspondance entre Pitt, Stanley, M. de Bussy et le duc de Choiseul, sur les négociations de paix, a été imprimée par Thackeray; l'analyse (R. III, 130) en prouve l'intérêt. La correspondance *secrète* relative à la paix de Paris, entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, composée surtout de lettres des envoyés de Sardaigne, comte de Viry et bailli Solar de Breille, du duc et comte de Choiseul, Grimaldi, lords Egremont et Bute, avec les dépêches échangées sur la mise en liberté du comte d'Estaing, n'est point analysée dans le rapport : lord Fitzmaurice trouve

[1] Voir dans la correspondance secrète entre le secrétaire d'État lord Holdernesse et l'ambassadeur sir Hanbury Williams, le rôle de la cour de Russie, entre la Prusse, l'Angleterre et la France. C'est le 9 décembre 1756 que l'ambassadeur annonce la résolution de la Russie d'accéder au traité de Versailles. (R. III, 126, 127.)

[illegible] (X^e et XIe de la collection) la preuve que le véritable fil [illegible] dans les mains des envoyés sardes auxquels Choiseul avait [illegible] articles de paix dressé par la France, et non dans celles des [illegible] de Bedford. La correspondance *officielle* et [illegible] aux négociations de paix entre lord Halifax, secrétaire d'État, et [illegible] ambassadeur à Paris, puis entre lord Egremont, secrétaire d'État, et [illegible] forme un dossier distinct (vol. XXXVIII). Un [illegible] correspondance française de 1762-1763, est composé de [illegible] lord Egremont et le duc de Bedford, traitant surtout des [illegible] l'Angleterre et l'Espagne, la navigation du Mississipi, la baie [illegible] Terre-Neuve. Le 14 avril 1762, Choiseul se plaint [illegible] «en retour de notre franchise, ne nous a montré [illegible] quelquefois de l'humeur et toujours de l'obscurité.» Le [illegible] présentent quelques observations sur le projet [illegible] par la cour de Londres, et leurs objections contre le langage [illegible] qui leur rappelle le debut de Rodogune : «Enfin ce [illegible] R. III, 131, 132.)

[illegible] le Canada, avant et après la cession à l'Angleterre; parmi [illegible] et judiciaires et de correspondances officielles, [illegible] en 1763, la liste des officiers de justice français quand le Canada [illegible] à la France; en 1764, le rapport de l'attorney général sur la question, «les sujets des cours de France et d'Espagne qui restent dans les territoires [illegible] comme étrangers?» une note sur les serments à [illegible] l'accord entre le duc de Richmond et le comte de [illegible], et la conférence avec de Guerchy sur le papier-monnaie canadien. — [illegible] au Canada, de la Compagnie française des Indes, [illegible] de la paix qui cedait cette province à l'Angleterre. Rapport [illegible] du Canada[1]. — 1768, 14 avril, substance du discours fait par les [illegible] pour être communiqué à la cour de France, dans une [illegible] de lord Rochford. (R. V, 232.) — Rapport sur la position des [illegible] de Saint-Domingue, quittant l'île après la cession à l'Angleterre (voir plus [illegible] *Marine et Commerce*, les pièces sur les pêcheries de Terre-Neuve). Dans le volume XXXIII, consacré aux difficultés de loi privée internationale soulevées par le traité de Paris, en 1765, le refus de l'ambassadeur de France à Londres de [illegible] du notaire Schomberg, et la copie d'une conversation à ce sujet entre Guerchy et le notaire Cortissos. (R. III, 139.) — 1765, lettre du chevalier d'Éon sur des questions resultant du traite de Paris. (Vol. CLXVIII.)

1763 à 1768, copie de la correspondance entre le comte de Guerchy, ambassadeur de France à Londres, et le duc de Choiseul, et de celle de lord Shelburne, secrétaire d'État, avec le comte de Rochford et M. Walpole, à Paris; entre autres pièces : 1763, 11 janvier, minutes de la conference entre le comte de Halifax, le

[1] Dans la collection Spencer (R. II), un rapport par le chief-justice Smith, sur les donations françaises, à des maisons religieuses, de terres au Canada.

duc de Nivernois, MM. Knyphausen et Mitchell. — 1764, 2 janvier, nombreuses pièces sur la querelle entre le duc de Fitzjames et le parlement de Toulouse; 16 décembre, état des finances françaises. Les lettres de Choiseul ont surtout trait aux affaires anglaises; celle du 11 août 1766, dans laquelle il s'étonne que Pitt ait accepté la pairie, vient d'être imprimée. Une lettre de M. Durand à Choiseul s'occupe de la négociation pour les îles Malouines (un dossier sur ces îles et sur la rançon de Manille, dans la correspondance de l'ambassadeur Rochford avec Shelburne). — 1767, 7 mai, Paris, Rochford à Shelburne, compte rendu long et précis de l'état des finances françaises, de l'armée, de la marine et du parlement; le caractère de Choiseul; la cour; les ambassadeurs étrangers; les relations commerciales. — 25 septembre, Londres, Durand à Choiseul, situation des partis en Angleterre. — 1768, Shelburne à Rochford, le cas du chevalier d'Éon; affaires de Genève et de Neufchâtel[1]. — 11 et 22 janvier, Guerchy à Choiseul, et 1er février, Durand à Choiseul, sur la politique anglaise.

Dans sa lettre du 8 avril 1768, Shelburne mentionne au comte de Rochford le bruit de la cession de la Corse à la France; il engage l'ambassadeur à y prêter une attention particulière, les suites pouvant en être très-sérieuses; le 15, il a reçu l'avis des intentions belliqueuses de la France; le 20, il insiste sur ce que l'Angleterre ne pourra pas voir avec indifférence un changement dans la possession de la Corse. Le 5 mai, Rochford annonce à Shelburne que l'intention d'envahir la Corse est avouée publiquement; il serait peut-être opportun de demander une explication. Le Ministre lui répond, le 13, que le gouvernement prend la question en considération immédiate; le 25, l'ambassadeur rapporte les intentions secrètes de la France sur la Corse, et il rend compte, le 26, de son entrevue avec Choiseul : celui-ci s'est défendu de tous desseins hostiles et a été poli. Le 27, Shelburne a exposé au roi l'avis du Ministère, que lord Rochford doit protester contre la prise de possession de la Corse par la France, comme dangereuse pour le maintien de l'harmonie entre les deux puissances. « Ce serait une erreur de croire que le grand intérêt pris par la « nation anglaise à ses affaires intérieures implique son indifférence pour celles du « dehors. » — Paris, 2 juin, Rochford à Shelburne : entrevue avec Choiseul sur la Corse; expressions pacifiques de Choiseul, la France ne désire point la guerre et n'est pas préparée à la faire; il s'étonne de l'action vigoureuse de l'Angleterre et de l'intérêt manifesté en cette matière; explication confidentielle des intentions de la France; ils continueront à occuper certaines places, sachant, par avance, que les Génois ne pourront payer les frais de l'expédition. Choiseul conclut en disant que, voyant l'inquiétude causée à l'Angleterre, il y aurait renoncé « coûte que coûte, mais de le « faire à présent, nous serions déshonorés à jamais aux yeux de tout le monde, et la

[1] Sur les affaires de Genève et la lutte entre les négatifs et les représentants, la France étant médiatrice et l'Angleterre soutenant les représentants, voir le vol. XVIII, entre autres : la première réponse du médiateur français, M. de Beauteville, écrite au bas de la représentation que lui avaient faite les commissaires des citoyens; la déclaration de Beauteville, « Son Excellence étant dans « son lit, la fit lire aux commissaires; » sa déclaration, au moment de quitter Genève, le 30 décembre 1766, etc. (R. III, 133.)

[illegible] pourtant il n'est pas [illegible] pourtant, si l'on [illegible] arrivée. — Le même [illegible] la mettre en meilleure sans [illegible] être pris [illegible] — Le 1er juillet [illegible] le pas sur [illegible] et il [illegible] de Choiseul ne voudrait [illegible] la France, en payant les [illegible] de Manille. R. H. [illegible] — [illegible] rapport [illegible] de la France [illegible] immé- [illegible] de la France et les dispositions [illegible] sur Paoli [illegible] Shelburne. La copie [illegible] juin et [illegible] R. H. [illegible] l'Angleterre accède [illegible] se proposent de [illegible] France [illegible] »

Deux volumes [illegible] lettres adressées à Shelburne par les ambassadeurs et consuls anglais à l'étranger sur presque tous les sujets de la politique européenne en 1766 et 1767. — 1766, [illegible] septembre, déclaration de l'ambassadeur de France à Stockholm [illegible] obligations de la Suède envers la France; [illegible] novembre, plan de la France pour assurer son influence en Suède, en [illegible]; [illegible] novembre, Dunkerque, surveillance du port; 20 novembre, Paris, entretien de Rochford avec Choiseul sur Manille; 12 novembre, Lisbonne, desseins de la France et de l'Espagne sur le Portugal; 17 novembre, l'Escurial, Grimaldi est dévoué à la France, qui s'oppose au règlement de la rançon de Manille; 20 novembre, Berne, projet d'expulser les Genevois de France; 31 décembre, Paris, lettre de Rochford sur l'état des îles à sucre françaises. — 1767, 7 janvier, le même, sur Dunkerque; 22 janvier, le même, sur les prisonniers des Indes orientales : « Choiseul assure que le traité de « commerce d'Utrecht n'a jamais été ratifié; » 28 janvier, le même, l'Espagne est mécontente de la France à cause de Manille; 4 février, ventes de la Compagnie française des Indes orientales; 25 février, plaintes des commerçants anglais en France; 4 mars, relations commerciales avec la France; 18 mars, prisonniers anglais au Havre; 25 mars, remontrances du parlement; 16 avril, affaire du navire *Jove;* 6 mai, l'expulsion des jésuites (lettres sur le même sujet, de Madrid et de Florence); 22 mai, avis de Paris sur les finances françaises.

Dans les volumes de minutes des dépêches de Shelburne et Conway aux envoyés à l'étranger : lettres de lord Shelburne à lord Lennox, M. Porten, M. de Guerchy, lord Rochford, sur la liquidation canadienne, du 12 août 1766 au 8 mai 1767.

(R. III, 138.) 2 décembre 1766, sur les projets des Français aux Antilles; une lettre du 9 janvier 1767 relève les pensions faites en Suède par la France; dans celle du 30 janvier, Shelburne rend compte à Rochford de la connaissance prise par la cour d'Angleterre de la mort de la comtesse de Toulouse. — Trois dépêches, 25 octobre, 19 décembre 1766 et 26 mai 1767, reviennent encore sur la démolition des fortifications de Dunkerque; le volume XVII est le dossier complet de tout ce qui a rapport à cette destruction, l'une des visées constantes de la politique anglaise au XVIIIe siècle.

Le volume XXXV est formé des dépêches d'envoyés de France à leur gouvernement, interceptées en chemin par des agents anglais. Nous y trouvons : 1767, Stockholm, Breteuil à Choiseul, esquisse générale de la politique suédoise; 14 août, Choiseul à Du Prat, à Stockholm, nécessité de se débarrasser à tout prix du parti des Bonnets; 20 août, même sujet. — 1768, Stockholm, du Prat à Choiseul, compte rendu de la politique suédoise; 30 mai, Choiseul à l'Abbat, témoignage en faveur de Zamoyski, difficulté pour la France, vu la distance, de prêter à la Pologne un concours actif; amitié de la France pour la Suède; 9 septembre, du Prat à Choiseul, politique suédoise; 24 août et 10 septembre, Choiseul à Gérard, encourager les patriotes polonais sans compromettre la France; 23 septembre, Du Prat à Choiseul, état déplorable de la Suède; mémoire sur la politique générale du Nord. La seconde partie de ces dépêches interceptées coïncide avec le règne de Louis XVI et avec les négociations de paix après la guerre d'Amérique.

Lord Fitzmaurice et M. Bancroft ayant utilisé les documents sur la guerre de l'indépendance et les préliminaires de la paix de 1783, nous devons nous contenter d'en signaler le nombre et l'importance. (R. III et V.) Non-seulement les incidents de la lutte en Amérique font l'objet de dépêches multipliées, mais il y est aussi souvent question du côté maritime de la guerre entre la France et l'Angleterre. Ainsi : 1779, 10 septembre, préparatifs pour défendre la Jamaïque contre d'Estaing, qui a déclaré « ne pas vouloir laisser au roi d'Angleterre un morceau de « sucre pour sucrer son thé au déjeuner de Noël. » — 1781, compte rendu français de la prise de Tabago. — 1782, 3 février, liste des forces anglaises et françaises à Demerari; lettres du commissaire français et articles de la capitulation; 29 mars, lettre de Shelburne sur le départ de la flotte de Brest le 11 février, et le nombre de navires placés à la Martinique sous le commandement de De Grasse; 5 mai, la Jamaïque, lettre de lord Rodney sur la prise du *Jason* et du *Caton*, et l'état des deux flottes depuis leur dernier engagement; 6 juin, Drummond à Shelburne, sur les possessions françaises et espagnoles dans les Indes occidentales; propositions du commissaire Payne Brotherson au commissaire en chef, marquis de Bouillé, pour la partie française de l'île de Saint-Martin; 31 juillet, réponse de M. de Bouillé. — 1782, 19 décembre, préparatifs faits à Antigua pour résister à l'attaque de M. de Bouillé. Liste des établissements indiens pris aux Français et aux Hollandais. — 1783, 4 février, aperçu des ordres à envoyer aux colonies en conséquence des articles préliminaires de l'accord entre les cours d'Angleterre et de France.

Pour les événements militaires sur le continent d'Amérique, voir les deux volumes de dépêches de Conway et de Morgann (analysés au R. V, 236 à 239);

[illegible] à Shelburne [illegible] New-York [illegible] juillet [illegible], rend compte de la position de [illegible] de son attente des secours de la France, des sentiments [illegible] pour l'armée de Rochambeau, etc.

Le dossier des négociations pour la paix de 1782 est au complet dans les manuscrits Lansdowne. Il se compose de toute la correspondance de Shelburne avec le négociateur Oswald [illegible] et de celle avec Franklin et Townshend; des dépêches d'Alleyne Fitzherbert, chargé par l'Angleterre [illegible]; des projets préliminaires, et d'un échange de lettres entre Shelburne et MM. de Vergennes, de Grasse et de Rayneval. Nous nous bornerons à relever les dates de ces derniers documents. [illegible] projet de préliminaires remis par le comte de Grasse, comme résultat de ses conversations avec lord Shelburne (septembre); remarques à faire sur une note confidentielle sur les moyens d'acheminer les préliminaires de la paix; [illegible] en réponse à la note [illegible] de Vergennes [illegible] décembre [illegible] de la lettre de Rayneval [illegible] décembre [illegible] par M. Fitzherbert [illegible] signé de Vergennes. — Lettres du comte de Grasse à Shelburne (1782) [illegible] septembre, [illegible] décembre; 1783, 21 janvier; de Shelburne à de Grasse (1782) [illegible] septembre; 1783, 28 janvier; du comte de Vergennes à Shelburne (1782), [illegible] septembre, [illegible] et 28 novembre; 1783, [illegible]; de Shelburne à de Vergennes (1782), septembre, 23 novembre; 1783, [illegible]; de M. de Rayneval à Shelburne (1782), [illegible] et 28 septembre, 1, 4 et [illegible] décembre; 1783, [illegible] et [illegible] janvier, [illegible] février, [illegible] mars; de Shelburne à M. de Rayneval (1782), [illegible] octobre, [illegible] novembre, [illegible] janvier 1783; extraits de lettres de M. de Vergennes sur la situation de la France et la politique générale de l'Europe. (R. V, 25[illegible] à 2[illegible].)

(Dans les dépêches interceptées, plusieurs lettres de M. Paine à M. Bourdieu, sur les négociations de Paris (datées Paris 1782), une datée de Londres 11 janvier 1783, de Rochambeau au marquis de Castries «M. Fox a été pris à son retour d'Irlande et a été voir ses dépêches à la mer», copie de lettres de M. de Vergennes au chevalier de la Luzerne, 4 septembre et 22 octobre 1782, sur l'attitude à observer par la France à l'égard du Congrès américain, peu de confiance de M. de Vergennes dans sa durée; 1782, 4 janvier, opérations militaires et navales; 27 mai, de Rochambeau à de la Luzerne, sur les opérations, 1782; 11 février, lettre de la Luzerne, sur le commerce français en Amérique; 27 février au comte de Vergennes, sur la guerre et l'échange des prisonniers et 28 février, difficultés avec l'État de Vermont; état du change des espèces contre les francs et le papier-monnaie. Deux lettres financières, adressées de Philadelphie en mars 1782 à M. de Vergennes par M. de Marbois, et une du 21 mars sur le Congrès. Le 15 mars 1782, lettre de M. de la Luzerne au baron Grimm, sur le commerce et les finances de l'Amérique. R. V, 256.)

Les lettres d'Alleyne Fitzherbert au secrétaire d'État lord Grantham (216 pages), et les réponses de lord Grantham, 1782-1783 (427 pages), font partie des archives du duc de Manchester à Kimbolton Castle (R. I), ainsi que les négociations de M. Grenville à Paris en 1782, les lettres de créance de l'ambassadeur en France,

duc de Manchester, 1783, toute sa correspondance avec le ministre Fox, et une grande partie de celle qu'il entretint avec les ministres français. Nous ne pouvons que regretter l'absence de toute analyse, sur un dossier de nature à compléter les manuscrits Lansdowne.

Pour le règne de Louis XVI nous trouvons encore : compte rendu au roi de la partie de son revenu qui consiste en droits, au 1er février 1775, par l'abbé Terray, gros volume in-8°. (Manuscrits Lansdowne, R. III.) — Lettre non signée, datée Bruxelles, 26 juillet 1789, description fort intéressante des événements de Paris, le roi, la reine et le peuple. (Coll. Mount-Edgcumbe, R. II.) — Lettre de Marie-Antoinette du 2 octobre 1791, sur les mauvais sentiments du peuple. (Coll. Sneyd, R. III.) — Lettres de Mary Cross et autres religieuses du couvent anglais de Rouen, intéressantes pour le moment de la Révolution. (Coll. Berington, R. II.)

Sous la République : 1793, 27 février, lettre de John Adams, vice-président (et ensuite président) des États-Unis à Priestley : « Il déplore le tort fait à la cause républicaine par les excès des Français. » — 1795, 1er février, lettre de M. de Talleyrand à lord Shelburne, sur l'Amérique. (Ms. Lansdowne.) — 1796-1797, notes, lettres et pièces diverses sur les préparatifs pour s'opposer à une descente française en Angleterre. — 1797, 11 janvier, lettre militaire de sir Thomas Graham, armée d'Italie : « si, le 13, nous nous emparons des hauteurs de Rivoli, le pont pour notre artillerie « sera établi et nous pousserons sur Mantoue, d'où j'espère vous écrire dans quatre « jours. Bonaparte ne lâchera pas sans une lutte violente ; » le 14 janvier, récit de la bataille de Rivoli. (Coll. Cathcart, R. II, 29.) — En 1798, dans une lettre intime de lord Jersey : « Le bruit court que Bonaparte est pris. A la prise de Rome, « les Français ont offert des passe-ports à travers la France aux personnes désireuses « d'aller à Rome acheter tableaux et statues. » (Coll. Dartmouth, où sont aussi de curieuses lettres de la reine de Naples à lady Spencer, 1794 à 1802, extraits au R. II, 14.) — 1801, 30 octobre, 26 novembre, 23 décembre, et 1802, 15 février et 2 mars, lettres de Paris du résident Jackson, sur les préliminaires de paix, les ministres français, la conduite de Bonaparte ; le 21 novembre, le lieutenant-colonel Littlehale écrit de Paris que jamais il ne vit plus d'apparence de liberté et moins de réalité. (Coll. lord Colchester, R. IV, 346.) — 1803, 6 décembre, lettre de Nelson, en vue de Toulon, il ne doute pas que Bonaparte n'ait tenté une descente en Angleterre. (Coll. Wilbraham, III, 293.) — 1803 à 1813, souvenir d'une captivité en France par la veuve du lieutenant général Cope, et correspondance relative aux officiers et soldats anglais, prisonniers de guerre à Valenciennes, 1806 à 1812. (Coll. Cope.) — 1811, bref récit de la persécution endurée par le clergé et le séminaire de Gand, pour refus d'adhésion au schisme établi par Napoléon. (Coll. catholique d'Ampleforth, R. II.) Nous terminerons ce long résumé historique en notant un volume appartenant au Rev. Sneyd et formé d'une partie des pièces de l'ancienne collection Canonici, autographes signés ou pièces seulement signées, de tous les rois de France, de Louis XI à Louis XVI, et des reines Anne de Bretagne, Catherine et Marie de Médicis, et Anne d'Autriche. (R. III.)

Marine et commerce. — Nous réunissons sous ce titre, par ordre de date, des do

cuments et des correspondances depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI : copies de commissions et autres pièces sur des matières maritimes entre l'Angleterre et la France à la fin du XVI° siècle. (Vol. du XVII°, coll. Calthorpe, R II.) — 1604, 10 nov. Whitehall, lettre du conseil à l'amb. en France, sir Th. Parry : « On a saisi à Rouen des draps anglais pour une valeur de soixante mille livres sterling, quelques-uns etant defectueux ; il faudra agir auprès du roi et du conseil pour la délivrance des draps, ainsi que pour la revocation du dernier édit rigoureux. » — 1605, 5 mars. Le Conseil au lord-trésorier : « Demande des marchands de Londres trafiquant en « France pour le renouvellement de la taxe accordée par la feue reine Élisabeth sur « toutes espèces de draps embarques ici, comme compensation de leurs grands frais, « dans la poursuite de la révocation de l'édit de confiscation des draps mal ouvrés, « par les lettres de marque données contre eux et par la loi ou coutume dite droit d'Aubeyne. » Annexe : Taux des droits sur les diverses espèces de draps, serges, colons, exportés en France. (Coll. Northumberland, R III, 52.) — 1606, 20 avril. Lettre holog. en français, de Jacques I[er] à Henri IV, sur les différends qui se sont élevés entre leurs sujets en matière de commerce. (Coll. Sneyd. R III.) — 1625, 30 juin. Pétition des négociants français à la Chambre des communes contre la taxe imposée sur les vins de France par le Middlesex. (Coll. de la Warr. R IV, 289.) — 1626, 27 janvier, Paris. Privilèges accordés par Louis XIII à la ville du Havre ; création d'une juridiction consulaire, avec les mêmes pouvoirs qu'à Rouen, Paris et ailleurs ; parmi les juges on nommera chaque annee un commerçant étranger. (Coll. Northumberland, R III, 68.) — 1632, 8 juin. Star Chamber, ordre du conseil ; résolutions des delegues des ports faisant commerce avec la France, au sujet d'une pétition des marchands anglais residant à Rouen, pour établir un impôt sur toutes les importations et exportations de France. (*Id.*) — 1640, 28 avril. Pétition du directeur et de la compagnie des negociants anglais trafiquant en France pour l'amendement de la loi sur l'importation des vins falsifies. (Ch. des lords, R IV.) — 1640, 5 nov. Lettre du comte de Northumberland, amiral de la flotte, à l'amb. en France, Leicester, sur les meilleures réponses à faire aux arguments par lesquels les ministres français justifient leurs procédés en matières maritimes : « Nous denions absolument ce que les Français pretendent être pratique par notre Amirauté ; il n'a jamais été ici ni de loi ni d'usage de confisquer les biens des amis parce qu'ils couvraient la marchandise des ennemis. » (Longue citation, R III, 83.) — 1643, 26 août. Brevet d'invention accordé à Dominique Petit, Pierre Deliques et Claude Foucault : machine pour le sauvetage des chargements engloutis. (Ch. des lords, R V, 103.)

L'ambassadeur Lockhart écrit le 20 septembre 1674 : « Pomponne répondit en« suite à mon offre d'un traité de commerce, et je dois avouer que son discours fut si « vague et si amusant, que je ne sus qu'en tirer. Il me parla des difficultés résultant « de ce que les traités de ce genre entre l'Angleterre et la France étaient de très« vieille date. Je répliquai : Rien ne donne plus de force en Angleterre aux adver« saires de l'alliance française que ce fait : malgré tous les traités antérieurs et grands « discours d'amitié, on n'a jamais pourvu, comme on aurait pu s'y attendre, aux « nécessités du commerce. On a remarqué que l'ambassadeur Colbert avait négocié « le traité de commerce à part du traité d'alliance, et l'avait amené au point où il ne

« restait que peu de détails à décider; mais, dès la conclusion de l'alliance et la dé- « claration de guerre contre la Hollande, l'ambassadeur soulevait des difficultés « nouvelles. Il devient donc nécessaire de prouver qu'on veut agir maintenant de « franc jeu. » (Coll. de Bath., R IV, 238.) — 1675. L'ordonnance de la marine du roi de France, payes, approvisionnements, nourriture, etc., copie d'un document officiel signé du roi et de Colbert en 1673. (16 pages, *id.*) — 1676, 16 nov. Lettres orig. signées Louis XIV et Colbert, portant défense aux vaisseaux de molester les Anglais, Écossais et Irlandais. — 1676 et 1677, divers rapports par Courtin, amb. extraordinaire, sur la marine et les capitaines qui n'ont pas amené leur pavillon. — Copies d'ordres de Louis XIV sur la pêche. — 1677, 20 mars. Camp de Valenciennes, traité de navigation entre Louis XIV et Charles II, conclu par Montagu et Pomponne; signatures originales; seize articles, avec les pleins pouvoirs et autres pièces. (Coll. de Bath. R IV, 233.) — 1679. Rapport de M. (Roch) qui a examiné en divers lieux les troupes et l'armée françaises. (*Id.*) — 1687, 28 janvier. Accord entre l'Angleterre et la France au sujet de la baie d'Hudson (87 p., coll. de Saint-Germans, R I, 41.) — 1694. Liste des 90 vaisseaux de la marine française, noms des vaisseaux et des capitaines, nombre des canons, force des équipages. (Coll. de Northumberland, R III.) — Description et cartes des côtes de France situées sur les mers anglaises. (Coll. Calthorpe. R II.)

Pour les règnes de Louis XV et de Louis XVI, les manuscrits Lansdwne devront seuls être consultés. Le volume XIV renferme de nombreux mémoires sur les affaires maritimes et commerciales, soumis à la cour de France de 1756 à 1761 par le sieur Jean-Baptiste Bertrand, ainsi que ses Amusements dans son voyage de la Jamaïque à Londres en 1766; de plus, les lettres politiques et systématiques de M. le marquis de Montcalm à M. le maréchal de Bellisle sur le rétablissement de la marine française, en deux parties [1]. Le volume XV, un mémoire, sans date, adressé au gouvernement français, sur la nécessité d'établir un port royal au nord de la France, et de donner à Boulogne la préférence sur Dunkerque. Dans le volume L, les observations de lord Shelburne sur les cessions de territoire faites par la France et l'Espagne, et les avantages commerciaux qu'on pourrait en retirer. — 1766, 17 octobre et 1767, 6 juin. Lettres de lord Shelburne au gouverneur O'Hara : empiétements et commerce des Français sur la rivière de Gambie [2]. — 1766, 30 décembre. Réclamations de la marquise de Vaudreuil. — 1767, 13 mars, Shelburne à l'ambassadeur Rochford sur la proposition d'un nouveau traité de commerce.

La question des pêcheries de Terre-Neuve, encore à demi pendante aujourd'hui,

[1] Probablement apocryphes.

[2] Voir en 1782, même collection, une lettre de Fr. Baring à lord Shelburne sur le commerce de la gomme d'Afrique. « Le Sé- « négal est le tombeau des Européens, et les « bénéfices commerciaux ne compensent « point cette mortalité. Gorée est d'une valeur « encore moindre. Aucun point de la côte « d'Afrique ne peut être cédé à la France avec « moins d'inconvénient pour l'Angleterre que « le Sénégal et Gorée (R. v. 242). » Et dans une autre lettre du même : « Deux points sont « indispensables au maintien du pouvoir de « l'Angleterre dans les Indes : que le cap de « Bonne-Espérance ne tombe pas entre les « mains des Français, qu'aucune puissance « européenne ne s'établisse au Bengale et à « Orissa. »

préoccupa Shelburne pendant sa présidence du Board-of-Trade. Les volumes LXV LXVI, LXXXVI, y sont presque exclusivement consacrés. Entre autres pièces : 1764. Mémoire du capitaine Debberg sur Terre-Neuve, et rapport du même sur les fortifications et les ports en 1766 et 1767. Instructions au commandant de Terre-Neuve de 1763 à 1767; relevé avec plan des pêcheries anglaises et françaises en 1766. — Réponse du gouverneur Palliser aux plaintes des Français. — 1766, 8 mai. Observations du comte de Guerchy sur le mémoire remis par lord Lennox au duc de Choiseul le 17 avril, relativement à Terre-Neuve. Litige au sujet de la pêche sur les côtes de Saint-Pierre et Miquelon. — 1767. Memorandum sur la conférence entre le gouverneur et l'ambassadeur de France, 4 et 31 mars; règlements pour empêcher les querelles entre les pêcheurs des deux nations; 22 juin, félicitations adressées par le gouverneur de Terre-Neuve, Palliser, au gouverneur de Saint-Pierre, d'Angeac, sur la conclusion de la paix; 25 juin, réponse de d'Angeac; 10 juillet, plaintes du gouverneur de Terre-Neuve sur la venue d'un navire de guerre français, et, 20 août, réponse du commandant insistant sur son droit de protéger ses nationaux; déc., relevé général des pêcheries françaises à Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon et la baie de Saint-Laurent, et rapport du gouv. Palliser à lord Shelburne. — 1782. Propositions du comte de Vergennes sur les pêcheries, et mémoire de Shelburne. — 1783. Remarques sur Saint-Pierre et Miquelon, et sur l'inutilité d'y établir des fortifications. — Extrait du journal du capitaine Cook, sur le peu d'importance de la possession par les Français de ces îles, en comparaison du droit de libre navigation dans les ports. — Lettre de M. Hog, se plaignant des « concessions extravagantes « faites aux Français dans la question des pêcheries ». — Articles de la paix relatifs à Terre-Neuve. (Coll. Lansdowne, R. III et V.)

France et pays étrangers à l'Angleterre. — Quelques documents de ce genre se sont égarés dans les archives privées, ou sont devenus propriété de l'État lors de la réunion de l'Écosse : v. 1480. Articles d'un traité entre la France et le Luxembourg. (Westminster Abbey. R. IV.) — « Esclaircissements sur le droit de madame « Marie, duchesse de Bourgogne... contre les prétentions du roi de France, extraict « d'un vieulx livre escrit à la main de l'an 1515, et depuis augmenté par le com- « mandemement de L. L. A. A. S. S. de plusieurs traités de paix entre France et « Bourgogne, par Jean Raisoir, doyen à Valenciennes. » (Coll. Mostyn, R. IV 363.) — 1540, 3 juin, lettre de Jacques V d'Écosse au maréchal de Saint-André. (Coll. Webster, R. III.) — 1586, 3 nov., lettre de Henri III au roi d'Écosse. — 1587, L. du marq. de Brandebourg au roi de France. — 1594, instructions du roi d'Écosse au duc de Lennox, son ambassadeur en France. Rapport sur la guerre entre l'Espagne et la France. — 1606, 10 mai, L. du sultan au roi de France. (Coll. Salisbury, R. IV-V. III.) — Traités entre la France et les Pays-Bas et autres pays, et instructions aux ambassadeurs de France, depuis Charles IX jusqu'à 1615. (Bibl. des Avocats, Édimbourg, R. I.) — Propositions de l'ambassadeur du roi de France aux Provinces-Unies. (Coll. Mostyn, R. IV.) — Mémoire sur les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, nonces, résidents ou gentilshommes envoyés, venus en France de la part du pape, de l'empereur, des rois, etc., depuis le 20 fév.

1634 jusqu'au mois de mai 1639, avec les mémoires baillés; il y est surtout question du cérémonial de leur réception, 72 pages. (Coll. de Bath, R. III.) 1618, 25 mai, Venise, lettre de H. Wotton au lord trésorier, sur la découverte d'un complot des Français contre l'État de Venise. (Id. R. III, 196.)

Parmi les intéressants documents sur la Suisse de la collection Mostyn, dans le volume intitulé : Réponse aux questions de Mil. Tounsend sur l'histoire et gouvernement de la ville et république de Genève, par M. Jean Robert Chouet, 1696 : Traité d'alliance avec le Roy de France, 1578; traité de paix, 1603; lettres de naturalisation octroyées aux sujets de Genève, par le Roy de France, 1608. (R. IV, 352.) — Une lettre chiffrée de sir Th. Wroughton à Fox, datée de Stockholm, 3 mai 1782, rend compte du subside de trois millions de livres accordé à la Suède par la France pour la marine, des considérations qu'a fait valoir le roi de Suède, des services rendus à la France par la continuation de son commerce sous pavillon neutre, de la partialité du roi pour la France, des distinctions prodiguées aux voyageurs de cette nation. (Coll. Lansdowne, R. V, 233.) Dans un mémoire adressé de Savone, pendant la captivité de Pie VII, le maréchal Berthier assure que le pape sait ce qui se passe au loin. Un jour il écrivit une lettre à Napoléon et la cacheta; un courrier de l'empereur en apporta une au pape; ce dernier ne l'ouvrit pas, mais tendit celle qu'il avait écrite, disant que sa réponse y était contenue. (Coll. de Sir Bedingfield. (R. III.)

Nous rappellerons les *Balcarres papers* conservés à Édimbourg parmi les papiers d'État, et souvent consultés par les historiens (don du comte de Balcares en 1712); entre autres pièces : les articles du mariage de Jacques V avec Marie de Guise; quatorze lettres écrites de France par la reine Marie à sa mère; trente-cinq lettres de Henri II à Marie de Guise, 1545 à 1555; de nombreuses lettres, d'un grand intérêt, adressées à la reine Marie de Guise par divers personnages de France et de Savoie, quarante-trois d'Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, vingt-sept de François d'Orléans, duc de Longueville, trois de Léonor d'Orléans, quatre de Diane de Poitiers, quatre du cardinal de Chastillon, trente-six du connétable de Montmorency; des lettres écrites de la cour de France à la reine Marie Stuart; une partie de la correspondance de David Panter, évêque de Ross, pendant ses négociations en France. (R. I, III et IV.) On trouve encore dans la collection Salisbury : 1584, 28 janvier, lettre de la reine d'Écosse à M. de Maulevrier; 21 juillet, lettre du cardinal de Guise à la reine; 15 août 1583 et déc. 1585, lettres de Fontenay à la reine, — et, dans la collection Sneyd, une lettre de Marie Stuart à Catherine de Médicis, sans date. (R. III, 289.)

L'histoire des Vaudois se rattache, par plus d'un côté, à celle de France. C'est au Trinity College de Dublin (R. IV, 589) que sont réunis le plus de manuscrits vaudois, ainsi que les procédures intentées contre eux, et les lettres de Louis XII sur la vallée de Fraissinières (voir les travaux du Rev. Dodd, Londres 1865) : de plus, au college de Stonyhurst un mémoire historique et statistique de 344 pages sur le schisme des Vaudois ou Barbets (R. III), et quelques pièces sur les dernières persécutions dans les collections Prescott (R. II, 98) et Majendie (R. V, 323).

Histoire littéraire. — Les collections particulieres sont riches en manuscrits gothiques, mais presque tous d'origine anglo-normande : par exemple, le Manuel des Pechés de G. de Wagetone, avec traduction des evangiles en vers français :

> Un homme de Pharisiens estoit
> Qui Nichodeme a noun avoit. (Coll. Lord Herries, R. I.)

Il en est ainsi de la plupart de ceux appartenant au marquis de Bath, parmi lesquels nous citerons cependant : l'ouvrage de Guillaume de Conches, de Naturis; le traite « Coment hom deit conoistre peres precouses, et de lor color e de lor vertues; » les commentaires sur les proverbes de Salomon, suivis du roman de Saladin, le cortois sarrazin, « au temps passe eut un comte en Ponthieu que moult « ama chevalerie; » deux traites sur la maniere de composer des lettres en français et sur l'orthographe française, avec exemples; le Livre des fais d'armes et de chevalerie, xve siecle, commence « Pour ce que hardiment, » se termine « le temps très-« ancien. » (R. III, 180.) Un exemplaire des *Flores Historiarum* de Roger de Wendover se termine par vingt-quatre pages de Chroniques du frere Nicole Trevet. (Coll. Cowper, R. II, 6.)

La lettre de Foulques, archevêque de Reims (833 à 900) au roi Alfred, imprimée en 1663, par Alford, et en 1722, par Wise, est extraite d'un évangeliaire du xe siecle, d'une beauté exquise, evangiles selon saint Jerôme, avec les paralleles d'Eusebe de Cesarée, appartenant au colonel Carew. (Voir les variantes au R. II, 75.) On trouve au Trinity College de Dublin quelques poemes en vieux français sur Moise, les Prophetes et les Evangiles, un poeme sur Meleagre et le livre de l'Arbre des batailles, vision d'Adam Fulbert; les rapporteurs ne leur assignent aucune date, même approximative. (R. IV.) Dans la collection du marquis de Bute : un Missel, travail français du xve siècle, 700 pages, lettres enluminees, neuf miniatures et deux grandes peintures : ce manuscrit, qui est dans un etat parfait de conservation, semble avoir ete executé pour un monastère cistercien du diocèse de Bourges; de plus, un des trois manuscrits connus de la Penitence d'Adam (voir Van Praet), avec enluminures françaises du xve siècle, et les Chroniques de tous les rois de France, un Saint-Denis imparfait ne comptant plus que 274 feuillets; il est d'un beau style, orné de miniatures superbes, et a été exécuté pour Jean, duc de Berry, qui mourut en 1416. (R. III.) M. Banyard possède le premier des ouvrages imprimés par Bongars, dans le recueil des *Gesta Dei per Francos*; le texte diffère légèrement de l'imprimé; il est plus long, et l'orthographe des noms est plus correcte. (R. V, 404.)

Le vol. III des manuscrits de l'Université d'Aberdeen, provenant de l'évêque Elphinstone (1483), qui avait professé le droit canon à Paris et à Orléans, où il fut reçu docteur, est le résumé de lectures sur les Décrétales faites à Paris en 1470.

Dans la Bibliothèque de l'Université de Glascow figurent un Froissart, et la « Vita Christi » de Ludolphus, 4 volumes enluminés ayant appartenu à M. Guignaut. (R. III, 423.) La collection de Lord Mostyn, en plus des deux Froissart sur vélin, avec enluminures, cités comme le précédent par M. Kervyn de Lettenhove, d'un

exemplaire superbe des Histoires de Jean Chartier, et d'un du journal de Louise de Savoie, renferme une ancienne copie des œuvres de Sidoine Apollinaire; l'histoire des rois de France jusqu'à l'an 1223 (vingt-deux miniatures) commençant « quatre cens et quatre ans avant que Rome fust fondée, » — et un livre formé de dessins de châteaux et d'armoiries, entre autres : la comté d'Auvergne, armoiries des comtesses de Boulogne, de Jehane de Clermont, de M. Annat de la Tour, de Marie de Montgascon, de Jaquette du Peschin, de dame Gabrielle, femme à Loys de Montpansier; vues de Vic le Comte, Buron, Couppeil, etc. Sur la reliure, ornée de fleurs de lis :

Nihil est florentius,
Margaretæ decies librorum,
Unde orta est huc redeat res. (R. IV, 363.)

Dans la coll. Shirley, le Livre du Roi Modus, 56 p. à deux colonnes, du xv° siècle, et surtout le Pronostique historial de la félicité de l'an mil cinq cent et douze, par Jean le Maire, dédié à Anne de Bretagne, manuscrit original, sur vélin, 16 pages, in-fol., probablement unique. (R. V, 362.)

Le collége catholique de Blairs a hérité d'une partie de la Bibliothèque du collége écossais de Paris, dont plusieurs missels français, un étroit volume sur vélin du xv° s. contenant, à la suite du Psautier latin, une série de poésies religieuses en français, et les Heures d'Anne de Bretagne, reyne de France, 69 feuillets avec vingt-six miniatures du plus beau style. (Voir la liste des sujets, R. II, 202.)

Parmi les missels français du collége de Stonyhurst : des Heures de la Vierge (xv° s.), d'une très-belle écriture, enluminures d'un excellent style, ayant appartenu à Élisabeth d'York; un second, de la même époque, porte sur une marge, à la date du 23 mai, l'indication de la naissance de Charles, enfant de Louis, fils naturel du duc de Bourbon, et de Jeanne, fille naturelle de Louis XI; un *Preces Variæ, Missa de sacro-sanctis reliquis*, est enrichi de 63 miniatures du plus grand art français de la fin du quinzième siècle; plusieurs représentent les reliquaires et les reliques de la Sainte-Chapelle; l'office de la Vierge, offert en 1636, à M. Levesque, par Claude Mignon, 13 belles miniatures. (R. III, 335.) — Dans un livre d'Heures de la coll. Eyston, sont inscrites des dates sur les naissances dans la famille de Montmorency. (R. III, 26.) A la Bibl. des Avocats à Édimbourg, un exemplaire du xv° s. de Joinville, vie de saint Louis et « Les Annales d'Angleterre de Brutus jusqu'à la « reine Élisabeth. » (R. I.) — Dans le chartrier du duc de Northumberland « Les « Alliances et Généalogies des sér. très-puissants et très-hauts ducs de Lorraine, de Clodomir jusques à Charles présentement régnant, 1575. » (R. III.)

Les manuscrits et autographes français, relativement modernes, sont peu nombreux : Poésies françaises adressées au prince Charles, en 1614, par Pierre Menyot, 18 pages. (Coll. de Tabley, R. I.) — 1635, 19 fév. Dossier sur la question : « le tabac est-il un aliment ? » opinions du collége de Louvain, des médecins et de deux jésuites de Bruxelles, des médecins de Douai, de deux médecins de Paris, du médecin ordinaire du roi de France, dans une lettre du secrétaire Coke à M. Gerbier.

(Coll. Cholmondeley, R. V, 358.) — Le Soleil en son apogée ou l'histoire de la vie de Chrestienne de France, duchesse de Savoye, 1606-1663 ; la mort et quelques faits mémorables ajoutés par une main étrangère. — La vie du sieur Paul Sevin. L'éloge du R. P. Menestrier avec un catalogue des ouvrages qu'il a mis au jour. (Coll. Mostyn, qui renferme un ex. des Philippiques de la Grange-Chancel, R. IV.) — Généalogie de la famille de Joigny, par d'Hozier. (Coll. de Bute, R. III.) — Dissertations du Père Berruyer, S. J., qui n'ont point été imprimées, 8 vol. et lettres supplémentaires. (Stonyhurst College, R. III.) — 1721, 12 mai, lettre d'introduction pour M. Sherrard de Math. Prior à Montfaucon; et 11 juillet, réponse de Montfaucon. (Coll. de Bath, R. III.) — Tactique ou véritable manœuvre des Prussiens, avec l'annotation, de la main du second duc de Northumberland « par M. le « comte de Gisors. » (Coll. de Northumberland, R. III.)

Dans les quatre portefeuilles de lettres adressées à Sir Martin Folkes, président de la Société royale, on en relève : 1738 et années suivantes, plusieurs de Montesquieu; 1738, 28 juillet, de Saint-Malo, de Maupertuis; 1739, de Buffon; 10 oct., Paris, de Voltaire, en anglais; de Paul Vaillant et de Tremblay; 1742, de Fontenelle, de Réaumur, de l'abbé de Girardin; plusieurs de madame Geoffrin sur Polybe. (Coll. Folkes, R. III.) — Dans la correspondance du célèbre pamphlétaire Wilkes, dont une partie a été publiée : en 1763 et 1768, des lettres de Crébillon; 1764, d'Élie de Beaumont; 1767, 1769, 1776 et 1777, plusieurs de Suard, du chev. d'Éon; 1767-68, plusieurs de d'Holbach; 1771 et 1772 de Diderot; 1772, 3 nov., de l'abbé Morellet; 1779 à 1786, du baron de Castille, officier des gardes, de Paris et de Beaucaire, donnant des nouvelles de la cour; détails curieux sur la comtesse d'Albany. Wilkes écrit à Churchill, de Paris, le 10 avril 1764 : « La cour « de France a été outrée contre d'Eon, qui les a trahis d'une manière infâme « et a publié les secrets de la négociation. Je rencontre souvent ici Sterne. » Le 9 sept., il recommande Élie de Beaumont, qui part pour l'Angleterre, et rappelle ses efforts en faveur des Calas. Le 15 oct., Th. Fry lui répond d'Oxford : « M. de « Beaumont nous a fait l'honneur d'accepter le grade de docteur; il nous plaît ex« trêmement. » Dans une autre lettre : « Lord Morton, président de la Société royale « a une haute opinion de M. de Beaumont, que Wilkes a proposé comme membre « associé. » (Coll. Macaulay, R. IV, 397 à 403.)

Nous mentionnerons encore quatre lettres de Voltaire (probablement inédites), Paris, 1750, critique de Thomson. (Coll. Lyttleton, R. II.) Berlin, 23 nov., à M. Paupié, libraire à la Haye, ordre de faire relier deux exemplaires de l'Anti-Machiavel, et de les envoyer au comte de Saint-Florentin. (Coll. Sir Ch. Bumbury, R. III.) Les deux autres sont en anglais, l'une à lord Oxford, datée seulement Maiden Lane, Covent Garden : « Les Français sont fiers du nom de Harley; Harlay « joue un noble rôle dans la Henriade » (Coll. de Bath, R. III); l'autre à Wilkes, nous la reproduisons intégralement : « Sir, I return you many thanks; you set me « in flames with your courage and charm me with your wit. Your most h. o. s. V. »

SIXIÈME RAPPORT[1].

Les commissaires ont poursuivi leurs travaux avec le même succès; leur sixième rapport ajoute de précieux renseignements à ceux qui avaient été déjà recueillis. L'analyse des collections les plus importantes a été continuée (Argyll, Denbigh, Lansdowne, Northumberland, Salisbury, Ormonde); celle des pièces retrouvées à la Chambre des Lords occupe plus de deux cents pages; de nouveaux chartriers ont été explorés sur place; sir Reg. Graham n'a pas hésité à envoyer à Londres même plusieurs milliers de lettres et de documents. L'histoire de France, il est vrai, est représentée dans ce volume moins que dans les précédents. Aussi ne pouvant fusionner ce relevé avec celui des cinq premiers rapports, devrons-nous, pour cette notice complémentaire, nous borner à suivre l'ordre des dates, sans classification spéciale.

Par rang d'ancienneté, les registres des municipalités ouvrent la série. Dans ceux de la ville de Wallingford, qui remontent à 1227, le rôle des impositions fournit des indications sur les divers corps de métiers (nombreux extraits p. 573 et suiv.); parmi les femmes désignées nominativement, « Alix *cum Capillis*, Alix la Lavandere, Alix la Rumbe, Hawis *Amica Roberti*, *Matilda* la Leche, etc. Dans ceux de la corporation de Faversheim, longue procédure française et latine de 1302, contre Giles Dameron de Barfleur, accusé par Sabat de Santz, marchand de Bayonne, d'avoir volé le vin et autres biens fretés sur son navire *le Saint-Nicolas*, qui devait être déchargé à l'Ecluse, selon le privilège accordé par la commune de Bruges; les défendeurs produisent à l'encontre une charte des échevins de Bruges, sanctionnant les attaques contre les personnes et les biens de leurs ennemis « surtout ceux du royaume de France » (p. 547).

Un relevé de rentes (Queen's College Oxford, p. 555) permet de constater que, lors de la descente des Français à Southampton en 1337, la ville ne fut détruite qu'en partie et non « totaliter combusta » comme l'ont assuré Walsingham et quelques historiens modernes. Le registre du prieuré d'Ely s'étend depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au XV[e]. On y trouve à la date du 23 mai, IV[e] année d'Édouard III, une épître en français, adressée au roi par le prieur et le couvent : « Un voleur a dé- « robé de notre église quatre volumes de grand prix : le *Decretum*, les Décrétales, « la Bible et la Concordance; les trois premiers sont à Paris, retenus sous séquestre « par l'official de l'évêque de Paris, auquel notre proc[*ura*]tor a souvent demandé, dans « les formes légales, de les lui délivrer; mais il se conduit si étrangement que nous « ne trouvons en lui ni droit, ni grâce, ni faveur; nous vous demandons d'écrire à « l'évêque de Paris afin que nous puissions rentrer dans notre bien. » (Coll. lord Leconfield, 296.) Les mêmes archives possèdent un in-folio sur vélin du XIV[e] siècle : Copies de traités avec les puissances étrangères; plusieurs des documents qu'il renferme sont imprimés dans Rymer; les suivants n'y sont pas reproduits : 1346, 6 mars, hommage rendu au roi Édouard III par Jean de Châlons, devant Calais; 26 mars, hommage rendu par Théobald, seigneur de Neufchastel; Accord entre le

[1] Londres, 1877-1878, 2 vol. in-fol., 780 pages à deux colonnes d'analyses et d'extraits.

Foi et les deux souverains cites. 1352, 1er mars, accord entre le roi d'Angleterre et Charles de Blois. Westminster, cinq pages en français, a rapprocher de la piece datee du 26 du meme mois, donnee dans Rymer avec l'accord du 10 aout 1356; Endenture, en français, entre le roi Edouard et Hugues de Genève; Quittance pour la rançon de Hugues, comte d'Auxerre; 1359, 24 mars, traite de paix entre l'Angleterre et la France (3 actes[1]); de plus, cinq lettres du Pape au prince de Galles apres la guerre en Poitou. Avignon, 5 et 2 nones d'oct. et 14 kal. nov. de la IVe annee d'Edouard III, kal. de mars et 4 nones de juin de la Ve annee. (Coll. Leconfield.) Dans un in-folio du XIVe et du XVe siecle : *Processus et sententia d[illegible] contra hereticos de ordine Fratrum Minorum Avenione [illegible]*; Notes prises le 2 mai 1354, par ordre du cardinal-eveque de Tusculum; Conversations du pape Innocent VI; Sentence contre frere Jean de Castillon, minorite, heretique [illegible]. Coll. sir Ingilby. La provenance anglaise du successeur d'Innocent VI, le pape Urbain V, avait ete indiquee par Walsingham. Dans les notes manuscrites reunies au siecle dernier par Astrey et Kilner sur les *Fellows* du college de Merton on lit : « Gulielmus Grysaunte, M. D. peritissimus. Item mathematicis studiis de« ditus, tales exercuit praxes ut se magicis artibus suspectum fecerit; matura ætate « Galliam petiit, et rei medicæ incubuit, primum in Montepessulano, deinde apud « Massiliam in pedem fixit. Filium habuit Gulielmum aut Grimoaldum, qui primo « Massiliæ Abbas, dein Pontifex romanus creatus est, nomine Urbani V. Senex « claruit hic noster, anno 1350. » C'est par son mariage que l'Anglais Grysaunte etait devenu seigneur de Grissac en Gevaudan. (Merton. Coll. Oxford.)

A l'envers d'un rouleau genealogique des regnes d'Édouard II et d'Édouard III (Lambeth Palace), M. Alf. Horwood a decouvert 42 stances de vers français, ecriture du XIIIe siecle, qu'il attribue à Jehan Bretel et à Guillaume li Viniers[2]. Les archeologues consulteraient avec fruit les nombreux emprunts faits par les rapporteurs aux Statuts et ordonnances (anglais et latin) de la Fraternite et Guilde de Saint-Pierre sur Cornhill, fondee sous le roi Henri IV d'Angleterre, mais qui sortent du cadre français ou nous avons cru devoir nous renfermer. (Coll. sir Dasent, p. 407 à 418.) Dans les manuscrits du marquis d'Exeter, on releve une lettre en français, sur papier, 1440, 24 avril, Bordeaux, d'Yvon Corre, secretaire de Bernard Angevin, sieur de Rosan, au lord grand tresorier Cromwell, « sur le transport des bene« fices que l'abbe de la Geune a en la roialme d'Angleterre, que deseres avoir unis à « vostre college. Et certifie vostre haultesse que mon maistre et moy y avoir heu « grant poine, avant que aions peu fere acorder ledit abbe et son couvent, pour avoir « vostre desire complis. Je vous envoie un *Vidimus* scelle du seel de la Sen. de « Guienne, contenant les privileges que les dits abbé et couvent desirent avoir con« firmes du roy nostre seigneur; et aussi le dit abbe écrit par ces lettres le nombre des « vins qu'il desire pour costume franchement » (reproduite intégralement p. 235); et un fort curieux volume, en français, execute à la fin du XVe siecle : « Les noms,

[1] Ce document, resté inconnu à Froissart et à Rymer, vient d'être récemment retrouvé à Poitiers et publié par M. Lecointre-Dupont. (Revue anglo-française, t. I.) Il serait intéressant de comparer les deux copies.

[2] Ces stances paraissent deja connues.

« armes et blasons des Chevaliers et Compagnons de la Table ronde; » il y en a 170, commençant par le roi Arthur et finissant par Félix le Conquérant (p. 234). Dans un in-folio du même temps : Forme de sauf-conduit français donné par le roi Louis, 1463. (Coll. Leconfield.)

Au XVIe siècle, nous n'avons rien à citer, avant le règne d'Élisabeth, où nous rencontrons d'abord une traduction anglaise, par Thomas Watson, du Traité des eaux et fontaines, de Bernard Palissy (70 pages in-4°, Coll. Leconfield). Le 3 août 1563, Hamerton écrit au comte de Shrewsbury: « Le comte de Warwick, se tenant sur la « brèche au Havre, a été grièvement blessé, et comme le connétable offrait une fin « raisonnable et honorable, le comte en accepta les conditions. » La feuille imprimée qui accompagne cette lettre, espèce de journal de l'époque, donnant les nouvelles de Londres et de l'étranger, du 23 au 31 juillet, note l'envoi de Throckmorton à la cour de France « il y a quatorze jours, » et son retour le 31 juillet; l'assaut donné au Havre le 27 et le 28: « certaines personnes à Londres estiment à 5 ou 6,000 la perte des Français; » la reddition du Havre, les préparatifs de guerre suspendus à Portsmouth, les placards répandus dans Londres le 30, demandant l'emprisonnement des Français; « le peuple était si monté à ce sujet que l'affaire devenait dangereuse; » le trésorier et le maire de Londres s'adressèrent à la reine le 30, et il parut une autre proclamation le lendemain. (Coll. Frank, p. 455.) Ces pièces proviennent des Talbot, ainsi que plusieurs documents sur Marie Stuart: le mémoire original signé Bellièvre, de l'Aubespine et Châteauneuf, dernière tentative de Henri III pour empêcher l'exécution (imprimée par M. Teulet sur des minutes, IV, 132), et les Raisons, en anglais, pour lesquelles le roi de France doit recommander la cause de la reine d'Écosse, en manière de proposition et de réponse (11 pages). Un fragment de lettre de la reine, sans date, s'est conservé dans la collection Raffles: « Et à vous « maytres Rohan Gordon et Guilliaume Douglas je pri Dieu qu'il vous veuille inspires « le cueur, je n'en puis plus... Et surtout pryes Dieu pour moy et faytes mes très « affectionnées recommandations a M. l'ambassadeur de France qui est à Londres, « et desclares luy l'estat auquel je suys, et en France presentes mes humbles recom- « mandations a tous messieurs mes oncles, qu'ils fassent grande instance au roy, la « reyne et Monsieur, pour secourir mes pauvres subjets en Escosse, et si je meur: « roy, de prendre la mesme protection de mon fils et de mes amys qu'il a de moy « selon l'ancienne ligue de France avesques l'Escosse. Faytes mes recom... » C'es surtout le chartrier de Donybristle, au comte de Moray, qui apporte un accroissement notable au dossier de la reine d'Écosse : le rapport reproduit une série de documents relatifs à la régence de Murray; la lettre d'octobre 1571, dans laquelle Élisabeth se plaint au régent Mar des « menées pernicieuses » de la reine Marie; il donne le fac-similé de deux de ses chiffres avec les clefs (p. 638 *bis*), et insère plusieurs de ses lettres. Le post-scriptum de celle qui fut adressée le 17 décembre 1568 au commandeur de Saint-Cosme (*Saint Colms Inch*) rend compte de la victoire de Henri III à Poitiers « contre ses rebelles », des succès de Monsieur, frère du roi, du duc d'Aumale sur les frontières de Lorraine, et de M. de Montpensier à Périgueux (*in extenso*, p. 637).

Neuf ans après la mort de la reine, les affaires de sa succession française n'é-

taient pas encore réglées, ainsi que le prouve le «Mémoire sur les mesures à prendre «en France pour la mise à exécution du testament de la reine d'Écosse, par An-«dre Melvil,» 20 janvier 1596. Le vieux et fidèle conseiller de Marie Stuart s'adresse à son fils, qui seul est en droit de s'en occuper, et lui demande d'envoyer quelqu'un en France avec pouvoir de s'aider de conseils legaux, de reunir les dettes dues à la reine, de vendre sa maison de Fontainebleau, de mettre ordre aux terres de Cressigny «qu'il parait que S. M. laisse à une sœur de ce duc de Guise au cas «ou elle se marierait dans ces contrees, sinon non. Il y a aussi une grande somme «due au roi de France, et des sommes empruntees par le roi Henri II, beau-père «de notre reine, aussi une bonne somme due par son fils (Charles IX) et le roi «Henri a l'occasion de l'echange fait entre le duche de Touraine et les terres du «Vermandois, dans lequel la reine a fait le mauvais marche. Il y a également de «l'argenterie empruntee par le roi de France et de grandes sommes de la pension «de la reine dont ce roi est débiteur.» Melvil recommande comme envoyés l'évêque de Glascow, le premier et tout special, tant pour sa fidelite éprouvée que parce qu'il est le mieux au courant de toutes les affaires de la reine et qu'il a en main les principaux documents; puis M. Dolbi «qui etait je crois son surintendant en Poitou «et avait été dans sa jeunesse son tresorier, homme très honnête et de bons moyens; «aussi M. du Ruisseau, son chancelier, et M. Chevellin son avocat, homme fameux «et très honnête... Maintenant, que V. S. excuse ma hardiesse de donner mon «avis en pareilles matières, mais S. M., à sa mort, a desiré ma promesse que, «de même que je lui avais éte fidele pendant sa vie, je lui demeurerais fidèle après «sa mort, et je ne puis être fidele si je n'insiste pas sur cette matière qui touche à «la fois à l'honneur et à la conscience» (p. 639, 640). A cette négociation se rapportent la «Copie (avec signature orig. de Jacques VI) de la Declaration de S. M. «sur l'emploi de l'argenterie à recouvrer en France, et l'Inventaire des pièces à re-«mettre a l'évêque de Glascow, sa commission d'ambassadeur en France et la pro-«curation pour recouvrer les dettes dues en France à la reine mère du roi», avec une lettre du roi; il y a aussi des lettres de Beaton au roi, datees de Paris 29 octobre 1597, 21 juin 1598, 30 juin 1600, et au secretaire royal, 1598 et 1602.

Dans les curieux papiers de lord Balmerino, secretaire d'État de Jacques VI dans les annees qui précederent son avènement au trône d'Angleterre, le celèbre et intrigant master of Gray rend compte au duc de Lennox (Paris, le 9 novembre 1598) d'une audience intime accordée par le roi de France, malade à Monceaux: Henri IV s'informe de la sante du roi, s'étonne de n'avoir pas reçu de chiens, demande qu'on en écrive à nouveau, attend toujours un ambassadeur d'Écosse, se déclare prêt à accueillir comme tel Lennox, «mais, dict-il, Monsieur de Gray, qu'il ne vienne point «sans chiens; ainsi que V.S. ne soit pas moins soigneuse de beaux chiens et de hacque-«nées que de votre propre équipement.» (Coll. comte Moray.) — Les documents Talbot de la collection Frank conservent encore une copie de la lettre d'Élisabeth à Henri IV, du 13 septembre 1596; le certificat original, en date du 19 octobre 1596, signé de Neufville, de Gevres, du Fresne, de la prestation du serment par le roi de France en présence de l'ambassadeur comte de Shrewsbury, et les Observations de sir Anth Mildmay sur l'état de la France pendant son séjour comme

ambassadeur, août 1597 (une seule page), commence : « Le roi est un homme d'une « nature très bonne et traitable; » détails sur les divers prétendants à la succession royale. Les négociations de sir Robert Cecil en France avec ses instructions, relevées précédemment dans le R. III (Coll. duc de Westminster) se retrouvent en double chez lord Leconfield avec celles de sir Georges Carew, 1609, imprimées dans Birch.

La continuation du dépouillement des *Cecil Papers* (Coll. marquis de Salisbury), de 1598 à 1601, nous permettra de compléter l'index des lettres adressées à Essex par des correspondants français (voir d'après le R. IV, page 36 de cet art.) : Henri IV, 1598, 30 juin, 30 septembre. — Catherine de Bourbon, 1598, février. — Biron, 1598, 7 septembre. — De Boissize, 1598, 26 octobre. — Bouillon, 1598, mai deux lettres, juin, 28 juillet, 17 août, octobre, 29 décembre; 1599, 24 janvier. — De Mouy, 1599, 13 janvier, 18 juin. — De Montberon, 1599, 26 mars; 1600, 21 août. — Vidame de Chartres, 1598, deux lettres. — Ambassadeur de France, 1599, janvier. — Gouverneur de Dieppe, 1598, 5 et 10 février. — Maire de Boulogne, 1598, 15 juin, 11, 12, 15 et 19 août, 5 septembre, 27 octobre; 1599, 2 et 3 janvier, 6 février. — Les autres correspondances françaises de ces années sont les suivantes : Au roi de France, 1598, 11 février, MM. de Bellièvre et de Sillery; M. de Colville; 22 octobre, M. Dumont; 1600, décembre, la reine Élisabeth; — A sir Robert Cecil, 1599, 30 juin, 31 août, 1er septembre; 1600, 28 avril; 1601, 15 février, l'ambassadeur de France; 1599, 28 juillet, 9 octobre, 5 et 11 novembre; 1600, 25 octobre, M. de la Fontaine. — Parmi les pièces détachées : 1598, 2 mai, trafic entre la France et l'Espagne; 7, 28 et 31 juillet, avis de Paris. — 1599, 13 mai, les magistrats de la Rochelle au Conseil privé; liste de navires anglais pris en mer par les Français ou par des vaisseaux naviguant sous pavillon de France; taxes levées sur les vins de France et du Rhin depuis la Saint-Michel 1599 jusqu'au 7 août 1600, et importation des vins depuis la Saint-Michel 1599 jusqu'au 26 août 1600. — 1600, 25 juin, avis de Paris; compte rendu de l'entrevue du roi de France et du duc de Savoie (Coll. Salisbury), et lettre de lord Hume à Jacques VI, au sujet de la réception du duc à Paris (Coll. Moray).

Les premières années du XVIIe siècle fournissent, avec un mémoire envoyé par le roi de France au duc de Lennox, Verneuil, août 1601, une lettre de l'évêque de Boulogne à M. Harrison, 7 septembre 1601, et une de M. de Lesdiguières à Élisabeth, 30 octobre 1601, quelques lettres françaises adressées au roi d'Écosse : de M. de Béthune, 1600, 16 août et 26 septembre; 1601, 17 juin; — du duc d'Elbeuf, 1600, 16 avril; — de M. de Vitry pour lui présenter ses deux fils; — de Henri IV, 1600, 26 avril, et 1601, 4 décembre. « Nous avons reçu par Tampot les dix couples « de chiens tant pour chevreuils que pour lièvres que vous nous avez envoyez, qui « se sont trouvez très bons ,comme aussi les deux petites hacquenées et vingt-quatre « petits chiens que vous avez envoyez à nostre fils le duc de Vendosme, lesquels il a « donnés à la Reyne, nostre très chère et très amée compagne. » (P. 659, Coll. comte de Moray.)

Vers la même époque, les registres de dépenses du comte de Northumberland, parmi des achats de livres, indiquent la *Chronique françoise de la Champye*, 17 schellings; l'*Institution catholique de Cotton*, 32 schellings; le *Philostratus françoys*, 20 schel-

lings, etc. Nous avons insisté sur les renseignements qu'il est facile de glaner dans ces vieux livres de comptes. Ceux du célebre Buckingham ajoutent des traits piquants à l'étude de sa vie et surtout de son caractère : on le voit arrêter dans les rues de Londres la voiture vide de l'ambassadeur de France pour se faire conduire pendant quelques instants, et recompenser le cocher par un don de 15 schellings, et, quand il prépare son voyage à Paris, commander trois livrées pour chacun des 12 pages et des 24 valets, et payer 4,485 livres sterling les chevaux qu'il emmène. (Coll. sir R. Graham, 322 et suiv.) — Une copie du temps de tous les mémoires du duc de Rohan est restee dans les archives de lord Leconfield, avec une piece du XVII[e] siècle, non datée : « Remonstrance très humble au Roy par les maires et les « jurats de la ville de Bordeaux sur le subject des nouvelles taxes establies à Blaye et « imposées sur les Bourdelays » (9 pages). La lettre sur l'etat lamentable de la Rochelle à l'entrée du roi après le siège (10 pages) figure dans plusieurs collections.

Le second rapport sur les archives du comte de Denbigh renferme l'analyse des lettres de politique et de nouvelles générales reçues par lord Fielding pendant ses ambassades auprès de diverses cours italiennes, de 1635 à 1643 (2 vol. in-fol.). Il en est beaucoup qui mériteraient d'être signalées, mais qui n'ont aucun rapport direct avec la France et ne sauraient trouver place dans cette notice. Le 17 avril 1735, John Finet écrit à lord Fielding : « Il y a un mois qu'est arrivé ici un Extraordinaire « de France, le marquis de Senneterre, qui, selon le proverbe de son pays, pour faire « d'une pierre deux coups, est venu faire à la fois les affaires du roi son maître et « les siennes. On dit qu'il a encouru le vif mécontentement du prince de Soissons, « son seigneur, maître et créateur (après Dieu), pour avoir joué un double rôle dans « une négociation matrimoniale entre la nièce du cardinal et ledit prince, qui, trou- « vant son honneur attaqué par la faute du serviteur en qui il avait placé le plus de « confiance, manifeste son intention de se venger, avec menaces pour sa vie; au point « que le marquis, s'abritant sous la protection du cardinal, pour surcroit de sécurité « y a joint celle de son roi au moyen de cette ambassade. Ici il vit hors de crainte et « non hors de service, étant, au jugement général, un sujet si capable pour le service « de son maître que ceux qui le connaissent croient que la France lui trouverait dif- « ficilement un second. Il a journellement accès auprès de la reine et (de cette ma- « nière intime) auprès du roi, négociant ainsi selon les avantages de l'opportunité. « Le seul but qu'il assure avoir en vue est l'établissement d'une étroite alliance entre « son roi, le nôtre et les Provinces-Unies, pour la conservation de ce qui reste du « Palatinat et le recouvrement de ce qui est perdu. Il vit d'une noble façon pour son « train et sa table; pendant les cinq jours de son arrivée jusqu'à l'audience publique « aux frais de Sa Majesté, ensuite aux siens. Et nous disons qu'il est capable de se « transformer d'extraordinaire en ordinaire, tandis que celui qui est déjà ici dans « cette qualité (le marquis de Pougny) semble content, dans sa déconfiture, que ses « amis répandent le bruit qu'il désire et demande son rappel[1]..... Quant à ce qu'il

[1] « Cette intrigue étant venue à la con- « noissance du comte, non seulement les Sen- « neterre déchurent du crédit qu'ils avoient « auprès de lui (Senneterre avait été son gou- « verneur), mais ils tombèrent entièrement « en sa disgrâce, et, leur reprochant leur in-

« serait venu admonester le roi afin qu'il ôte la fleur de lis de ses armes et mette « de côté le titre de roi de France, ainsi que pour s'élever contre la nouvelle flotte, « ce sont là bruits populaires et factieux qui ne méritent aucune créance. » L'arrivée de M. de Senneterre est également signalée dans une lettre de sir Francis Windebank du 23 avril 1635. — Leycester écrit de Paris le 14 avril 1637 : le traité dont il s'occupe depuis dix mois a reçu quelques accrocs, mais il croit qu'il marchera de nouveau promptement « parce que cet État ne me semble « pas dans des dispositions autres qu'auparavant, désireux de donner tout con« tentement à Sa Majesté; j'espère qu'Elle y trouvera honneur et profit avec peu « d'embarras et de charges, puisqu'Elle ne fait que recevoir les offres sans beaucoup « s'engager elle-même. Cet état prépare vigoureusement et sérieusement la guerre; « le duc Bernard de Saxe-Weimar va bientôt partir et se dit très-satisfait; on lui « donne dix mille hommes à lever, ce qui, avec ses propres troupes, en fera près de « dix-huit mille; avec cette force il marchera sur l'Allemagne... » — Paris, 18 mai 1638 : « Je trouve que Votre Seigneurie donne un très bon conseil à Madame (de « Savoie) en la dissuadant de s'engager d'une façon absolue avec les Français, qui ne « sont pas très fortunés dans leurs entreprises au delà des Alpes, et elle peut courir « le danger de s'exposer à un ennemi puissant qui n'a pas coutume d'oublier ceux « dont il reçoit discourtoisie ou dommage. Mais, si le Roi notre maître jugeait bon « de s'allier, je crois que les Français auraient la bonne part et qu'on pourrait parier « pour eux en toute assurance. » — Windebank écrit de Londres le 12 juillet : « Le « ravitaillement de Verceil par les Français a été conduit avec une prudence et un « courage égaux à tout ce que j'ai vu dans ces derniers temps. »

Sir Gilbert Talbot, qui remplaçait momentanément Fielding auprès de la république de Venise, lui écrit le 18 septembre 1638 : « L'ambassadeur de France a « porté au Collège samedi dernier une lettre du roi à cette république, dans laquelle « il insiste pour qu'ils se déclarent contre les Espagnols, leur rappelant ses bons « offices en leur faveur en arrêtant le progrès des Autrichiens en Piémont, qui, par « la prise de Cassel, menaceraient grandement le repos et la sécurité de toutes les « provinces d'Italie. Il demanda ensuite cent mille couronnes pour l'usage présent « du roi, avec promesse de les rendre en six mois. Je présume que la première « demande avait pour but unique de faciliter l'obtention de la seconde, puisque la « république s'est tenue très fermement à sa résolution de continuer sa neutralité. » — 1640, 20 juillet : Essai infructueux d'empêcher les Français de recevoir des ravitaillements de Pignerol : « ce succès inattendu amènera probablement des retards « dans le traité entre le pape et les Vénitiens, comme avait fait autrefois celui de « Cassel. » — 1641, 27 janvier : « Le prince de Sans a été traduit en justice le 13 de « ce mois. Dans sa confession, il a révélé les traités passés entre lui et le ministre « de France à Rome pour livrer aux Français le château Saint-Elme et leur fournir « les moyens de débarquer à sa terre de Sominiento. Après son exécution, on a « trouvé plusieurs lettres qui confirmaient le traité et montraient que sa récompense

« fidélité, il les chassa de sa maison. Dans ce « malheur, le cardinal les consola, et, pour « faire dépit au comte de Soissons, il fit donner à Senneterre l'ambassade d'Angleterre. » (*Mémoires de Montglat.*)

[illegible] principauté de Salerne [illegible] *maggiore*, et, après huit ans [illegible] avec la vice-royauté pour s[illegible] [illegible] France a brûlé les conven[illegible] [illegible] au pape par le cardin[illegible] [illegible] des sujets nommés par [illegible] [illegible] comme légitime [illegible] [illegible] ne sachant pas toujours [illegible] sir Arthur Hopton [illegible] Venise et de même [illegible] [illegible] des rumeurs pacifiques [illegible] pour laquelle on fai[illegible] [illegible] La cour d'Es[illegible] [illegible] ces propositions [illegible] de Lorraine et d[illegible] [illegible] et avec grande [illegible] faibles qu'ils [illegible]

[illegible] Reeve [illegible] [illegible]

[illegible]

Sabran et Montereuil au comte de Manchester, président de la Chambre des communes, demandant réparation pour l'arrestation d'un courrier du roi leur maître, et pour la saisie de ses dépêches par le gouverneur de Rochester, avec relation de la manière dont fut arrêté à Rochester le Français et des causes de cette arrestation; lettre des mêmes au même remerciant de l'ordre de la Chambre, séance du lundi 9, pour la protection à l'avenir des courriers des agents étrangers, et du désir manifesté par la Chambre de donner pleine satisfaction pour le tort reçu. « Ils en « informeront le roi leur maître, aussitôt que possible, afin d'empêcher tout senti- « ment d'acrimonie de se produire, et concluent en demandant une passe pour le « transport de leurs dépêches au roi à Oxford ou ailleurs » (p. 98); 1646, 9 avril, plaintes de M. de Sabran sur les obstacles qu'il rencontre à envoyer en France les hommes enrôlés par lui pour la guerre de Flandre; 11 mai, Paris, longue lettre de René Augier à la Chambre des lords : « La reine d'Angleterre est retournée sa- « medi de Paris à Saint-Germain; on ajoute 15,000 francs par mois à son entretien « pour les dépenses du prince de Galles; on dit que Haesdonck a l'ordre de con- « duire le prince de Jersey en France; sa résidence habituelle sera Saint-Germain, « sans venir à Paris, si ce n'est *incognito*. (Nouvelles de la cour, du cardinal, du « chancelier.) La reine régente ayant très-mal pris que M. Jermyn ait fait prêcher « dans le château de Saint-Germain, on a trouvé convenable que M. Browne ait, « pour prêcher, une maison dans la ville où les Anglais se rendront, mais le prince « de Galles pourra avoir prêche dans son appartement pour lui et ses gens seule- « ment. J'apprends cependant que cette cour, désespérant des affaires du roi d'An- « gleterre, préférerait entendre le résultat du siége d'Oxford à distance de Saint- « Germain. Cette couronne ne fera rien au delà du Rhin, pendant cette campagne, « faute des levées qu'elle avait espérées du Danemark et d'ailleurs. La dispute avec « le Pape s'envenime de jour en jour. La duchesse de Longueville se dispose à « quitter Paris pour Munster vers la fin du mois; son départ ne présage pas les « approches de la paix. M. de Montrésor, un cadet de la maison de Bourdeilles, a « été enfermé à la Bastille, sur le soupçon de faire partie des Importants et de cor- « respondre avec Mme de Chevreuse. Il était serviteur du duc d'Orléans et l'on « estime que son crime le plus grand est de n'avoir pas été aimé de l'abbé de la « Rivière, favori de S. A. Comme les ministres n'ont pas osé mettre des impôts sur « les marchands de Paris, de peur de quelque émeute, ils ont fait retomber le poids « autant que possible sur les étrangers, surtout sur les Flamands, qu'ils font payer « comme gens à leur aise et comme étrangers. Il sera difficile aux quelques Anglais « qui sont ici d'obtenir exemption du payement comme étrangers. Les susdits mi- « nistres ne nous accordent aucune satisfaction sur nos griefs, et crient plus que « jamais au sujet des représailles exercées par les parlementaires, soit par montre « de complaisance envers la reine à ce déclin de ses affaires et à cause de l'arrivée « attendue du prince de Galles, soit parce qu'ils ne veulent réellement rien conclure « avec le parlement seul. » En *P. S.* : « M. de Bellièvre n'avoue pas qu'ils aient « accordé l'augmentation de 15,000 francs à la reine. » (P. 114.) 15 mai, ordre de la Chambre de laisser passer en France, sans droits, seize bidets pour le roi et ses pages; 24 septembre, rapport du comité des affaires étrangères, concluant à faire

brûler par le bourreau le pamphlet de Georges Smith, « la Tempête d'Écosse, » qui a offensé le roi de France, et d'en emprisonner l'auteur. 1647, 11 janvier (n. s.). Brouillon des instructions de la Chambre des communes pour sir O. Fleming, maître des cérémonies, chargé de se rendre chez l'ambassadeur de France M. de Bellièvre, et de lui exprimer leur désir d'être en bons rapports avec le roi son maître (la Chambre n'accepta pas ce projet); 13 février, traduction d'une lettre interceptée de M. du Moulin, à Dublin, à M. Le Tellier, demandant l'envoi en Irlande d'un plus grand nombre de vaisseaux; 2 avril, minute de lettre du parlement à M. Augier, son agent à Paris, sur la capture et la conduite à Saint-Malo d'un petit navire leur appartenant, chargé d'armes, de munitions et d'équipements pour leurs forces en Irlande. M. Augier saisira la première occasion de s'adresser à S. M. très-chrétienne ou au ministre d'État pour les informer de cet accident et les prier d'ordonner au gouverneur de Saint-Malo de rendre le navire à lui ou à ses fondés de pouvoir. Il informera de plus le Gouvernement français que le parlement d'Angleterre s'aperçoit des grands obstacles et délais apportés au redressement de plaintes semblables qui leur ont été transmises par le comité des affaires étrangères. 30 avril, réponse à ce sujet de l'ambassadeur de France : « on a répondu à « M. Augier que le roi ne permettrait pas la vente en France des munitions et effets « pris sur le navire, et on lui a offert des lettres notifiant la volonté du roi pour tous « les ports où les marchandises auraient pu être débarquées; si le navire avait été « amené à Saint-Malo ou dans tout autre port français, la cour en aurait été avertie; « dans le cas où il s'y trouverait, le parlement recevra toute satisfaction : l'intention « de la France en ceci et en toutes autres affaires qui pourraient se produire est de « contribuer autant qu'il est en elle à l'union, à la tranquillité et au bien de l'État « d'Angleterre. » (P. 167 et 172.) 16 octobre, lettre de Louis XIV, datée de Fontainebleau, aux lords et aux communes, sur le rappel de M. de Bellièvre et son remplacement par son frère.

Parmi les pétitions : 1645, 11 janvier, pétition de Dominique Petit, Pierre de Liques et Claude Foucault, pour être protégés contre arrestation pendant qu'ils adaptent à certains navires de l'État les nouveaux engins inventés par eux pour la remise à flot des navires. 6 janvier, Pétition du marchand étranger, Pierre de la Salle; par erreur ou parjure de marins qui ne comprenaient pas le français, on a obtenu un arrêt contre le duc d'Épernon pour une somme de 8,500 livres et les frais; le pétitionnaire, comme répondant du duc, est retenu prisonnier et demande une commission pour l'examen des témoins en France où s'est passée l'affaire; 20 janvier, Pétition des propriétaires du navire *Unité*, contre le duc d'Épernon et son répondant La Salle; demande de communication de la correspondance saisie par ordre de la Chambre; 21 janvier, nouvelle pétition de la Salle. 20 janvier, Pétition de Guillaume Le Cœur, marchand, au sujet de ses droits dans la faillite Hooper; plusieurs pièces dont une copie de lettre de Louis XIV à son ministre en Angleterre, lui enjoignant d'aider Le Cœur (p. 43, 44, 46). 15 novembre, Pétition du ministre Pierre Berchett et autres au nom des colons français et hollandais des terres d'Hatfield-Chase et Axholm, demandant la paisible jouissance de leurs propriétés, et le payement au pasteur de l'allocation promise, ainsi que des

arriérés dus à son prédécesseur M. d'Espagne, avec pièces à l'appui. (P. 85.) 1646, 27 avril, Pétition de Jacques du Fresne, qui a quitté son pays et son emploi pour apporter des renseignements qu'il estimait de haute importance pour l'État et l'église d'Angleterre, et ordre de payement de 50 livres; 1er avril, pétition des Français de Vaux et du Balieul, enfermés à Newgate, sous la prévention de vol armé; lettre de Sabran intercédant pour eux. Pétition de Jean Armand de Bueil, fils du comte de Sancerre; « venu en Angleterre pour vivre en paix et tranquillité de conscience, « il y a trouvé la persécution et redoute pis encore; il réclame la protection de la Chambre. » 1647, 13 juillet, Pétition de Pierre le Royer, autrefois médecin du roi de France, envoyé il y a neuf ans auprès de l'ambassadeur de France en Angleterre, et depuis victime de la guerre civile (p. 186); Plaintes de Gilbert Denaulx, venu de la Rochelle pour prêter son ministère à l'église française de Londres, et victime à Truro d'un vol de bagues et pierres précieuses. (P. 218.) 1645, 13 février, Demande des négociants français désirant faire entendre les plaintes des Français dans l'intérêt de leur commerce, et rapport du Comité. 1647, Humble remontrance des marchands étrangers, demandant à être exemptés des charges extraordinaires et à continuer à jouir du bienfait des lois et des privilèges qui leur furent autrefois accordés, avec pièces à l'appui; parmi les griefs, ils énumèrent tous les impôts qu'on les force à payer: « les droits sur leurs marchandises sont d'un quart « plus élevés que ceux des commerçants anglais; les navires français paient plus de « droits que les anglais et n'ont pas l'autorisation de porter le vin jusqu'à Londres, « tandis qu'en France les Anglais ne paient pas plus que les nationaux. » (P. 206.)

Le second rapport sur les manuscrits appartenant au duc d'Argyll est consacré surtout à la vaste correspondance accumulée dans les archives de cette grande famille; elle offre un sérieux intérêt pour l'histoire de l'Écosse et de l'Angleterre depuis l'union. Plusieurs lettres jettent un jour très-favorable sur le marquis d'Argyll, qui, après avoir placé, en 1651, sur la tête de Charles II la couronne d'Écosse, fut décapité sous son règne dix ans plus tard pour avoir accepté momentanément la domination de Cromwell. Les commissaires en ont rapproché deux lettres françaises d'Henriette-Marie au marquis pour le remercier de ses services, datées de Paris, le 20 août 1650. (Collection de sir Menzies, p. 613.) Le 23 avril 1658, la reine exilée écrivait à Lord Culpepper pour se plaindre amèrement de ce que, sans qu'il y eût faute de sa part, le roi son fils n'eût pas placé en elle la confiance qu'elle méritait: « Je vous dirai que, depuis plus de deux ans, il ne m'a pas confié l'état de « ses affaires, si ce n'est ce qui ne se pouvait cacher. Je sais qu'on a persuadé au roi « qu'il était dangereux pour le bien de son service que je me mêle de ses affaires... « et ainsi, insensiblement et finement, j'ai été éloignée de sa confiance. » (Collection Wykeham Martin, la lettre est reproduite en entier, p. 467.)

Les documents de l'époque du Protectorat étant en général peu abondants, les Commissaires ont cru devoir longuement analyser la correspondance officielle et privée de Richard Bradshaw, résident anglais à Hambourg, à Copenhague et en Russie, de 1650 à 1658, comme « ambassadeur de S. A. le lord protecteur de la « République d'Angleterre. » Les amis de Cromwell lui souhaitaient un titre plus imposant encore, et les lettres de Wainwright, le correspondant de Londres, y font

[illegible] 28 avril [illegible]. Les ambassadeurs [illegible] Parlement [illegible] avec grand [illegible] temps [illegible] Son Altesse sera empereur de Grande-Bretagne et roi de France [illegible] pouvoir [illegible] mai [illegible]. Nous avons [illegible] tout en général [illegible] et nous [illegible] espérons par ce moyen arriver à la stabilité [illegible]. Nous désirons que le Protecteur [illegible] continue dans ses desseins [illegible] révolutions et [illegible] sont dangereuses [illegible] peut-être la couronne [illegible] de la Grande-Bretagne [illegible]. Nous espérons et nous espérons encore un changement [illegible] Parlement [illegible] désire pour la sécurité et l'honneur de la nation. » Ces lettres renferment quelques détails en [illegible], le [illegible] avril, le [illegible] et le [illegible] mai, sur les attentions prodiguées à l'ambassadeur de France et sur les négociations de la paix; en [illegible], le [illegible] mars et le [illegible] avril, sur l'embarquement en France sur les vaisseaux anglais; en [illegible] sur l'envoi de troupes alliées en France. Collection Miss Farington.

Sous Charles II, les correspondances de sir [illegible], [illegible] comme d'Yarmouth, sont remplies de nouvelles de la politique et de la cour d'Angleterre. « Le soupçon de l'empoisonnement de Madame, qui, au premier abord, avait saisi « l'esprit de tous, s'est dissipé par l'arrivée du maréchal de Bellefonds. » Le [illegible] mai [illegible] : « Nous venons de voir MM. de Longueville, [illegible], Marsillac, Le Grand, « venus voir la cour et faire leur révérence au roi, qui les [illegible] le plus honnête « homme du monde. » Sir [illegible] écrit, le [illegible] décembre de la même année : « Il « est clair que le dessein du roi de France est sur Cologne. Sur un almanach fran« çais de cette année d'une seule feuille, ils ont, selon leur habitude, représenté leur « roi dans un char triomphal comme le soleil. Les Hollandais, comme revanche, « ont placé sur leur calendrier un homme éclipsant le soleil avec un fromage de Hol« lande. On m'assure que la réputation de la nouvelle pièce du duc de Buckingham « est parvenue jusqu'à la cour de France, et que le roi a demandé à M. Colbert « quand il lui en écrirait une, comme l'autre s'excusait sur ce que les auteurs lui faisaient « défaut pour le servir de la sorte, le roi lui dit qu'il ne serait plus à la mode, car « le premier ministre d'Angleterre s'était acquis beaucoup d'honneur en écrivant une « farce [illegible]. » Dans une lettre du 2 septembre, quelques détails sur les levées d'hommes et les préparatifs de la France, et dans la correspondance d'Aglionby, gouverneur du jeune Paston, datée de Tours et de Saumur, l'indication des nombreux Anglais qui visitaient la Touraine en 1671. P. 365-3[illegible], 1675, 16 août, désordres dans la cité de Londres; excitations des tisserands en soie et autres contre les Français habitant la cité et les faubourgs, qui, selon eux, les dépouillent de leur gagne-pain. 1677, 16 août : intéressants détails sur la consternation produite à Bruxelles par la nouvelle de la levée du siège de Charleroi par le prince d'Orange, et sur l'état général du pays. P. 382, coll. sir Ingilby.

Parmi les quatre mille lettres et pièces diverses, de 1665 à 1679, des archives du marquis d'Ormonde, on relève : 1665, 15 août, lettre du comte de Gramont, neveu d'Ormonde par son mariage avec lady Hamilton, sur la mort de la comtesse de Chesterfield (reproduite intégralement p. 726); 1671, 28 mars, lettre du docteur Desfontaines, médecin général de l'armée d'Irlande, sur le projet du marquis d'Ormonde d'établir des marchands français à Carrick et d'y fonder une manufacture; « il s'en est occupé, les privilèges ont été dressés et il demande maintenant des « renseignements sur les terres et maisons disponibles. » (P. 742.) 1674, lettres militaires de lord Clare au comte d'Ossory; 30 juillet, près Charleroy; 16 août, sur les mouvements de troupes et la bataille de Senef, de nombreux détails (la lettre est reproduite en entier, p. 727 du rapport); 25 août, du camp du prince d'Orange, près Saint-Gillin, beaucoup de détails sur le combat et sur le prince d'Orange. 1678, 23 novembre, Paris, lettre de M. de Langes, aucun extrait. 1679 et 1680, neuf lettres, datées Londres et Oxford, de M. Drelincourt, pasteur réfugié, le plus jeune fils du célèbre ministre de Charenton. (Coll. Ormonde.)

Lord Preston, ambassadeur en France, arrivé à Paris le 15 mai 1682, inscrit dans son journal à la date du 7 juin : « Allé à Versailles avec environ cent gentils-« hommes d'Angleterre et d'Écosse, eu la première audience publique du roi, dîné « chez le roi. » 1683, 17 mars : « Vu rompre un homme sur le Pont-Neuf, à l'entrée de « la place Dauphine, pour escroquerie envers le duc de Bouillon; 1er juillet, audience « du roi à Metz dans le palais de l'évêque. » (Coll. sir F. Graham.) En 1685, le 23 mars, Anth. Girante de Clérante, autrefois de Paris, maintenant de Londres, réclame par un *bill in Chancery* le brevet anglais pour deux goudrons; le brevet français a été accordé au vice-amiral d'Estrées[1]. (Coll. sir R. Graham.) Se rapportent encore au règne de Louis XIV : une copie de la lettre du maréchal de Luxembourg au roi de France sur la bataille de Steenkirk, 4 août 1692[2], et de celle de Louis XIV à l'archevêque de Paris, 10 août, ordonnant un *Te Deum;* une lettre non signée de Cadix, 23 juillet 1693, sur les victoires françaises entre Beaumont et Philippeville et en Flandre; la traduction du récit français de la victoire de Nieworde, 12 août 1693 (coll. Frank); 1697, épitaphe injurieuse sur le roi de France, par un abbé qui fut puni par la roue, 49 lignes latines (coll. Graham[3]); ainsi que des lettres de nouvelles de Paris (sans extraits) des 26 novembre, 9 et 16 décembre 1701, 13 février, 17 et 27 avril, 11 et 25 décembre 1711, 8 et 24 avril 1712 (coll. Leconfield).

Les papiers officiels du comte d'Egremont, membre du cabinet anglais au commencement du règne de Georges III, ne sont pas sans importance. Nous signalerons, en 1749, sous le titre : France, narrations, un volume in-folio, récit des

[1] Dans une lettre de Paris, de 1671 : « Je « me suis enquis de cette nouvelle invention « de chaises à porteurs; ici le duc d'Enghien « en a la patente et elle lui vaudra beaucoup; « je crois que vous pourriez la demander pour « l'Angleterre. » (Coll. sir Ingilby.)

[2] Reproduite dans la dernière édition du journal de Dangeau.

[3] Une épitaphe satirique de Mazarin, latine et anglaise, attribuée sans aucune preuve à Milton, est reproduite à la page 342 du Rapport.

negociations entre le colonel Yorke et le comte d'Albemarle avec les ministres français à Paris, au sujet des îles de Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Saint-Dominique, la colonie de la Nouvelle-Écosse et de l'échange des prisonniers indiens, ainsi que du choix de commissaires pour ces questions et pour les prises faites en mer depuis la cessation des hostilités; c'est une compilation d'après des lettres, avec un appendice formant les deux tiers du volume, composé des documents à l'appui; en 1757-1758, Correspondance diplomatique du comte de Bristol, ambassadeur à Turin et à Vienne (29 mars 1758), disputes entre Kaunitz et Starhemberg (17 mai), decouragement des cours de Vienne et de Versailles (1759 et 1760). Lettres de H. Mackenzie à Pitt (3 fevrier 1759), portrait de M. Berryer, ministre de la marine; 17 fevrier, detail de ce qui s'est passé entre les cours de Versailles et du Piemont au sujet de la succession eventuelle du Plaisantin (1761). Correspondance entre le comte de Bristol, envoyé en Espagne et lord Egremont; 1762. Rapports, lettres et documents sur le Canada, entre autres l'etat du gouvernement sous l'administration française, et surtout la Correspondance diplomatique au sujet de la paix, qu'il faudrait rapprocher de celles de la collection Lansdowne-Shelburne (voir Rapport III, 130 et pages 59 et 60 de cet article); 1761, correspondance avec Pitt, Paris, du 18 mai au 19 septembre, avec les instructions du roi à Hans Stanley, ministre en France, 404 p. in-fol.; 1762, copie de la correspondance de lord Egremont avec les ministres de France et de Sardaigne, du 22 fevrier au 3 septembre, 665 p. in fol.; copies des instructions et lettres au duc de Bedford, ministre plenipotentiaire envoyé en France pour les negociations de paix, de septembre 1762 à janvier 1763, 702 p. in-fol.; second volume du 31 decembre 1762 au 29 avril 1763, 723 pages. Les rapporteurs n'en donnent aucun extrait. (Coll. Leconfield.)

Sir Henry Strachey, après avoir servi de secretaire à lord Howe et au géneral Howe en 1774, lors de leur mission pacificatrice dans les colonies et les plantations de l'Amérique du Nord, fut adjoint plus tard à M. Oswald dans les negociations pour le traité de paix, base de l'indépendance des États-Unis. Les interessants documents qu'il avait réunis à Sutton-Court ont été derobés en partie à la mort de son fils et vendus aux États-Unis; il en est cependant reste un certain nombre, parmi lesquels la copie des instructions royales, une lettre de New-York, du 7 avril 1776, décrivant les rapides progrès de la révolte (p. 399) et une liasse de lettres écrites par des Canadiens français à leurs parents de France et interceptées par les Anglais à cause des nouvelles politiques qu'elles contenaient. Les Commissaires analysent les documents relatifs au traité de Paris, surtout les instructions données par lord Shelburne en date du 20 octobre 1782 et les lettres de sir H. Strachey datées de Paris le 29 novembre de la même année.

Lord Edmund Fitzmaurice a terminé la série de ses rapports sur les manuscrits Lansdowne (*Shelburne Papers*) par une table alphabétique, mais non analytique, de toute la correspondance. Parmi les lettres françaises, il en est trente-cinq de Dumont de 1785 à 1796 « renfermant une narration intéressante des événements qui se passaient en France, mais presque toutes non datées; » onze de M. de Rayneval « intéressantes, » de 1782 à 1787; cinq de M. de Talleyrand, de 1794 et 1795 « du plus haut intérêt, » et une centaine de l'abbé Morellet, de 1772 à 1798, la plupart

sans dates. Les autres correspondants français sont : le marquis le Voyer d'Argenson, 10 lettres, 1777-1782; Mme d'Argenson, 2 lettres, 1772 et 1777; Emery de Bloz, 12 lettres, 1777-1788; le marquis de Bouillé, 4 lettres, 1785-1790; le maréchal duc de Broglie, 3 lettres, 1760-1763; le marquis de Casaux, 5 lettres, 1786-1791; le comte de Chasteignier, 1783; Clogue, rédacteur du *Nouvelliste public*, 1783; Désaubier, 2 lettres, 1778; l'abbé Frisi, 2 lettres, 1772-1774; Mme Geoffrin, 1775; le comte de Guerchy, 1767; le comte et la comtesse d'Hérouville, 10 lettres, 1775-1782; le P. F. Jacquier, sans date; M. de Jarnac, 1781; M. d'Ivenois, 1782; le comte de Lauraguais, plusieurs lettres, 1775-1783; M. de Limon, 3 lettres, 1782-1783; M. Linquet, 2 lettres, 1782-1783; M. de Mello, 1766; M. de Montaredoin, 3 lettres, 1778-1781; M. de Montyon, 2 lettres, 1777 et 1780; l'abbé Mourette, 1774; M. Necker; M. de Nangy, 6 lettres, 1776-1796; M. de Neuville, le comte de Polignac, 1782; le comte Charles de Proles, 1782; le duc de la Rochefoucauld, 2 lettres, 1773 et 1783; Pierre Roubaud, 5 lettres, 1766 1783; M. de Rougemont, 1783; Aug. Roux, 1768; M. de Sainte-Foy, 37 lettres, de 1782 à 1792; le chevalier de Saint-Jean, 1783; M. de Saint-Vallier; Serrant, comte Walsh, 2 lettres, 1780 et 1783; Suard, 1775; Target, 3 lettres, 1785; M. de Trudaine, 1776; M. de Vergennes, 7 lettres, 1783-1786; Jos. Vernet, 3 lettres, 1782-1783. — Dans une liasse marquée « Miscellanées, » des lettres du XVIIIe siècle « sur l'égalité « politique, » sans dates ni signatures. (Coll. Lansdowne.)

Une lettre, datée en mer à bord de l'*Atlas*, 20 juillet 1782, décrit la rencontre, sans engagement, des flottes anglaise et française sous lord Howe et M. de la Motte-Piquet, à 40° S. O. du cap Clear. (P. 341, coll. sir R. Graham.) La rivalité anglo-française dans les Indes orientales, à la fin du siècle dernier, occupe une large place dans les papiers laissés par le général et le colonel Kirkpatrick. La Correspondance d'Hyderabad, de 1787 à 1805, sept volumes in-folio, contient la copie de toutes les dépêches adressées au gouverneur général de l'Inde par le Résident politique anglais à la cour de Tippoo-Saëb avec documents à l'appui, ainsi que les minutes des instructions envoyées par le gouverneur général. Elle est fort importante. Parmi les dépêches du gouverneur général, lord Mornington, il en est une de 80 pages, 8 juillet 1798, sur la publication par le gouverneur général de l'Île de France, en présence de deux ambassadeurs du sultan Tippoo, de certaines propositions communiquées au Gouvernement français par lesdits ambassadeurs, et une minute, 12 août 1798, d'un mémoire, 100 pages in-folio, « sur les mesures qui semblent « les plus propres à déjouer les efforts combinés du sultan Tippoo et de la France. » (P. 405 et suiv., coll. sir Strachey.)

Le septième exposé des travaux de la Commission royale est en préparation. On a dû réserver pour ce volume, qui paraîtra en 1879 ou 1880, un rapport étendu, accompagné de nombreux extraits, sur la correspondance de sir R. Graham, vicomte Preston, pendant son ambassade en France vers la fin du règne de Charles II. (Coll. sir F. Graham.) M. Alfred Horwood signale d'avance l'intérêt des questions politiques qui y sont débattues et les détails anecdotiques qu'elle renferme sur la cour de France.